

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS
--	--	---

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 2^e SEANCE

Séance du Mercredi 2 Janvier 1952.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 47).

2. — Dépenses de fonctionnement des services des prestations familiales agricoles pour 1952. — Discussion d'un avis sur un projet de loi (p. 47).

Discussion générale: MM. Saller, rapporteur de la commission des finances; Driant, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture; Primet, Rochereau, Dulin, président de la commission de l'agriculture.

Passage à la discussion des articles.

Contre-projet de M. Primet. — MM. Primet, Pierre Courant, ministre du budget; le rapporteur. — Rejet au scrutin public.

Contre-projet de M. Courrière. — MM. Courrière, le rapporteur, le ministre. — Rejet au scrutin public.

Contre-projet de M. Pierre Boudet. — MM. Pierre Boudet, le président de la commission de l'agriculture, le rapporteur, le ministre, Primet. — Rejet au scrutin public.

Contre-projet de M. Driant. — MM. le rapporteur pour avis, le président de la commission de l'agriculture. — Renvoi à la commission.

3. — Prolongation du délai constitutionnel pour la discussion d'un avis sur un projet de loi (p. 56).

4. — Suspension de la séance (p. 56).

MM. Alex Roubert, président de la commission des finances; Pierre Courant, ministre du budget; Dulin, président de la commission de l'agriculture.

Présidence de Mme Devaud.

5. — Dépôt d'un rapport (p. 56).

6. — Dépenses de fonctionnement des services des prestations familiales agricoles pour 1952. — Suite de la discussion et adoption d'un avis sur un projet de loi (p. 56).

Nouvelle rédaction présentée par la commission.

MM. Alric, rapporteur de la commission des finances; Driant, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture; Primet.

Retrait du contre-projet de M. Driant.

Art. 1^{er} bis:

Amendement de M. Pierre Boudet. — MM. Pierre Boudet, le rapporteur, Pierre Courant, ministre du budget; Camille Laurens, ministre de l'agriculture. — Réserve.

L'article est réservé.

Art. 1^{er} ter:

MM. le ministre du budget, le rapporteur, Armengaud, Primet, le ministre de l'agriculture, Courrière, Georges Laffargue, de Montalembert.

Adoption de l'article, au scrutin public.

Art 1^{er} quater: adoption.

Art. 1^{er} quintes.

Amendement de M. Primet. — MM. Primet, le rapporteur, le ministre du budget. — Rejet au scrutin public.

Rejet de l'article.

Art. 1^{er} octies.

Amendement de M. Primet. — MM. Primet, le rapporteur, le ministre du budget, Pierre Boudet, Courrière, Dulin, président de la commission de l'agriculture — Réserve du premier et du deuxième alinéa. — Adoption, au scrutin public, du troisième alinéa.

L'article est réservé.

Art. 2 bis: adoption.

Art. 3 bis:
Amendement de M. Primet. — MM. Primet, le rapporteur, le ministre. — Rejet.
Rejet de l'article.
Art. 5: adoption.
Art. 6:
MM. Vourc'h, de Montalembert.
Amendement de M. Georges Pernot. — MM. Georges Pernot, le ministre du budget. — Adoption.
Adoption de l'article modifié.
Art. 6 bis:
Amendement de M. Jean Geoffroy. — MM. Jean Geoffroy, le rapporteur, le ministre du budget, le ministre de l'agriculture, Pellenc, Pierre Boudet, Primet, Claudius Delorme, de Montalembert, Georges Laffargue, Rogier. — Rejet.
Amendement de M. Pellenc. — MM. Pellenc, le rapporteur, le ministre du budget. — Retrait.
Amendement de M. Primet. — MM. Primet, le ministre du budget, Georges Laffargue. — Rejet au scrutin public.
Adoption de l'article modifié.
Art. 6 bis A:
MM. Primet, Pierre Boudet, le ministre de l'agriculture, le rapporteur, Courrière, de Montalembert.
Adoption; au scrutin public, de la première partie de l'article.
Scrutin public nécessitant un pointage sur la deuxième partie de l'article.
L'article est réservé.
Art. 6 bis B:
Amendement de M. Courrière. — MM. Courrière, le rapporteur.
Rejet, au scrutin public, après pointage.
Adoption de l'article.
Art. 6 bis A (réservé):
Amendement de M. Primet. — MM. Primet, le ministre de l'agriculture, le ministre du budget. — Rejet.
Adoption de l'article au scrutin public, après pointage
Art. 6 ter:
M. Claudius Delorme.
Adoption de l'article.
Art. 6 quater:
Amendements de M. Primet et de M. Louis André. — Discussion commune: MM. Primet, Louis André, le rapporteur, le rapporteur pour avis, Paumelle, le ministre du budget, de Montalembert. — Rejet au scrutin public.
Suppression de l'article.
Art. 7:
Amendement de M. Martial Brousse. — MM. Martial Brousse, le rapporteur, le ministre. — Adoption.
Adoption de l'article.
Art. 8 et 9: adoption.
Art. 10:
Amendement de M. Estève. — MM. Estève, le rapporteur, le ministre de l'agriculture, Primet, Pierre Boudet. — Adoption.
Adoption de l'article.
Art. 11:
Amendement de M. Primet. — MM. Primet, le rapporteur, Claudius Delorme. — Rejet.
Adoption de l'article.
Art. 1^{er} bis (réservé):
Amendement de M. Pierre Boudet. — MM. Pierre Boudet, le ministre du budget, le rapporteur, Alex Roubert, président de la commission des finances. — Rejet au scrutin public.
Adoption de l'article.
Art. 1^{er} octies (réservé).
Amendement de M. Primet (suite). — Rejet, au scrutin public, des premier et deuxième alinéas.
Rejet de l'article.
Art. 1^{er}: adoption.
Sur l'ensemble: MM. Primet, Pierre Boudet, Dulin, le ministre du budget, Jean Maroger.
Adoption, au scrutin public, de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.
MM. Alex Roubert, président de la commission des finances; le ministre du budget, Jean de Gouyon, Pierre Boudet, de Montalembert, Michel Debré.

Présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette.

- 7. — Dépenses de fonctionnement des services des finances pour 1952 (charges communes). — Adoption d'un avis sur un projet de loi (p. 79).**
Discussion générale: MM. Pauly, rapporteur de la commission des finances; Jean-Eric Bousch, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle; Marrane, Jean-Marie Louvel, ministre de l'industrie et de l'énergie; Dutoit, Pierre Courant, ministre du budget.
Passage à la discussion de l'article unique.
Amendement de M. Radius. — MM. Radius, le rapporteur, le ministre du budget. — Adoption.
Amendement de M. Radius. — Retrait.
Amendement de M. Léo Hamon. — MM. Léo Hamon, le ministre du budget, le rapporteur. — Rejet.
Amendement de M. Jean-Eric Bousch. — MM. Jean-Eric Bousch, le ministre de l'industrie. — Retrait.
Amendement de M. Jean-Eric Bousch. — MM. Jean-Eric Bousch, de Villoutreys, le ministre de l'industrie, Longchambon, Armen-gaud. — Adoption.
Amendement de M. Dulin. — MM. Claudius Delorme, le ministre du budget, Dulin, Martial Brousse. — Adoption.
Amendement de M. Bénigne Fournier. — MM. Bénigne Fournier, le ministre du budget, Driant. — Adoption.
MM. Léon David, le ministre de l'industrie, de Bardonnèche.
Adoption de l'article modifié et de l'avis sur le projet de loi.
- 8. — Dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement des Etats associés et de la France d'outre-mer pour 1952. — Adoption d'un avis sur un projet de loi (p. 95).**
Discussion générale: MM. Pierre Boudet, rapporteur de la commission des finances; Robert Aubé, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale; le général Petit, Michel Debré, Georges Laffargue, Jean Letourneau, ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés.
Passage à la discussion des articles.
Contre-projet de M. Léon David. — MM. Léon David, le rapporteur, le ministre, Henri Barré, le général Petit. — Rejet au scrutin public.
Art. 1^{er}:
Amendement de M. Robert Aubé. — MM. Robert Aubé, le ministre. — Retrait.
Amendement de M. Coupigny. — MM. Coupigny, le ministre. — Retrait.
Adoption de l'article.
Art. 2 à 6: adoption.
Adoption, au scrutin public, de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.
- 9. — Crédits provisionnels de défense nationale pour les deux premiers mois de 1952. — Adoption d'un avis sur un projet de loi (p. 106).**
Demande de renvoi de la suite de la discussion: MM. Jean-Eric Bousch, Pierre Boudet. — Rejet au scrutin public.
Discussion générale: MM. Pierre Boudet, rapporteur de la commission des finances; Jean de Gouyon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale; le général Petit, Georges Bidault, vice-président du conseil, ministre de la défense nationale.
Passage à la discussion des articles.
Art. 1^{er}:
Amendement de M. Jean-Eric Bousch. — MM. Jean-Eric Bousch, Pierre de Chevigné, secrétaire d'Etat à la guerre; le vice-président du conseil. — Retrait.
Amendement de M. Bertaud. — MM. Bertaud, le secrétaire d'Etat à la guerre. — Retrait.
MM. Héline, Pierre Montel, secrétaire d'Etat à l'air.
Amendement de M. Jean de Gouyon. — MM. Jean de Gouyon, le secrétaire d'Etat à la guerre. — Retrait.
Mme Devaud, M. le secrétaire d'Etat à la guerre.
Amendements de M. Jean de Gouyon. — MM. Jean de Gouyon, le secrétaire d'Etat à la guerre. — Retrait.
Amendement de M. Bertaud. — MM. Bertaud, le vice-président du conseil. — Retrait.
Adoption de l'article.
Art. 2 à 13: adoption.
Sur l'ensemble: M. Henri Barré.
Adoption, au scrutin public, de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.
- 10. — Règlement de l'ordre du jour (p. 123).**
M. Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances.

tion des livraisons américaines en matériel fini respectant la priorité imposée par la nécessité d'établir des forces homogènes;

3° Un déplacement sur l'Europe des commandes de fabrication assurant aux pays européens des ressources en devises diminuant ainsi la tension provoquée par les besoins en dollars;

4° Enfin le rapport du comité des sages dans l'annexe concernant la France retient l'insistance du Gouvernement français à obtenir que l'assistance extérieure revête la forme d'une aide économique venant en addition à son propre effort.

La procédure des crédits provisionnels pour deux mois, à laquelle s'est, dans de telles conditions, arrêté le Gouvernement, revient donc à nous donner et à donner à nos partenaires, devant les responsabilités à prendre, deux mois pour que, des réflexions étant faites, des décisions puissent être prises de telle sorte qu'au 1^{er} mars, nous ne nous trouvions pas dans les mêmes difficultés ou les mêmes incertitudes devant des objectifs inchangés à la fois dans ce qu'ils ont de nécessaire et dans ce qu'ils ont de difficile.

Le problème comporte, en effet, trois éléments: les objectifs à atteindre et, en regard, nos possibilités de dépenses et l'assistance extérieure pour assurer le complément.

Il me paraît évident que cette assistance ne saurait être que fonction de nos propres efforts et de notre résolution. C'est pourquoi, c'est un regrettable exercice de délectation morose que de proclamer, comme cela a été fait, que nous avons été au-dessous de notre tâche en même temps qu'on réclame la réduction de notre effort. C'est une position détestable devant le mal intérieur que l'on prétend combattre et le péril extérieur que l'on prétend redouter, que de prôner la politique des impossibilités, c'est-à-dire celle du choix entre les abandons. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ni le rapport du sous-comité de la commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis, établi après un voyage d'étude entrepris en Europe au cours du deuxième semestre 1951, ni ce qui peut être su des rapports du général Eisenhower, ni le rapport des Sages ne contiennent à l'égard de la France l'accusation de carence.

Je répète ce que j'ai précisé devant l'Assemblée nationale, pour mettre au point le tableau des effectifs, tel que le présentait M. Mendès-France, tel que tout à l'heure, il me semble, il a été rapporté dans des conditions très sensiblement plus inexactes. (*Sourires.*) Il existe, à l'heure actuelle, cinq divisions sur pied à 100 p. 100 d'effectifs et à 80 p. 100 de cadres, matériel au complet, sauf insuffisance de pièces de rechange encore attendues du P. A. M., cinq autres divisions qui sont, à une exception près, à plus de 50 p. 100 d'effectifs et à plus de 60 p. 100 de cadres.

Il n'est pas vrai que tous les efforts déjà accomplis soient restés sans résultat. Il n'est pas vrai que notre défense, avec les lacunes qu'elle comporte encore, n'a pas réalisé des progrès notables que la propagande de découragement ne doit pas nous empêcher de reconnaître.

A l'Assemblée nationale, il m'a été reproché d'avoir dit que le matériel était à peu près au complet pour les cinq premières divisions. Il va de soi, en effet, que je n'ai pas la moindre intention de prétendre qu'il ne manque pas un bout de guêtre. Je sais ce qui doit être fait encore pour compléter et améliorer ce qui a déjà été fait et le moyen pour y parvenir n'est apparemment pas d'amputer les crédits militaires.

Dans cet ensemble, il y a aussi un grave problème, dont la répercussion, constamment, fait peser son poids sur notre propre effort pour la défense de notre propre territoire. Ce problème, vous le connaissez, c'est celui de l'Indochine. Je dois à cette Assemblée de répéter ma conviction, à l'égard de l'action longtemps décriée à travers le monde, encore discutée par certains — je ne parle pas de ceux qui ont pris parti pour l'adversaire — pour l'action que nous poursuivons en Indochine, au prix de lourds sacrifices, pour la défense de la liberté sur ces territoires auxquels nous avons donné notre présence, seule garantie de l'indépendance.

En abandonnant à un assaut sans pitié, qui tend à étendre à de nouvelles victimes l'immense empire totalitaire, des peuples qui se trouvent avoir accédé les premiers à l'Union française, en dénonçant les contrats passés par eux, c'est la construction même de cette grande entreprise que nous mettrions en péril.

Des accords ont été conclus. Ils sont récents, ils sont solennels. Des hommes se sont engagés pour les garantir au nom de leur peuple. Il n'est pas de la coutume de France ni même de son intérêt, pour parler le langage auquel, dans une autre enceinte, il a été fait appel, de déchirer des traités où l'encre de notre signature n'a pas encore séché. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas par le repliement que nous maintiendrons ce qui nous importe, ce qui importe à la France, c'est-à-dire non pas du prestige payé très cher, mais sa nécessaire présence à l'histoire et au monde et la possibilité pour elle d'y témoigner pour la justice et pour la paix.

Sans doute cet effort est-il lourd. Nous préférerions tous désarmer que réarmer. Mais à qui la faute si le contrôle qui est la clef de tout désarmement qui ne serait pas un piège a jusqu'ici toujours écarté sans même qu'on ait d'un certain côté disputé sérieusement ses modalités.

Dès lors, nous nous trouvons placés non seulement devant un seul devoir, mais aussi devant une seule solution: tant que ce monde sera si durement déchiré et que pèsera sur notre civilisation et sur notre sol la menace qui pourrait provenir d'un seul mot dit par un seul homme, tant que nous aurons lieu de redouter — je reprends un mot que j'ai dit il y a plus de trois ans et qui à l'époque a été mal compris — cette marée qui ne vient pas de la mer, nous ne pourrions que placer en première urgence la nécessité de la défense nationale. (*Applaudissements.*)

J'ai fait connaître au Gouvernement, et je confirme une fois encore qu'il ne me paraît pas possible de réduire à moins de douze le nombre de nos divisions qui était fixé comme vous le savez par le plan du 5 octobre à quinze. Nous ne pouvons pas sans grave péril renoncer aux investissements ni aux travaux d'infrastructure indispensables. Il n'y a pas, je pense, d'excès d'ambition à vouloir mettre sur pied douze bonnes divisions si l'on songe à la sécurité dont notre participation courageuse est une garantie à la fois quant à la sécurité pour nous et quant à la prudence pour tous.

L'effort présent fait qu'il y a un certain nombre de divisions et un certain matériel; mais il ne donne à l'armée ni la maintenance des effectifs, ni ses rechanges, ni les approvisionnements, ni les munitions qui lui permettraient la durée du combat. Je n'ai, pour ma part, aucune vocation, à la place où je suis, pour les collections de soldats de plomb dans leurs boîtes.

Les forces existantes, les crédits provisionnels permettent qu'on ne les réduise pas; il s'agit de les amener, par la suite, au niveau d'efficacité convenable. Je suis entièrement d'accord pour que, dans les dépenses militaires, l'efficacité soit la règle et que soient pros crits le gaspillage, la fantaisie et la vanité, pour que les demandes des services techniques et les traditions de contrôle, en ce qui concerne les fabrications, changent de rythme.

J'estime que l'effort équilibré de l'économie nationale réclame une meilleure coordination entre les secteurs civil et militaire. Telle doit être notre part, la part de la France, ajoutée aux dépenses qu'elle peut consentir sur ses propres ressources budgétaires, le poids de sa propre résolution.

Négocier avec nos partenaires pour que les commandes annoncées par les Etats-Unis viennent relayer rapidement les commandes françaises, c'est-à-dire s'appuient dans toute la mesure du possible à cette capacité industrielle existante, négocier surtout pour éviter qu'à partir du troisième mois de l'exercice, les besoins minima de notre défense, partie de la défense commune, cessent d'être couverts, ce n'est pas comme on l'a dit, remettre toutes les décisions importantes à nos alliés, mais bien actionner sur une base définie et à partir de nos propres résolutions, pour l'achèvement desquelles il nous manque à peu près, à l'heure présente, un quart des ressources nécessaires, la solidarité qui est le fondement même du pacte.

Je crois qu'il est essentiel — et ce sera ma conclusion — de bien voir à quoi correspond cet effort de défense nationale. Tantôt on nous reproche de remettre nos décisions aux Alliés, tantôt de les décevoir. On se demande s'il n'y aurait pas d'autre politique que celle du pacte Atlantique. Je réponds qu'il n'y a pas d'alternative. Je n'ai entendu personne en formuler une qui tienne. Il est vrai que si, à travers tant de difficultés et au prix de tant de sacrifices, la France pacifique, encore meurtrie des épreuves de la guerre, qui en garde les horreurs ilxés dans sa mémoire, les douleurs imprimées dans son cœur, se bat en Asie et entend, en Europe, assurer sa défense, ce n'est ni par idéologie ni pour céder aux incitations d'autrui. C'est parce que, dans un temps de menaces, l'équilibre raisonnable des forces est la seule garantie qui subsiste pour la paix et pour le maintien d'une libre civilisation sans laquelle il n'y aurait plus la France.

C'est pour ces motifs que je vous demande de bien vouloir accorder l'appui de tous vos suffrages aux crédits militaires provisionnels tels qu'ils se présentent, avec leur précarité et la différence qui les sépare des besoins plus longuement calculés.

Je suis assuré que leur vote ramènera la confiance à tous ceux qui savent quelle est la gravité de l'enjeu, et ce que nous pouvons faire pour qu'il ne soit pas perdu.

Je vous prie, mesdames, messieurs, d'accorder un vote massif à ce qui vous est proposé. Ainsi, je le pense, vous aurez souhaité bonne année à la France, et bonne année à l'armée qui la défend. (*Applaudissements.*)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.
(Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.)

Mme le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} :
« Art. 1^{er}. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale imputables sur le budget général, pour les mois de janvier et février 1952, des crédits provisionnels s'élevant à la somme totale de 110 milliards de francs, répartis par services et par chapitres conformément à l'état A annexé à la présente loi. »
L'article 1^{er} est réservé jusqu'au vote de l'état A annexé.
Je donne lecture de cet état :

ETAT A

Tableau, par services et par chapitres, des crédits accordés sur le budget général de l'exercice 1952 au titre des dépenses militaires de fonctionnement et des dépenses militaires d'équipement.

Défense nationale.

SECTION COMMUNE

TITRE 1^{er}. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

4^e partie. — Personnel.

a) Ministres. — Secrétaires d'Etat. — Cabinets.

« Chap. 1000. — Traitements du ministre, du ministre adjoint et indemnités des membres de leurs cabinets, 1.918.000 francs. »
Par voie d'amendement (n° 7), M. Bousch propose de réduire le crédit de ce chapitre de 1.000 francs.
La parole est à M. Bousch.

M. Bousch. M. le vice-président du conseil nous a apporté des éléments d'information très intéressants. Je l'en remercie. Néanmoins, je me permets, malgré l'heure tardive, de lui poser quelques questions auxquelles je lui demanderai de bien vouloir me répondre.

La première question que je lui poserai concerne les crédits d'armement du titre II de la guerre: je voudrais savoir, monsieur le vice-président du conseil, quel est le montant des crédits qui avaient été prévus pour l'année 1951; quel est le montant des crédits effectivement dépensés et le montant global des crédits reportés.

Je crois savoir que 94 milliards avaient été prévus pour les fabrications d'armement, dont la moitié seulement a été effectivement utilisée.

Je voudrais aussi lui demander s'il peut nous donner quelques explications sur les raisons de ces reports importants. Je crois, comme nous l'a dit excellemment notre ami M. de Gouyon, qu'il y a eu certainement une erreur à la base, une surévaluation et que l'appareil administratif est trop lourd. Je serais heureux que M. le vice-président du conseil veuille bien nous donner, à ce sujet, quelques explications.

Voici ma deuxième question: quel est le montant effectif de l'aide alliée qui nous a été accordée en l'an 1951?

La troisième question concerne les dépenses d'outillage, que M. de Gouyon a évoquées tout à l'heure et qui se montent à 46 milliards de francs.

Ne pensez-vous pas, monsieur le vice-président du conseil, qu'il y a peut-être eu une erreur du Gouvernement en matière de politique du crédit. Vous vous trouvez obligé, aujourd'hui, de financer des dépenses d'outillage et d'équipement, parce que vous n'avez pas pu passer à l'industrie privée les commandes que vous auriez pu lui confier, le ministère des finances ayant refusé à ces mêmes industries le crédit indispensable?

Ainsi que je le disais déjà cet après-midi à la commission de la défense nationale, nous sommes saisis, les uns et les autres, de demandes d'entreprises qui sollicitent des marchés de fabrications pour la défense nationale, mais qui se trouvent devant des impasses, faute de trésorerie par suite de la lenteur des règlements de l'administration militaire.

Je voudrais enfin lui poser une question concernant les lois d'organisation de l'armée. Je crois que ce n'est pas le moment à cette heure tardive d'ouvrir à ce sujet un débat. C'est une des premières questions que j'ai posées au ministre de la défense nationale, lorsque fin 1948, j'ai eu l'honneur de venir siéger dans cette Assemblée. Il m'a été répondu à l'époque que ces textes étaient en préparation.

Je suppose que M. le vice-président du conseil a, lui aussi, le souci de donner à notre armée le cadre dans lequel elle peut se développer harmonieusement.

Enfin, je poserai une dernière question et demanderai si l'information parue ce soir dans le journal *Le Monde*, concernant les futures forces militaires de l'Allemagne est exacte. Des accords sont-ils effectivement intervenus sur ce point. Quel crédit convient-il d'accorder à cette nouvelle précisant que les forces allemandes comprendraient six divisions blindées et six

divisions d'infanterie avec une aviation tactique, c'est-à-dire des forces équivalentes à celles que M. le président du conseil vient de définir comme constituant l'objectif du Gouvernement pour la fin de 1952.

Sur ce sujet-là, il est indispensable d'obtenir quelques éclaircissements. Tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de défense nationale ont éprouvé de sérieuses inquiétudes en lisant cette information et demandent à être rassurés.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le rapporteur. La commission n'a pas délibéré; évidemment; elle s'en remet à la sagesse du Conseil.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Pierre de Chevigné, secrétaire d'Etat à la guerre. Je vais répondre si vous le permettez à l'honorable sénateur de la Moselle. En ce qui concerne les fabrications de la guerre, le reproche qui nous a été adressé de retard est exact, quant au fond. Ces causes ont été fort bien exposées à la tribune par M. le rapporteur de la commission de la défense nationale, qui a dégagé les quatre causes principales. J'y reviendrai tout à l'heure. Je veux simplement donner quelques chiffres.

L'ensemble des fabrications de la guerre, titre II, pour l'année 1951, se montent en prévision à 97.923.884.000 francs. Il a été dépensé 58.177.517.000 francs. Les deux chapitres principaux sur lesquels, je crois, porte l'attention de notre collègue sont les chapitres 9120 et 9121, matériel lourd et armement. Sur le chapitre 9120, matériel lourd et armement correspondant au premier effort supplémentaire qui a été mis en route par M. Ramadier, il avait été prévu 9.219.612.000 francs, il a été dépensé 9.317 millions, c'est-à-dire que les crédits prévus ont été entièrement consommés.

En ce qui concerne l'effort normal de l'année 1951, nous avons des chiffres qui sont beaucoup moins satisfaisants, puisque, sur 31.618 millions, il n'a été consommé que 8.192 millions.

Les causes générales du retard de l'industrie lourde ont été exposées par M. le rapporteur et je n'y reviens que pour mémoire. Je crois que certaines prévisions ont peut-être été optimistes; les délais étaient théoriquement réalisables, mais des retards sont intervenus, et ils ont bouleversé l'ordre des programmes.

Il a été également rencontré des difficultés dans le placement des commandes; l'industrie privée n'a pas toujours été très intéressée par les commandes d'armement. Pourquoi? D'abord parce que les volumes primitifs de ces commandes étaient trop faibles pour inciter les industriels à faire des investissements sérieux et importants; ensuite, parce que nous ne pouvions garantir aux industriels qui prendraient les commandes que l'effort d'armement serait poursuivi pendant un certain nombre d'années. C'est là que le département de la guerre se voit désavantagé par rapport aux départements voisins de la marine et de l'air; l'air en particulier a un programme quinquennal, alors que nous marchons sur un programme annuel.

Nous avons donc eu beaucoup de difficultés pour le placement des commandes; il a fallu fractionner. Il est certain qu'il y a là une situation qui n'est pas satisfaisante.

Il y a eu une autre raison: les difficultés d'approvisionnement en matières premières. Tous ceux qui sont au courant de la situation — et, dans cette assemblée, je crois que tout le monde suit de près la situation industrielle économique générale — savent qu'actuellement on n'est jamais sûr d'avoir des approvisionnements en matières premières au moment où on le désire et dans la proportion où on le désire.

En résumé, nous n'avons pas eu de difficultés extrêmement importantes, elles ont été surmontées et aucune n'a arrêté ou mis en péril le programme de réarmement, mais nous avons eu un retard d'un mois par ci, un retard d'un mois par là, qui, additionnés, ont allongé les délais.

Je veux quand même faire remarquer à cette assemblée que le retard dans son ensemble n'est pas très considérable, il est de l'ordre de quelques mois. Les crédits non utilisés sont ceux de trois à six mois environ, retard presque classique et traditionnel de tous les pays faisant un effort d'armement.

Tout à l'heure, M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, faisait allusion au rapport américain. Le rapport de M. Johnson, chargé du réarmement américain, fait également état d'un retard au moins aussi grand. Les pays qui font un effort de réarmement s'assignent des buts dans un esprit de dynamisme et rarement les délais sont tenus. Ces retards en France sont de l'ordre de quelques mois. Les matériels prévus pour le deuxième semestre de 1951 sortiront, dans leur ensemble, dans le premier semestre 1952. C'est ainsi que les premiers chars de treize tonnes sont entrain de sortir; le premier est sorti il y a quelques jours. Les E. D. R. vont sortir le mois prochain. On peut dire, d'une manière générale, que le retard sera d'un semestre.

Je veux — ceci n'est pas du tout une circonstance atténuante mais une explication que je dois à l'assemblée qui a entendu,

il y a quelques instants, le discours de M. le ministre des Etats associés — que le Conseil de la République sache que presque la moitié des fabrications faites par le département de la guerre l'ont été cette année au titre de l'Indochine, et, bien entendu, ne sont pas comptées dans les chiffres que je vous ai donnés à l'instant.

Voici quelques chiffres éloquents en conclusion de ce très bref exposé :

Les fabrications de la guerre ont été, en 1948, de 9,1 milliards de francs plus 1,9 milliard pour l'Indochine. En 1949, elles sont restées à 9,9 milliards de francs, c'est-à-dire sensiblement au même chiffre; par contre, celles pour l'Indochine sont montées à 4,2 milliards: elles ont plus que doublé. En 1950, les fabrications totales de la guerre sont montées à 16,3 milliards, dont 5,9 milliards pour l'Indochine et 10,4 milliards pour la guerre. En 1951 — et je vous demande de voir la différence entre les chiffres de 1950 et de 1951 — les fabrications de guerre sont montées à 45,2 milliards, le triple de celles de 1950: 16,3 milliards en 1950, 45,2 milliards en 1951 et, sur ces 45,2 milliards, 20 milliards — la moitié — pour l'Indochine.

Ceci, mes chers collègues, pour vous montrer que les fabrications de guerre ont à peu près triplé dans l'année 1951 par rapport à l'année 1950. Il y a là, je crois, un effort considérable auquel je tiens à rendre hommage, effort qui a été celui de tous ceux qui ont la responsabilité de la défense de la France, de lui forger des armes.

Mme le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Jean-Eric Bousch. Madame le président, j'ai posé des questions relatives aux fabrications d'armement. Je remercie M. le secrétaire d'Etat de la réponse qu'il a bien voulu me faire. Mais je voudrais relever un mot. Ce n'est pas un reproche *a priori*, monsieur le secrétaire d'Etat, que je vous adressais, mais une demande d'explication. Quand on pense que, depuis dix heures hier soir, nous avons voté 1.050 milliards, je crois qu'il est tout de même permis à des parlementaires de demander à connaître certains chiffres quant au volume des fabrications d'armement, chiffres que je retiendrai d'ailleurs pour le débat militaire que nous aurons à l'occasion de la discussion de votre budget, car je ne pense pas que ce soit le moment de l'ouvrir maintenant.

Mais j'avais posé d'autres questions, en particulier concernant le montant de l'aide alliée, ainsi qu'une demande d'explications relatives aux lois d'organisation. Je n'ai pas eu de réponse à ce sujet. Je vous ai donné tout à l'heure l'assurance, au cours d'une conversation privée, que, vu les circonstances, je ne demanderai pas la modification de vos crédits, mais, si j'ai déposé cet amendement, c'est pour obtenir des explications indispensables.

M. le vice-président du conseil. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le vice-président du conseil.

M. le vice-président du conseil. L'honorable sénateur n'est pas sans connaître qu'en fin de compte l'aide alliée s'est trouvée réduite de moitié par rapport aux espérances qui avaient été conçues, c'est-à-dire à une somme de 70 milliards sur lesquels il s'est trouvé que 40 milliards seulement ont été effectivement employés.

A travers l'organisme qui s'appelle le fonds d'armement, ces chiffres sont connus des diverses commissions des finances et des commissions de contrôle du fonds d'armement dans les deux assemblées. Ce n'est donc pas une révélation, mais c'est une confirmation et il n'y a pas de discordance à ce sujet dans les déclarations des divers membres du Gouvernement.

D'autres questions de caractère plus général m'ont été posées, en ce qui concerne notamment les lois sur l'organisation de l'armée. Je dois dire que c'est une des choses auxquelles un ministre de la défense nationale, même relativement nouveau venu dans sa tâche, ne peut pas se dispenser de songer, dès qu'il se trouve dans une certaine maison, avec certaines responsabilités.

Ce que je voudrais aussi mentionner, c'est que, pour cela, encore convient-il qu'il puisse obtenir du Parlement la sécurité du présent et aussi un peu celle de l'avenir. On n'organise pas une armée en principe; on organise une certaine armée avec certaines perspectives du présent et du lendemain.

C'est précisément pour pouvoir faire une organisation d'une certaine armée, stable, et je ne dirai pas en expansion, mais en progrès et en amélioration, que je suis venu aujourd'hui — ou plutôt hier — devant vous défendre les crédits provisionnels du budget. C'est une immense tâche à remplir, et je pense que vous ne serez pas entièrement en désaccord avec moi si je vous dis que la première nécessité est de commencer les choses; on les réglera ensuite, tout de suite et vite. Je ne voudrais cependant pas vous dire que je serai en mesure, avec les divers événements extérieurs et intérieurs qui vous préoccupent, de vous apporter immédiatement un grand nombre de projets avec un grand nombre d'articles.

Vous avez fait allusion à un article du *Monde* écrit en gros caractères. Je renonce, pour ma part, non seulement en ce qui concerne ce remarquable journal, mais en ce qui concerne les autres, à démentir toutes les informations fantaisistes qui s'y trouvent. Je crois me souvenir, car je l'avais vu, que cet article était donné, quoique en caractère gras, avec toutes les réserves d'usage. En principe, autant qu'une expérience assez ancienne de journaliste me l'a appris, cela signifie qu'on publie quelque chose dont on a toutes les raisons de penser que ce n'est pas exact.

En ce qui me concerne, en tant que membre du Gouvernement, je n'ai rien appris qui soit conforme à ce qui se trouve contenu dans cette affirmation, et en particulier il demeure qu'il n'y aura pas d'unités allemandes qui puissent être appelées divisions.

Je ne pense pas avoir répondu ainsi, sinon à la satisfaction de tous, du moins de telle façon qu'on ne puisse dire que j'ai voulu me dérober.

M. Serrure. Il faut de la discrétion en matière de défense nationale!

Mme le président. Monsieur Bousch, maintenez-vous votre amendement ?

M. Jean-Eric Bousch. Au bénéfice de ces observations, je retire l'amendement que j'ai déposé.

Mme le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 1000 ? Je le mets aux voix.

(Le chapitre 1000 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 1001. — Traitement du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (air), 764.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1002. — Traitement du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (guerre), 764.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1003. — Traitement du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (marine), 764.000 francs. » — (Adopté.)

b) Administrations centrales.

« Chap. 1011. — Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de l'air, 77.865.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1012. — Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la guerre, 105.403.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1013. — Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la marine, 59.324.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1021. — Traitements et indemnités des personnels civils en service à l'administration centrale de l'air, 49.313.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1022. — Traitements et indemnités des personnels civils en service à l'administration centrale de la guerre, 110.655.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1023. — Traitements et indemnités des personnels civils en service à l'administration centrale de la marine, 55.523.000 francs. » — (Adopté.)

c) Gendarmerie.

« Chap. 1030. — Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires, 4.381.943.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1040. — Gendarmerie — Traitements et indemnités des personnels civils, 29.658.000 francs. » — (Adopté.)

d) Corps de contrôle.

« Chap. 1051. — Soldes, traitements et indemnités des corps de contrôle (air), 4.812.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1052. — Soldes, traitements et indemnités des corps de contrôle (guerre), 13.227.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1053. — Soldes, traitements et indemnités des corps de contrôle (marine), 10.019.000 francs. » — (Adopté.)

e) Service cinématographique des armées.

« Chap. 1060. — Service cinématographique des armées. — Soldes et indemnités des personnels militaires, 8.788.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1070. — Service cinématographique des armées. — Traitements et indemnités des personnels civils, 2.080.000 francs. » — (Adopté.)

f) Justice militaire.

« Chap. 1080. — Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la justice militaire, 44.231.000 francs. » — (Adopté.)

g) Sécurité militaire.

« Chap. 1090. — Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la sécurité militaire, 42.550.000 francs. » — (Adopté.)

h) Service de l'action sociale.

« Chap. 1100. — Personnels civils et militaires des services sociaux, 68.537.000 francs. » — (Adopté.)

i) Service de santé.

« Chap. 1110. — Soldes et indemnités des personnels officiers du service de santé des armées, 390.780.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1120. — Traitements et indemnités des personnels titulaires, contractuels et auxiliaires du service de santé, 138.547.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1130. — Salaires des ouvriers du service de santé, 263.281.000 francs. » — (Adopté.)

j) Dépenses diverses.

« Chap. 1140. — Personnels civils et militaires des postes permanents à l'étranger. — Rémunérations, 189.983.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1150. — Couverture de mesures diverses en faveur du personnel, 6.546.055.000 francs. » — (Adopté.)

5^e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

a) Ministres. — Secrétaire d'Etat. — Cabinets.

« Chap. 3000. — Presse. — Information, 9.916.000 francs » — (Adopté.)

« Chap. 3010. — Missions temporaires à l'étranger, 39.131.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3020. — Dépenses exceptionnelles de représentation, 2.167.000 francs. » — (Adopté.)

b) Administrations centrales.

« Chap. 3030. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires en service à l'administration centrale, 663.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3040. — Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien, 87.077.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3050. — Frais d'entretien et de fonctionnement des voitures automobiles de l'administration centrale, 7.038.000 francs. » — (Adopté.)

c) Gendarmerie.

« Chap. 3060. — Gendarmerie. — Alimentation, 13.846.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3070. — Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage, 258.156.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3072. — Gendarmerie. — Programme, 36.530.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3080. — Gendarmerie. — Frais de déplacement, 166.667.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3090. — Gendarmerie. — Dépenses de fonctionnement et de matériel, 386.163.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3100. — Gendarmerie. — Entretien des immeubles, 212.727.000 francs. » — (Adopté.)

d) Corps de contrôle.

« Chap. 3111. — Frais de déplacement des corps de contrôle (air), 1.342.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3112. — Frais de déplacement des corps de contrôle (guerre), 1.313.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3113. — Frais de déplacement des corps de contrôle (marine), 667.000 francs. » — (Adopté.)

e) Service cinématographique des armées.

« Chap. 3120. — Service cinématographique des armées. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires, 370.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3130. — Service cinématographique des armées. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien des immeubles, 28.753.000 francs. » — (Adopté.)

f) Justice militaire.

« Chap. 3140. — Justice militaire et prisons militaires. — Frais de déplacement. — Transports. — Dépenses de fonctionnement et de matériel. — Entretien des immeubles, 12.665.000 francs. » — (Adopté.)

g) Sécurité militaire.

« Chap. 3150. — Sécurité militaire. — Frais de déplacement. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles, 14.084.000 francs. » — (Adopté.)

h) Service de l'action sociale.

« Chap. 3160. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires des services sociaux, 3.184.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3170. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles des services sociaux, 8.852.000 francs. » — (Adopté.)

i) Service de santé.

« Chap. 3180. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires du service de santé, 13.680.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3190. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles du service de santé, 724.120.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3200. — Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Service de santé, 15.930.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3210. — Etudes et expérimentations techniques. — Service de santé, 3.532.000 francs. » — (Adopté.)

j) Services divers.

« Chap. 3220. — Sports et compétitions, 3.300.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3230. — Recherches scientifiques. — Frais de fonctionnement, 14.225.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3240. — Postes permanents à l'étranger. — Matériel et fonctionnement des services, 17.790.000 francs. » — (Adopté.)

6^e partie. — Charges sociales.

« Chap. 4000. — Services sociaux — Secours et allocations diverses, 71.804.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4011. — Charges sociales diverses. — Air, 11.159.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4012. — Charges sociales diverses. — Guerre, 34 millions 330.000 francs » — (Adopté.)

« Chap. 4013. — Charges sociales diverses. — Marine, 10 millions 305.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4020. — Charges sociales diverses. — Postes permanents à l'étranger, 200.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4030. — Prestations familiales des personnels civils et militaires, 1.150.050.000 francs. »

Par voie d'amendement (n° 5), M. Bertaud propose de réduire ce crédit de 1.000 francs.

La parole est à M. Bertaud.

M. Bertaud. Cet amendement a été déposé pour obtenir de la part du Gouvernement des explications sur l'attribution des prestations familiales aux personnels civils et militaires. (Exclamations sur divers bancs.)

Cela vous gêne ?

M. Georges Laffargue. Je voulais simplement indiquer que le débat sur les allocations familiales est terminé.

M. Bertaud. Je regrette infiniment, mais je ne vois pas pourquoi je ne me permettais pas de poser une question. Est-ce vous, monsieur Laffargue, qui régentez les débats ?

Je désirerais savoir si le montant des allocations familiales est exactement le même pour les militaires que pour les civils. Il paraît que les militaires seraient défavorisés par rapport aux civils.

C'est une question que l'on m'a posée. Je la pose à mon tour, que cela vous plaise ou non.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. La commission n'a pas d'avis à émettre puisqu'il s'agit d'une demande d'explication.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à la guerre. Je vais rassurer M. Bertaud : les militaires ne sont pas désavantagés au point de vue des prestations familiales puisqu'elles sont identiques pour les civils et pour les militaires.

M. Bertaud. Je vous remercie de votre précision et je retire mon amendement.

Mme le président. L'amendement est retiré

Je mets aux voix le chapitre 4030 avec le chiffre de la commission.

(Le chapitre 4030, avec ce chiffre, est adopté.)

Mme le président. « Chap. 4041. — Allocation de logement et primes d'aménagement et de déménagement. — Air, 417.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4042. — Allocation de logement et primes d'aménagement et de déménagement. — Guerre, 1.470.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4043. — Allocation de logement et primes d'aménagement et de déménagement. — Marine, 500.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4050. — Versement des cotisations au régime de la sécurité sociale, 85.806.000 francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Subventions.

« Chap. 5000. — Subventions au budget annexe du service des poudres pour l'entretien des installations non utilisées à l'exploitation, 51.917.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 5010. — Subventions au budget annexe du service des essences pour l'entretien des stocks de réserve de l'armée de l'air, 91.241.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 5020. — Subventions aux associations des militaires de réserve. » — (Mémoire.)

8^e partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 6000. — Emploi de fonds provenant de legs ou de donations. » — (Mémoire.)

« Chap. 6011. — Accidents du travail. — Réparations civiles. — Air, 23.333.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6012. — Accidents du travail. — Réparations civiles. — Guerre, 109.203.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6013. — Accidents du travail. — Réparations civiles. — Marine, 27.633.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6020. — Frais administratifs des organismes de liaison pour les facilités alliées, 48.347.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6030. — Participation aux dépenses de fonctionnement de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, 530 millions 667.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6040. — Frais de fonctionnement des organismes de l'aisou chargés de la livraison et de la réception des matériels livrés au titre du pacte de l'assistance mutuelle, 454.607.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6050. — Participation à diverses dépenses d'intérêt militaire, 1 milliard de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6060. — Contribution de la France au budget international du S. H. A. P. E. » — (Mémoire.)

« Chap. 6070. — Transport de correspondances militaires, 164.747.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6081. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. — Air. » — (Mémoire.)

« Chap. 6082. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. — Guerre. » — (Mémoire.)

« Chap. 6083. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. — Marine. » — (Mémoire.)

« Chap. 6091. — Dépenses des exercices clos. — Air. » — (Mémoire.)

« Chap. 6092. — Dépenses des exercices clos. — Guerre. » — (Mémoire.)

« Chap. 6093. — Dépenses des exercices clos. — Marine. » — (Mémoire.)

TITRE I^{er} « BIS ». — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS

a) Dépenses liées au dégageant des cadres.

« Chap. 7001. — Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres. — Air, 6.583.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 7002. — Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres. — Guerre, 210.077.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 7003. — Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres. — Marine, 13.057.000 francs. » — (Adopté.)

b) Dépenses de liquidation des hostilités.

« Chap. 7012. — Soldes, traitements et indemnités des personnels de liquidation, 90.200.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 7020. — Liquidation des marchés résiliés. » — (Mémoire.)

« Chap. 7024. — Paiements à l'industrie privée. — Guerre. » — (Mémoire.)

« Chap. 7025. — Poursuite pour compte français de commandes allemandes résiliées. — Guerre. » — (Mémoire.)

« Chap. 7026. — Règlement à la S. N. V. S. du montant forfaitaire des matériels prélevés en Allemagne et en Autriche. » — (Mémoire.)

« Chap. 7031. — Dépenses diverses résultant des hostilités. — Air, 5 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 7032. — Dépenses diverses résultant des hostilités. — Guerre, 38.833.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 7033. — Dépenses diverses résultant des hostilités. — Marine, 4.767.000 francs. » — (Adopté.)

c) Dépenses afférentes aux militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés ou malades, en instance de démobilisation, aux militaires autochtones rapatriables et aux délégations de soldes.

« Chap. 7042. — Militaires rapatriés d'Extrême-Orient blessés ou malades en instance de démobilisation. — Guerre, 273 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 7052. — Militaires autochtones rapatriables. » — (Mémoire.)

« Chap. 7061. — Délégations de solde aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers. — Air, 11.025.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 7062. — Délégations de solde aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers. — Guerre, 17.500.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 7063. — Délégations de solde aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers. — Marine, 24 millions 500.000 francs. » — (Adopté.)

d) Dépenses des exercices clos et périmés.

« Chap. 7071. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. — Air. » — (Mémoire.)

« Chap. 7072. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. — Guerre. » — (Mémoire.)

« Chap. 7073. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. — Marine. » — (Mémoire.)

« Chap. 7081. — Dépenses des exercices clos. — Air. » — (Mémoire.)

« Chap. 7082. — Dépenses des exercices clos. — Guerre. » — (Mémoire.)

« Chap. 7083. — Dépenses des exercices clos. — Marine. » — (Mémoire.)

RECONSTRUCTION

« Chap. 8000. — Gendarmerie. — Reconstruction. » — (Mémoire.)

« Chap. 8001. — Gendarmerie. — Reconstruction. » — (Mémoire.)

« Chap. 8010. — Service de santé. — Reconstruction, 3 millions 967.000 francs. » — (Adopté.)

EQUIPEMENT

« Chap. 9000. — Subvention au service des poudres pour études et recherches, 150 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9010. — Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement, 40 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9011. — Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement, 167.500.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9021. — Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement, 868.333.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9040. — Construction de logements militaires, 24 millions 858.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9041. — Construction de logements militaires, 348 millions 75.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9050. — Gendarmerie. — Equipement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9051. — Gendarmerie. — Equipement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9061. — Gendarmerie. — Matériel lourd, 65 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9071. — Gendarmerie. — Acquisitions immobilières, 2.333.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9091. — Service de santé. — Equipement. — Travaux et installations, 266.940.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9110. — Recherche scientifique. — Equipement, 38.715.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9111. — Recherche scientifique. — Equipement, 5.833.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9120. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. » — (Mémoire.)

SECTION AIR

TITRE I^{er}. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

4^e partie. — Personnel.

« Chap. 1005. — Solde et indemnités des officiers, 854.082.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1015. — Solde des sous-officiers et hommes de troupe, 3.332.988.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1025. — Solde des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congé, 57.203.000 francs. »

La parole est à M. Héline.

M. Héline. C'est une simple question que je voudrais poser à M. le ministre. Vous allez avoir, monsieur le ministre, à recruter des cadres pour l'armée de l'air. Je sais que vous devez faire appel à des officiers de réserve. Je viens vous demander si vous pensez à appeler également certains officiers qui ont été dégagés des cadres de l'armée de l'air, à condition bien entendu qu'ils n'aient pas atteint la limite d'âge, et qu'aucune condition particulière ne s'oppose à leur réintégration.

M. le secrétaire d'Etat à l'air. Vous avez pu remarquer, monsieur le sénateur, qu'il est fait actuellement une propagande pour le recrutement de cadres pour l'armée de l'air.

Il est bien certain, et je vous donne tous apaisements à ce sujet, que lorsqu'il ne s'agit pas de cadres touchant déjà une retraite, quand il s'agit de cadres dégagés pour d'autres motifs que des motifs de collaboration; et lorsque ces cadres ne sont pas atteints par la limite d'âge, c'est avec grand plaisir et sans aucune difficulté que nous les accueillerons et nous souhaitons même qu'ils s'adressent à nous.

Mme le président. Il n'y a pas d'autre observation?... Je mets aux voix le chapitre 1025.

(Le chapitre 1025 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 1035. — Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Armée de l'air, 121.325.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1045. — Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Armée de l'air, 318.840.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1105. — Couvertures de mesures diverses en faveur du personnel. » — (Mémoire.)

5° partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

« Chap. 3005. — Alimentation, 952 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3015. — Chauffage et éclairage, 190 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3025. — Habillement, campement, couchage, ameublement et matériels divers. — Programme, 1.300 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3035. — Habillement, campement, couchage. — Entretien, 230.996.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3045. — Frais de déplacement et de transport du personnel, 200 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3055. — Frais de transport de matériel, 458 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3065. — Logement, cantonnement, loyers, 50 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3075. — Instruction, écoles, recrutement, préparation militaire, 65.817.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3085. — Convocation des réserves. — Soldes et entretien, 38.925.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3095. — Entretien et réparation des divers matériels assurés par le service du matériel de l'armée de l'air, 573 millions 161.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3110. — Réparation du matériel aérien et fournitures de rechanges assurées par la direction technique et industrielle (ancien programme). »

« Chap. 3115. — Réparations du matériel aérien assurées par la direction technique et industrielle. — 909.500.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3125. — Fonctionnement des formations, unités et établissements de l'armée de l'air, 134 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3135. — Carburants, 1.567 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3445. — Entretien des immeubles et du domaine militaire, 219.715.000 francs. » — (Adopté.)

6° partie. — Charges sociales.

« Chap. 4005. — Prestations et versements obligatoires, 148.456.000 francs. » — (Adopté.)

7° partie. — Subventions.

« Chap. 5005. — Constructions aéronautiques. — Subventions, 23 millions de francs. » — (Adopté.)

8° partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 6005. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

« Chap. 6015. — Dépenses des exercices clos. » — (Mémoire.)

TITRE II. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

« Chap. 8000. — Bases. — Reconstruction, 6.250.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 8001. — Bases. — Reconstruction, 93.750.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 8020. — Service du matériel. — Reconstruction. » — (Mémoire.)

« Chap. 8021. — Service du matériel. — Reconstruction, 87.500.000 francs. » — (Adopté.)

ÉQUIPEMENT

« Chap. 9000. — Bases. — Travaux et installations, 3 milliards 672.162.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9001. — Bases. — Travaux et installations, 2 milliards 647.916.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9020. — Commissariat. — Travaux et installations. » — (Mémoire.)

« Chap. 9021. — Commissariat. — Travaux et installations, 41.606.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9031. — Constructions aéronautiques. — Travaux et installations. » — (Mémoire.)

« Chap. 9040. — Service du matériel. — Travaux et installations. » — (Mémoire.)

« Chap. 9041. — Service du matériel. — Travaux et installations, 31.250.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9060. — Armement de l'armée de l'air. » — (Mémoire.)

« Chap. 9061. — Armement de l'armée de l'air, 24 millions 500.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9070. — Munitions de l'armée de l'air, 53 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9071. — Munitions de l'armée de l'air, 77 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9080. — Matériel roulant de l'armée de l'air, 171 millions 335.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9081. — Matériel roulant de l'armée de l'air, 330 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9090. — Matériel d'équipement des bases, 84 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9091. — Matériel d'équipement des bases, 17 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9100. — Télécommunications. — Fabrications, 1 milliard 420 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9101. — Télécommunications. — Fabrications, 1 milliard 300 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9110. — Subventions au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement, 1.350 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9111. — Subventions au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement, 380 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9120. — Matériel de série de l'armée de l'air, 8.750 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9121. — Matériel de série de l'armée de l'air, 1.440 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9130. — Réorganisation de l'industrie aéronautique, 45 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9230. — Etudes et prototypes, 4.220 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9231. — Etudes et prototypes. » — (Mémoire.)

« Chap. 9400. — Bases. — Acquisitions immobilières, 41 millions 666.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9401. — Bases. — Acquisitions immobilières, 87 millions 500.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9411. — Commissariat. — Acquisitions immobilières. » — (Mémoire.)

« Chap. 9420. — Services du matériel. — Acquisitions immobilières. » — (Mémoire.)

« Chap. 9421. — Services du matériel. — Acquisitions immobilières, 10.416.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9500. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

SECTION GUERRE

TITRE I^{er}. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

4° partie. — Personnel

« Chap. 1005. — Solde et indemnités des officiers, 2.240 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1015. — Solde et indemnités des sous-officiers et hommes de troupe, 5.508.200.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1025. — Solde des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congés, 92.314.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1035. — Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de l'intendance, 540 millions 452.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1045. — Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel, 161 millions 147.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1055. — Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du génie, 146 millions 282.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1065. — Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service des transmissions, 155 millions 827.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1075. — Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires, ouvriers. — Recrutement, 103 millions 945.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1085. — Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de l'intendance, 439.318.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1095. — Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel, 719.052.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1105. — Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du génie, 89.918.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1115. — Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service des transmissions, 54.955.000 francs. » — *(Adopté.)*
 « Chap. 1125. — Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires, ouvriers. — Service de la mécanique, 16.647.000 francs. » — *(Adopté.)*

5^e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

« Chap. 3005. — Alimentation, 4.302.734.000 francs. »
 Par voie d'amendement (n° 1), M. de Gouyon et les membres de la commission de la défense nationale proposent de réduire ce crédit de 1.000 francs.
 La parole est à M. de Gouyon.

M. Jean de Gouyon. Un certain nombre de membres de la commission de la défense nationale avaient été saisis de protestations pour la qualité de la nourriture dans les casernes de Paris. Je crois que ces protestations étaient exagérées, mais en tout cas, je voudrais poser à M. le ministre la question de savoir s'il n'y aurait pas peut-être, devant la hausse constante des prix, à revenir à la ration journalière fixée non plus en prix, mais en nourriture, c'est-à-dire tant de viande, tant de pain, etc.

Je crois d'ailleurs que M. le ministre a répondu à cela, mais j'aimerais me l'entendre préciser.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la guerre.

M. le secrétaire d'Etat à la guerre. Je voudrais préciser à M. le rapporteur que son souhait est exaucé, puisqu'un décret revenant au système d'avant guerre et qui, rétablissant les primes en nature, est à peu près adopté. Et dorénavant, quelles que soient les fluctuations des prix, nos soldats seront certains d'avoir leur ration telle que l'a d'ailleurs définie tout à l'heure M. le ministre de la défense nationale.

Cette ration n'est pas absolument identique à celle de 1939. Il y a un peu moins de pain. La quantité de viande est sensiblement la même et il est prévu un quart de litre de vin par repas, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant. La ration donnera environ 3.300 calories, chiffre défini par les services de santé.

Ainsi, les difficultés certaines que nous avons rencontrées ces temps derniers pour nourrir nos soldats ne seront plus qu'un mauvais souvenir.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. de Gouyon. Je remercie M. le ministre de ses explications et je retire mon amendement.

Mme Devaud. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à Mme Devaud.

Mme Devaud. Je me permets, monsieur le ministre, d'ajouter quelques précisions à ce que vient de dire M. de Gouyon. Je voudrais ici être l'interprète d'un certain nombre de mères de famille qui s'inquiètent de la mauvaise qualité de l'alimentation donnée à nos soldats. J'ai été saisie de plaintes émanant d'un peu partout à cet égard. Je voudrais vous rappeler notamment certaines plaintes qui ont été formulées sur la mauvaise alimentation des hommes lors des dernières manœuvres de Savoie, l'été dernier et, également, lors des dernières manœuvres en Allemagne. En Savoie, l'alimentation était non seulement de qualité, mais surtout de quantité tout à fait insuffisantes; quant à celles d'Allemagne, il a été souligné que souvent les cuisines roulantes n'avaient pas suivi les hommes en manœuvres, et que de jeunes soldats étaient restés de 14 à 16 heures sans nourriture normale. Les rations leur ayant été refusées pour raisons d'économies. Etant donné qu'il s'agit de jeunes en pleine croissance, il y a, monsieur le ministre, quelque danger à procéder ainsi en cette matière. Je me permets donc d'attirer votre attention sur la question en vous demandant d'y porter remède rapidement.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la guerre.

M. le secrétaire d'Etat à la guerre. Je crois avoir reconnu tout à l'heure que nous avions eu, au cours des années qui viennent de s'écouler, des difficultés sérieuses au point de vue de l'alimentation de la troupe. Il est évident que, dans beaucoup de corps de troupe, nous n'avons pas pu donner 200 grammes de viande, alors que la ration-type en comporte 300. Cela venait de ce que la prime était insuffisante. Cet inconvénient va être supprimé puisque, quel que soit le prix de la viande, la quantité restera la même et nous espérons que sous peu nous n'aurons plus de difficulté en ce qui concerne la nourriture de la troupe.

Pour les grandes manœuvres, il y eut en effet quelques cas où des unités ont pu être mal nourries, mais je rappelle à Mme Devaud que les grandes manœuvres sont faites par des

troupes en service, c'est-à-dire, dans les conditions de la guerre. Ces services ne sont pas parfaitement instruits et c'est pour cela que l'on fait de grandes manœuvres. Dans les grandes manœuvres d'Allemagne, il a pu arriver que le ravitaillement n'ait pas fonctionné normalement. Le but des grandes manœuvres est justement d'éduquer ces services pour les amener à fonctionner parfaitement le jour où il faudra qu'ils fonctionnent sans faute, c'est-à-dire le jour des hostilités.

M. Serrure. Et quand on restait huit jours sans manger et sans boire, on ne disait rien ! *(Rires.)*

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix le chapitre 3005.

(Le chapitre 3005 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 3015. — Chauffage et éclairage, 314 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3025. — Habillement, campement, couchage et ameublement. — Programmes, 858 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3035. — Habillement, campement, couchage et ameublement. — Entretien, 296 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3045. — Indemnités de déplacement et transports de personnel, 300 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3055. — Transports de matériel, 200 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3065. — Logement et cantonnement, 60 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3075. — Instruction. — Ecoles. — Recrutement, 150 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3085. — Convocation des réserves. — Soldes et entretien. — Perfectionnement des cadres de réserve, 10 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3095. — Préparation militaire, 12 millions de francs. »
 Par voie d'amendement (n° 2) M. de Gouyon et les membres de la commission de la défense nationale proposent de réduire ce crédit de 1.000 francs.

La parole est à M. de Gouyon.

M. de Gouyon. Mes chers collègues, cet amendement a été déposé par votre commission de la défense nationale. Voici très rapidement ce dont il s'agit.

Il est très intéressant, maintenant que les armées deviennent de plus en plus techniques, d'avoir des jeunes gens qui arrivent au service ayant fait leur préparation militaire. C'est un gain de temps; les troupes sont aujourd'hui beaucoup plus aguerries venant des centres de préparation militaire. Mais les jeunes gens hésitent à y aller et à assister aux séances parce qu'ils perdent une demi-journée, quelquefois une journée et il y a parfois assez loin du centre à l'endroit où ils habitent.

Ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre, envisager une sorte de remboursement des frais de transport pour que ces jeunes gens puissent assister plus facilement aux leçons de préparation militaire ?

M. le secrétaire d'Etat à la guerre. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la guerre. L'importance de la question que vient de poser M. de Gouyon n'a pas échappé au Gouvernement. Je tiens à l'informer que depuis deux ans, la préparation militaire a repris son essor et que nous fondons sur elle les plus grands espoirs. Il sera certainement intéressé de savoir qu'en 1952, les chiffres des jeunes gens suivant la préparation militaire auront doublé par rapport à 1951; et l'accroissement par rapport à l'année 1950 — année où la préparation militaire recommençait — était déjà très net.

Nous avons donc beaucoup d'intérêt à ce que cette préparation se fasse dans les meilleures conditions possibles. La suggestion que fait M. le rapporteur est extrêmement intéressante et elle sera étudiée. D'ailleurs, dès maintenant, nous essayons de pallier au maximum les frais que pourraient occasionner à ces jeunes gens leurs déplacements; nous les transportons chaque fois que cela est possible; nous prenons des billets collectifs quand nous le pouvons; seulement, cela nous oblige à négocier avec la Société nationale des chemins de fer français qui, à cet égard, n'est pas très donnante. Mais nous essayerons, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, de donner à ces jeunes gens les avantages qu'ils méritent et de trouver un système qui, d'une manière générale, tranchera la question.

M. de Gouyon. A la suite des explications qui viennent de m'être données, je retire mon amendement.

Mme le président. L'amendement est retiré.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 3095 ?

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 3095 est adopté.)

Mme le président.

« Chap. 3105. — Remonte, 5 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3115. — Fourrages, 5 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3125. — Matériel automobile blindé et chenillé. — Entretien, 1.795 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3135. — Matériel d'armement. — Entretien, 123 millions 334.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3145. — Munitions. — Entretien, 200 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3155. — Frais généraux du service du matériel, 127 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3165. — Services annexes gérés par la direction du matériel. — Fonctionnement, 70 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3175. — Service de la mécanographie, 20 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3185. — Matériel du génie. — Entretien, 60 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3195. — Matériel du service des transmissions. — Entretien, 120 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3205. — Télégraphe et téléphone, 10 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3215. — Carburants, 700.667.000 francs »

Par voie d'amendement, M. de Gouyon et les membres de la commission de la défense nationale proposent de réduire ce crédit de 1.000 francs.

La parole est à M. de Gouyon.

M. de Gouyon. Cet amendement, si j'ose dire, est beaucoup plus important. Un certain nombre de ceux de nos collègues qui ont été en Allemagne et même de nos collègues de la commission des finances ont constaté que les allocations de carburant aux troupes sont très insuffisantes. C'est ainsi que j'ai pu parler à un colonel commandant un régiment de chars qui m'a dit qu'au cours de deux ans de son commandement, il n'avait eu que pendant quelques heures la possibilité de faire manœuvrer devant lui son régiment de chars. Pratiquement, la dotation d'essence qui revient à un corps est suffisante pour l'entraînement des pilotes de chars, mais elle n'est pas suffisante pour l'entraînement tactique de l'arme. En conséquence, je voudrais demander à M. le ministre d'augmenter cette dotation en essence.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à la guerre. La préoccupation de M. le rapporteur est également la mienne. Il est certain que les dotations de carburant prévues pour l'instruction sont insuffisantes. Je n'ai pas pu les augmenter d'une manière très importante dans le budget provisionnel actuel, car, dans son ensemble, il ne devait pas comporter de très gros changements sur le budget de l'année précédente. Mais je m'engage à présenter au mois de mars prochain, sur ce chapitre, un accroissement très sérieux en ce qui concerne les dotations d'essence.

Je crois que M. le rapporteur n'a pas vu la question dans son ensemble, car la pénurie dans les corps de troupe — certaine — vient peut-être de deux raisons: la première, c'est que l'on rogné quelquefois sur les dotations des corps de troupe, de manière à accorder des dotations plus grandes pour les manœuvres d'ensemble; la deuxième, c'est que la formation de certains personnels destinés à être versés ensuite dans les corps de troupe est effectuée dans des centres de formation accélérée qui les dégoûtent mais qui, pour ce faire, utilisent beaucoup d'essence. Ce système ne me plaît pas beaucoup d'ailleurs; j'estime que l'instruction doit être faite dans les corps de troupe. Ainsi j'ai décidé, il y a 48 heures, de supprimer ces centres de formation accélérée et de confier l'instruction totale des jeunes soldats au corps dans lequel ils auront à combattre, ce qui aura comme conséquence d'accroître, dans une certaine mesure, l'essence mise à la disposition de ces corps et de leurs hommes.

M. de Gouyon. Je retire mon amendement.

Mme le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 3215.

(Le chapitre 3215 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 3225. — Etudes et expérimentations techniques, 6 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3235. — Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire, 661.834.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3245. — Chemins de fer et routes. — Entretien, 10 millions de francs. » — (Adopté.)

6^e partie. — Charges sociales.

« Chap. 4005. — Prestations et versements obligatoires, 1.489.000.000 francs. » — (Adopté.)

8^e partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 6005. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

« Chap. 6015. — Dépenses des exercices clos. » — (Mémoire.)

TITRE II. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

RECONSTRUCTION

« Chap. 8000. — Service de l'intendance. — Reconstruction, 6 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 8001. — Service de l'intendance. — Reconstruction, 16 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 8020. — Service du matériel. — Reconstruction. » — (Mémoire.)

« Chap. 8030. — Service du génie. — Reconstruction, 28.800.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 8031. — Service du génie. — Reconstruction, 150 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 8040. — Chemins de fer et routes. — Reconstruction. » — (Mémoire.)

« Chap. 8041. — Chemins de fer et routes. — Reconstruction, 2.500.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 8050. — Service des transmissions. — Reconstruction. » — (Mémoire.)

ÉQUIPEMENT

« Chap. 9000. — Service de l'intendance. — Equipement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9001. — Service de l'intendance. — Equipement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9010. — Service du matériel. — Equipement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9011. — Service du matériel. — Equipement, 86 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9020. — Service du génie. — Equipement, 160 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9021. — Service du génie. — Equipement, 898 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9030. — Réinstallation des services militaires évincés. » — (Mémoire.)

« Chap. 9040. — Chemins de fer et routes. — Equipement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9041. — Chemins de fer et routes. — Equipement, 17.600.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9050. — Services des transmissions. — Equipement, 1 milliard de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9051. — Services des transmissions. — Equipement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9060. — Achats à l'étranger de dotations d'entretien. » — (Mémoire.)

« Chap. 9070. — Achats à la société nationale de vente des surplus. » — (Mémoire.)

« Chap. 9080. — Construction et équipement de laboratoires et organes d'expérimentation, 3.150.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9081. — Construction et équipement de laboratoires et organes d'expérimentation. » — (Mémoire.)

« Chap. 9090. — Service de l'intendance. — Acquisitions immobilières. » — (Mémoire.)

« Chap. 9091. — Service de l'intendance. — Acquisitions immobilières, 4 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9100. — Service du matériel. — Acquisitions immobilières. » — (Mémoire.)

« Chap. 9101. — Service du matériel. — Acquisitions immobilières, 10 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9110. — Service du génie. — Acquisitions immobilières, 25 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9111. — Service du génie. — Acquisitions immobilières, 19 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9120. — Matériel lourd et armement, 860 millions de francs. » — (Adopté.)

Par voie d'amendement (n° 4), M. de Gouyon et les membres de la commission de la défense nationale proposent de réduire ce crédit de 1.000 francs.

M. de Gouyon. Cet amendement avait pour but de demander des explications à M. le ministre au sujet des retards dans les livraisons de matériel. Des explications ont été données.

Il reste une seconde question que nous voudrions bien voir traiter. Il est impossible, lorsqu'on lit *l'Officiel* de l'Assemblée nationale, de savoir exactement quelle est l'intention du ministre sur le char de 50 tonnes. Les explications sont telles, dans un sens et dans l'autre, qu'il est impossible de se faire une idée exacte de l'intention du Gouvernement et nous voudrions la connaître.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à la guerre. Le char de 50 tonnes intéresse à juste titre cette assemblée; c'est un matériel qui fait honneur à ceux qui l'ont conçu. Il comporte des perfectionnements extrêmement intéressants et il n'est pas question, comme on l'a quelque fois craint, de le jeter à la ferraille. Mais la fabrication en grande série du char de 50 tonnes est quelque peu prématurée.

Tout d'abord, ce char n'est pas encore assez au point pour la fabrication en série. Même si l'on décidait aujourd'hui de passer à la fabrication en grande série, il serait impossible de le faire avant un délai assez long. Vous savez qu'un matériel de cette importance ne peut pas être mis en chaîne au bout d'un an ou même de dix-huit mois, mais seulement après plusieurs années.

De plus, le Gouvernement s'interroge au sujet de l'opportunité de la fabrication industrielle du char de 50 tonnes; en effet un matériel analogue va nous être livré par les Etats-Unis et il serait peu économique de fournir un effort financier aussi considérable pour un matériel qui peut nous être fourni par nos alliés, quand nous avons tant besoin, pour équiper notre armée, d'autres matériels que nos alliés ne nous fournissent pas. Je fais allusion aux véhicules de servitude, aux véhicules de transport, jeeps et camions, sans lesquels une armée n'est pas opérationnelle.

Le Gouvernement examinera — il n'a pas encore pris de décision définitive — si l'effort financier ne doit pas plutôt être fait sur un matériel indispensable à l'armée et que nous n'avons aucune chance de recevoir d'ailleurs.

Ceci dit, je veux cependant informer le Sénat que le char de 50 tonnes continue à faire l'objet d'études par les services des fabrications d'armements. Une présérie de dix chars est actuellement en fabrication. Dès que cette présérie sera livrée, ces chars seront mis aux essais et étudiés. Si, dans un certain délai, vraisemblablement vers la fin de cette année, le Gouvernement décide, pour une raison qui, actuellement, n'est pas encore évidente, de passer à la fabrication en série, aucun retard appréciable n'aura été enregistré.

M. de Gouyon. Je remercie M. le ministre de ces précisions, et je retire mon amendement.

Mme le président. L'amendement est retiré.

Par voie d'amendement (n° 6), M. Bertaud propose de réduire le crédit du chapitre 9120 de 1.000 francs.

La parole est à M. Bertaud.

M. Bertaud. Avec la permission de M. Laffargue...

J'ai demandé, sur ce chapitre, une réduction indicative qui pourrait d'ailleurs porter aussi bien sur le chapitre 3125 de la section marine ou encore sur les chapitres 3095 et 3110 de la section air. Elle est motivée par le fait que je n'ai pas pu encore obtenir de réponse à la question écrite que j'ai posée à M. le ministre de la défense nationale, il y a déjà quelques mois, et que j'attends encore l'inscription à l'ordre du jour de l'une de nos séances de la question orale avec débat que je m'étais permis de présenter pour obtenir les renseignements que ma question écrite n'avait pas réussi à provoquer.

Je veux donc profiter de l'occasion qui m'est offerte pour prier monsieur le ministre de ne pas imiter cette fois « de Conrart le silence prudent » et de satisfaire ma curiosité si, bien entendu, cela lui est possible, ce que je me permets d'espérer, ses services ayant eu, depuis treize mois, le temps de réunir les éléments d'information qui me sont nécessaires.

Je serais donc reconnaissant à M. le ministre de la défense nationale de bien vouloir faire connaître quelles dispositions ont été prises pour assurer la protection de la fabrication du matériel de défense et de combat de toute nature, provenant des usines françaises ou importé de l'étranger, ainsi que la sécurité du personnel civil et militaire assurant les essais de ce matériel militaire, ainsi que son utilisation pratique en cours de manœuvre ou d'opérations dans l'Union française.

Je le prierais de bien vouloir me faire connaître également le montant des préjudices causés au Trésor français en 1949, 1950 et une partie de 1951 par le sabotage organisé du matériel dans les usines ou en cours de transport, ainsi que le nombre de civils et de militaires dont la mort et les blessures graves ou légères sont dues, en service commandé, à l'utilisation d'un matériel ayant fait l'objet de malfaçons tant pendant sa fabrication, qu'au moment de sa mise au point.

Je saurai également gré au ministre de me préciser combien d'informations ont été ouvertes pour déceler les coupables, le nombre des instances ayant abouti, ainsi que le total des condamnations prononcées et des sanctions administratives prises pour négligence et fautes lourdes dans les opérations de vérification et de contrôle du matériel dont il s'agit.

Ce sont des questions qui ne doivent pas surprendre puisqu'il y a 14 mois qu'elles ont été posées au ministère de la défense nationale. M. le ministre doit supposer qu'il est normal que je me permette d'essayer d'obtenir les renseignements dont j'ai besoin. Si l'on doit voter des milliards pour la défense nationale, il est admissible que les contribuables à qui l'on demande à chaque instant des efforts nouveaux puissent se rendre compte, par le moyen de leurs représentants au Parlement, dans quelle proportion ces milliards sont utilisés ou gaspillés ou encore dépensés sans profit pour personne. Les pères et mères de famille dont les enfants ont été tués ou mutilés dans des accidents d'aviation ou des explosions prématurées de pièces, provoqués par des sabotages, peuvent tout de

même demander au Gouvernement si les coupables de ces actes criminels ont été recherchés, découverts et punis.

Rien de ce que j'avance n'est dû à mon imagination. Et la presse s'est assez souvent fait l'écho de faits de cette nature pour que je puisse me permettre de penser qu'ils ne vous laissent pas indifférents. J'ai là, sous les yeux, des lettres où il est dit que des camions et des autos provenant des usines Citroën et destinés à l'armée d'Orient, ont dû être ramenés du Havre, en raison des sabotages dont ils avaient été l'objet.

Lors de l'inauguration dans ma commune de la rue du commandant René-Mouchotte, un officier supérieur d'aviation nous a signalé devant témoins que s'il était encore vivant ce n'était pas sa faute. Décollant d'un aérodrome d'Afrique du Nord, il s'était aperçu en vol que son avion avait été saboté et c'est avec quelque peine qu'il avait pu revenir à sa base et atterrir à peu près normalement.

En supposant même que tout cela ne coûte rien au Trésor, le Gouvernement et mes collègues ne doivent pas s'étonner que je pose ces questions au nom de ceux auxquels on demande constamment des efforts de toute nature et au nom de ceux dont les enfants se battent pour la France. *(Applaudissements.)*

M. le vice-président du conseil. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le vice-président du conseil.

M. le vice-président du conseil. Mesdames, messieurs, l'émotion de l'honorable sénateur m'est apparue pleinement légitime. Aux questions qu'il pose, il est en effet désirable que le Gouvernement soit en mesure de répondre dans toute l'étendue où de tels documents sont disponibles.

Pendant les années auxquelles M. Bertaud a fait allusion tout à l'heure, il m'est arrivé de me livrer à un certain nombre d'actes de répression pour cause de défense nationale et, pour mon compte, je saurai comme chacun de mes collègues faire mon devoir en une telle matière.

Seulement, je dois dire que c'est à brûle-pourpoint qu'il me pose, non pas seulement une question d'intention à laquelle je réponds tout de suite, mais une question de chiffre dont il comprendra qu'il n'est pas toujours aisé d'avoir toutes les données en mémoire, d'autant qu'entre temps il s'est trouvé un certain nombre de circonstances dont j'espère qu'elles se reproduiront le plus rarement possible et qui consistent dans des changements de personnes et des transferts de responsabilité.

M. Bertaud n'a pas manqué de comprendre que si les services sont immuables, il arrive que les ministres ne le soient pas, en conséquence de quoi, depuis quatorze mois, les ministres ont pu oublier de répondre à sa question. Je le prie d'accepter nos excuses. Je propose à l'honorable sénateur, s'il le veut bien, d'accepter une réponse orale en particulier, ou une réponse écrite, s'il préfère renouveler sa question.

Mme le président. Maintenez-vous votre amendement ?

M. Bertaud. Je le retire, madame le président.

Mme le président. L'amendement est retiré.

Je mets aux voix le chapitre 9120, au chiffre de la commission.

(Le chapitre 9120 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 9121. — Matériel lourd et armement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9130. — Munitions, 115 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9131. — Munitions, 600 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9140. — Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9141. — Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement, 50 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9150. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture des dépenses de premier établissement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9151. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture des dépenses de premier établissement. » — (Mémoire.)

« Chap. 9161. — Réalisation d'équipements techniques par le service des essences, 243 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9170. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

SECTION MARINE

TITRE 1^{er}. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

4^e partie. — Personnel.

« Chap. 1005. — Solde et indemnités des officiers, 719.318.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 1015. — Solde des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins des armes et services. 3.270.623.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 1025. — Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé, 49.853.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 1035. — Personnels civils extérieurs. — Personnels divers, 34.129.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 1045. — Personnels civils extérieurs. — Service du commissariat, 22.228.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 1055. — Personnels civils extérieurs. — Service des travaux maritimes, 30.143.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 1065. — Personnels civils extérieurs. — Service de la comptabilité des matières, 34.386.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 1075. — Personnel ouvrier. — Service du commissariat, 192.902.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 1085. — Personnel ouvrier. — Service des travaux maritimes et des bases d'aéronautique navale, 164.331.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 1095. — Personnel ouvrier. — Personnels divers, 19.054.000 francs. » — (Adopté.)

5^e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

« Chap. 3005. — Alimentation, 926.599.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3015. — Habillement, campement, couchage et ameublement, 587.862.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3025. — Frais de déplacements, 208.190.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3035. — Logements, cantonnements, loyers, 23.300.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3045. — Frais d'instruction. — Ecoles. — Recrutement, 69.814.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3055. — Convocation des réserves. — Soldes et indemnités. — Entretien, 25.532.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3065. — Approvisionnements de la marine, 451.075.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3075. — Dépenses de fonctionnement du service hydrographique, 14.166.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3085. — Achat et entretien des matériels automobiles (services généraux, commissariat, travaux maritimes), 45 millions 354.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3095. — Dépenses de service courant des arsenaux et des bases navales, 51.046.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3105. — Entretien du matériel de série de l'aéronautique navale, 604.166.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3115. — Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale, 8.633.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3125. — Entretien des bâtiments de la flotte, 3 milliards de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3135. — Combustibles et carburants, 855.792.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3145. — Entretien des immeubles et du domaine militaire, 81 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 3155. — Achat et entretien du matériel roulant et spécialisé pour l'aéronautique navale, 35.167.000 francs. » — (Adopté.)

6^e partie. — Charges sociales.

« Chap. 4005. — Prestations et versements obligatoires, 479.665.000 francs. » — (Adopté.)

8^e partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 6005. — Dépenses diverses. — Sports, foyer, insignes et participations, 10.780.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 6015. — Dépenses diverses à l'extérieur, 14.250.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 6025. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)
 « Chap. 6035. — Dépenses des exercices clos. » — (Mémoire.)

TITRE II. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

« Chap. 8030. — Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour travaux de reconstruction des arsenaux, 274.166.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 8040. — Travaux de renflouement, 29 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9000. — Commissariat de la Marine. — Parcs à combustibles, 41.238.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9001. — Commissariat de la marine. — Parcs à combustibles, 252.433.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9010. — Commissariat de la marine. — Travaux immobiliers, 40.043.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9011. — Commissariat de la marine. — Travaux immobiliers, 22.500.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9021. — Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour l'équipement militaire des arsenaux, 482.666.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9030. — Service technique des transmissions. — Equipement, 56.100.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9031. — Service technique des transmissions. — Equipement, 40 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9040. — Refontes et gros travaux pour la flotte, 2.163.100.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9041. — Refontes et gros travaux pour la flotte, 3.842.567.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9050. — Travaux maritimes. — Travaux et installations, 451.326.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9051. — Travaux maritimes. — Travaux et installations, 785.087.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9060. — Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases, 127.500.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9061. — Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases, 361.167.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9070. — Aéronautique navale. — Matériel de série, 1.316.667.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9071. — Aéronautique navale. — Matériel de série, 203.500.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9080. — Matériels communs d'armement, radars et munitions, 550 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9081. — Matériels communs d'armement, radars et munitions, 749.080.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9090. — Etudes techniques d'armement et prototypes, 302.550.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9091. — Etudes techniques d'armement et prototypes, 119.167.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9110. — Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières, 950.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9111. — Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9120. — Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières, 13 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9121. — Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières, 8.333.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9130. — Travaux maritimes. — Participation de l'Etat à des travaux d'utilité publique. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9140. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)
 Je mets aux voix l'article 1^{er} avec le chiffre de 110 milliards de francs résultant des votes émis sur les chapitres de l'état A.
 (L'article 1^{er} est adopté.)

Mme le président. « Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale, au titre de l'exercice 1951, par la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, une somme de 20 milliards est définitivement annulée conformément à l'état B annexé à la présente loi. »

L'article 2 est réservé jusqu'au vote de l'état B annexé. Je donne lecture de cet état :

ETAT B

Tableau, par services et par chapitres, des crédits annulés sur le budget général de l'exercice 1951 au titre des dépenses militaires d'équipement.

Défense nationale.

SECTION COMMUNE

« Chap. 8000. — Gendarmerie. — Reconstruction, 150 millions de francs. »
 « Chap. 9050. — Gendarmerie. — Equipement, 100 millions de francs. »
 « Chap. 9051. — Gendarmerie. — Equipement, 250 millions de francs. »

SECTION AIR

« Chap. 9041. — Service du matériel. — Travaux et installations, 800 millions de francs. »
 « Chap. 9071. — Munitions de l'armée de l'air, 200 millions de francs. »
 « Chap. 9091. — Matériel d'équipement des bases, 800 millions de francs. »

SECTION GUERRE

« Chap. 9001. — Service de l'intendance. — Equipement, 300 millions de francs. »
 « Chap. 9021. — Service du génie. — Equipement, 600 millions de francs. »
 « Chap. 9051. — Service des transmissions, 1.200 millions de francs. »
 « Chap. 9121. — Matériel lourd et armement, 9.250 millions de francs. »
 « Chap. 9131. — Munitions, 2.400 millions de francs. »
 « Chap. 9140. — Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement, 750 millions de francs. »

« Chap. 9144. — Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement, 500 millions de francs. »

« Chap. 9150. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour couverture des dépenses de premier établissement, 500 millions de francs. »

« Chap. 9151. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour couverture des dépenses de premier établissement, 3 milliards de francs. »

Je mets aux voix l'article 2 avec le chiffre de 20 milliards de francs

(L'article 2, avec ce chiffre, est adopté.)

Mme le président. « Art. 3. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale imputables sur le budget général, pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme totale de 20 milliards de francs, répartis par services et par chapitres conformément à l'état C annexé à la présente loi. »

L'article 3 est réservé jusqu'au vote de l'état C annexé. Je donne lecture de cet état :

ETAT C

Tableau, par services et par chapitres, des crédits accordés sur le budget général de l'exercice 1952 au titre des dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement, par report de l'exercice 1951.

Défense nationale.

SECTION COMMUNE

« Chap. 8000. — Gendarmerie. — Reconstruction, 10.833.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 8001. — Gendarmerie. — Reconstruction, 34.333.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9050. — Gendarmerie. — Equipement, 19.107.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9051. — Gendarmerie. — Equipement, 202.667.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9091. — Service de santé. — Equipement. — Travaux et installations, 233.000.000 francs. » — *(Adopté.)*

SECTION AIR

« Chap. 9001. — Bases. — Travaux et installations, 200 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9041. — Service du matériel. — Travaux et installations, 400 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9071. — Munitions de l'armée de l'air, 200 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9091. — Matériel d'équipement des bases, 200 millions de francs. » — *(Adopté.)*

SECTION GUERRE

TITRE I^{er}

« Chap. 3025. — Habillement, campement, couchage et ameublement. — Programme, 9.142 millions de francs. » — *(Adopté.)*

TITRE II

« Chap. 9001. — Service de l'Intendance. — Equipement, 300 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9021. — Service du génie. — Equipement, 600 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9051. — Service des transmissions. — Equipement, 530 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9121. — Matériel lourd et armement, 3.828 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9131. — Munitions, 2.400 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9144. — Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement, 500 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9151. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour couverture des dépenses d'équipement, 1.200 millions de francs. » — *(Adopté.)*

Je mets aux voix l'article 3 au chiffre de 20 milliards, résultant des votes émis sur les chapitres de l'état C.

(L'article 3, avec ce chiffre, est adopté.)

Mme le président. « Art. 4. — Il est accordé au ministre de la défense nationale, au titre du budget général, pour les dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement, des autorisations de programme s'élevant à la somme totale de 152.704 millions 685.000 francs, réparties par services et par chapitres conformément à l'état D annexé à la présente loi.

« Ces autorisations de programme seront couvertes tant par les crédits de paiement ouverts par la présente loi que par des crédits de paiement à ouvrir ultérieurement. »

L'article 4 est réservé jusqu'au vote de l'état D annexé. Je donne lecture de cet état :

ETAT D

Tableau, par services et par chapitres, des autorisations de programme accordées sur le budget général au titre de la réévaluation des programmes antérieurs.

Défense nationale.

SECTION COMMUNE

TITRE II. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

RECONSTRUCTION

« Chap. 8000. — Gendarmerie. — Reconstruction, 65 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 8001. — Gendarmerie. — Reconstruction, 56 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 8010. — Service de santé. — Reconstruction, 23 millions 800.000 francs. » — *(Adopté.)*

ÉQUIPEMENT

« Chap. 9000. — Subvention au service des poudres pour études et recherches, 710 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9010. — Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement, 74 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9011. — Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement, 369 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9021. — Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement, 1.312 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9040. — Construction de logements militaires, 120 millions 150.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9041. — Construction de logements militaires, 472 millions 450.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9050. — Gendarmerie. — Equipement, 114.640.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9051. — Gendarmerie. — Equipement, 426 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9061. — Gendarmerie. — Matériel lourd, 140 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9091. — Service de santé. — Equipement. — Travaux et installations, 1.349.150.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9120. — Dépenses des exercices clos non frappées de déchéance. » — *(Mémoire.)*

SECTION AIR

TITRE I^{er}. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

« Chap. 3025. — Habillement, campement, couchage, ameublement et matériel divers. — Programme, 1.178.030.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3115. — Réparations du matériel aérien connu par la direction technique et industrielle (nouveau programme), 380 millions de francs. » — *(Adopté.)*

TITRE II. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

RECONSTRUCTION

« Chap. 8000. — Bases. — Reconstruction, 7.500.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 8001. — Bases. — Reconstruction, 112.500.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 8020. — Service du matériel. — Reconstruction. » — *(Mémoire.)*

« Chap. 8021. — Service du matériel. — Reconstruction, 140 millions de francs. » — *(Adopté.)*

ÉQUIPEMENT

« Chap. 9000. — Bases. — Travaux et installations, 84 millions 250.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9001. — Bases. — Travaux et installations, 4.662 millions 500.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9020. — Commissariat. — Travaux et installations. » — *(Mémoire.)*

« Chap. 9021. — Commissariat. — Travaux et installations, 50 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 9040. — Service du matériel. — Travaux et installations. » — *(Mémoire.)*

- « Chap. 9041. — Service du matériel. — Travaux et installations, 822.500.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9060. — Armement de l'armée de l'air. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9061. — Armement de l'armée de l'air. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9070. — Munitions de l'armée de l'air. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9071. — Munitions de l'armée de l'air, 402 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9080. — Matériel roulant de l'armée de l'air, 134 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9081. — Matériel roulant de l'armée de l'air, 1 milliard 656 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9090. — Matériel d'équipement des bases. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9091. — Matériel d'équipement des bases, 191 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9100. — Télécommunications. — Fabrications, 4 milliards 920 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9101. — Télécommunications. — Fabrications, 2 milliards 990 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9110. — Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9111. — Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement, 1 milliard de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9120. — Matériel de série de l'armée de l'air, 34 milliards 383 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9121. — Matériel de série de l'armée de l'air, 2 milliards 797 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9130. — Réorganisation de l'industrie aéronautique. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9230. — Etudes et prototypes. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9400. — Bases. — Acquisitions immobilières, 50 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9401. — Bases. — Acquisitions immobilières, 117 millions 500.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9410. — Commissariat. — Acquisitions immobilières. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9420. — Service du matériel. — Acquisitions immobilières. » — (Mémoire.)
 « Chap. 9421. — Service du matériel. — Acquisitions immobilières, 12.500.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9500. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

SECTION GUERRE

TITRE I^{er}. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- « Chap. 3025. — Habillement, campement, couchage et ameublement. — Programmes, 16.960 millions de francs. » — (Adopté.)

TITRE II. — DÉPENSES D'EQUIPEMENT

RECONSTRUCTION

- « Chap. 8000. — Service de l'intendance. — Reconstruction, 26.145.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 8001. — Service de l'intendance. — Reconstruction, 29.500.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 8030. — Service du génie. — Reconstruction, 28 millions 800.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 8031. — Service du génie. — Reconstruction, 392 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 8041. — Chemins de fer et routes. — Reconstruction, 5 millions de francs. » — (Adopté.)

EQUIPEMENT

- « Chap. 9001. — Service de l'intendance. — Equipement, 538 millions 400.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9011. — Service du matériel. — Equipement, 1.539 millions 500.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9020. — Service du génie. — Equipement, 407 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9021. — Service du génie. — Equipement, 3.840 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9050. — Service des transmissions. — Equipement, 82 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9051. — Service des transmissions. — Equipement, 1.675.500.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9080. — Construction et équipement de laboratoires et organes d'expérimentation, 9 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9091. — Service de l'intendance. — Acquisitions immobilières, 3 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9100. — Service du matériel. — Acquisitions immobilières, 50 millions de francs. » — (Adopté.)

- « Chap. 9110. — Service du génie. — Acquisitions immobilières, 151 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9111. — Service du génie. — Acquisitions immobilières, 40 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9120. — Matériel lourd et armement, 2.356 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9121. — Matériel lourd et armement, 11.521 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9130. — Munitions, 652 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9131. — Munitions, 8.327 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9141. — Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement, 380 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9151. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture des dépenses de premier établissement, 3.499.895.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9161. — Réalisations d'équipements techniques par le service des essences, 500 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9170. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

SECTION MARINE

- « Chap. 8030. — Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour travaux de reconstruction des arsenaux, 1.619 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9000. — Commissariat de la marine. — Parcs à combustibles, 89 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9001. — Commissariat de la marine. — Parcs à combustibles, 1.171 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9010. — Commissariat de la marine. — Travaux immobiliers, 59.740.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9011. — Commissariat de la marine. — Travaux immobiliers, 42 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9021. — Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour l'équipement militaire des arsenaux, 1.378 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9029. — Service technique des transmissions. — Equipement, 179 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9031. — Service technique des transmissions. — Equipement, 196 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9040. — Refontes et gros travaux de la flotte, 6.866 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9041. — Refontes et gros travaux de la flotte, 8 milliards de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9050. — Travaux maritimes. — Travaux et installations, 1.581.010.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9051. — Travaux maritimes. — Travaux et installations, 2.659.425.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9060. — Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases, 263 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9061. — Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases, 265 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9070. — Aéronautique navale. — Matériel de série, 10.067.400.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9071. — Aéronautique navale. — Matériel de série, 285 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9080. — Matériels communs d'armement, radars et munitions, 810 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9081. — Matériels communs d'armement, radars et munitions, 1.827 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9090. — Etudes techniques d'armement et prototypes, 576.200.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9091. — Etudes techniques d'armement et prototypes, 305 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9110. — Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières, 5.700.000 francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9120. — Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières, 20 millions de francs. » — (Adopté.)
 « Chap. 9121. — Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières, 5 millions de francs. » — (Adopté.)
 Je mets aux voix l'article 4, avec le chiffre de 152.704 millions 685.000 francs, résultant des votes émis sur les chapitres de l'état annexé.
 (L'article 4, avec ce chiffre, est adopté.)

Mme le président. « Art. 5. — Il est accordé au ministre de la défense nationale, au titre du budget général, pour les dépenses militaires d'équipement, des autorisations de programme s'élevant à la somme globale de 100 milliards de francs, réparties par services et par chapitres, conformément à l'état E annexé à la présente loi.

« Ces autorisations de programme seront couvertes tant par les crédits de paiement ouverts par la présente loi que par des crédits de paiements à ouvrir ultérieurement. »

L'article 5 est réservé jusqu'au vote de l'état E annexé.

Je donne lecture de cet état :

ETAT E

Tableau, par services et par chapitres, des autorisations de programme accordées sur le budget général au titre des programmes nouveaux.

Défense nationale.

SECTION COMMUNE

TITRE II. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

RECONSTRUCTION

« Chap. 8001. — Gendarmerie. — Reconstruction, 250 millions de francs. » — (Adopté.)

ÉQUIPEMENT

« Chap. 9010. — Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement, 260 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9011. — Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement, 1.450 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9021. — Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement, 560 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9041. — Construction de logements militaires, 3.000 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9051. — Gendarmerie. — Equipement, 2.000 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9061. — Gendarmerie. — Matériel lourd, 665 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9071. — Gendarmerie. — Acquisitions immobilières, 60 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9091. — Service de santé. — Equipement. — Travaux et installations, 2.024 millions de francs. » — (Adopté.)

SECTION AIR

RECONSTRUCTION

« Chap. 8001. — Bases. — Reconstruction, 538 millions de francs. » — (Adopté.)

ÉQUIPEMENT

« Chap. 9000. — Bases. — Travaux et installations, 1.129 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9001. — Bases. — Travaux et installations, 14.249 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9041. — Service du matériel. — Travaux et installations, 890 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9061. — Armement de l'armée de l'air, 35 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9091. — Matériel d'équipement des bases, 1.210 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9100. — Télécommunications. — Fabrications, 300 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9101. — Télécommunications. — Fabrications, 2.000 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9111. — Subventions au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement, 700 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9120. — Matériel de série de l'armée de l'air, 5.000 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9121. — Matériel de série de l'armée de l'air, 2.500 millions de francs. » — (Adopté.)

SECTION GUERRE

« Chap. 9011. — Service du matériel. — Equipement, 405 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9021. — Service du génie. — Equipement, 6 milliards de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9121. — Matériel lourd et armement, 3.274 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9131. — Munitions, 1 milliard de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9151. — Subventions au budget annexe de la direction des études et fabrications d'armement pour la couverture des dépenses d'équipement, 31.841 millions de francs. » — (Adopté.)

SECTION MARINE

ÉQUIPEMENT

« Chap. 9021. — Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour l'équipement militaire des arsenaux, 1.200 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9041. — Refontes et gros travaux pour la flotte, 10.675 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9051. — Travaux maritimes. — Travaux et installations, 3.650 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9061. — Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases, 300 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9071. — Aéronautique navale. — Matériel de série, 200 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9081. — Matériel commun d'armement, radars et munitions, 2.610 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9121. — Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières, 25 millions de francs. » — (Adopté.)

Je mets aux voix l'article 5, avec le chiffre de 100 milliards de francs résultant du vote émis sur les chapitres de l'état annexé.

(L'article 5, avec ce chiffre, est adopté.)

Mme le président. « Art. 5 bis (nouveau). — Jusqu'à concurrence de 5 p. 100 du total des crédits prévus à l'article 5, le Gouvernement opérera par décret des abattements sur les crédits ne portant pas sur les programmes destinés à réaliser ou à hâter des fabrications d'armements. Le Gouvernement proposera au Parlement le 1^{er} mars 1952 l'utilisation des crédits ainsi réservés au financement d'opérations nouvelles concernant exclusivement le programme de réarmement. » — (Adopté.)

« Art. 6. — Il est accordé au ministre de la défense nationale, au titre du budget général, pour les dépenses militaires de fonctionnement, des autorisations de programme s'élevant à la somme totale de 5.048 millions de francs, répartie par services et par chapitres ainsi qu'il suit :

Section air.

Chap. 3025. — Habillement, campement, couchage, ameublement et matériels divers. Programme, 1 milliard de francs.

Chap. 3115. — Réparations du matériel aérien assurées par la direction technique et industrielle, 1.338 millions de francs.

Section guerre.

Chap. 3025. — Habillement, campement, couchage et ameublement. Programme, 2 milliards de francs.

Section marine.

Chap. 3105. — Entretien du matériel de série de l'aéronautique navale, 710 millions de francs. » — (Adopté.)

« Art. 7. — Le ministre de la défense nationale est autorisé à engager au titre du budget annexe des constructions aéronautiques, au titre de l'exercice 1952, des dépenses d'un montant total de 34.118 millions de francs applicables aux chapitres ci-après :

Chap. 3317. — Matériel de transports civils, 5.573 millions de francs.

Chap. 333. — Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique, 530 millions de francs.

Chap. 335. — Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes, 17.450 millions de francs.

Chap. 830. — Reconstruction, 345 millions de francs.

Chap. 930. — Acquisitions immobilières, 40 millions de francs.

Chap. 931. — Travaux neufs, 2.030 millions de francs.

Chap. 932. — Equipement technique et industriel, 8.150 millions de francs.

Ces autorisations de programme seront couvertes tant par les crédits de paiement ouverts par la présente loi que par des crédits de paiement à ouvrir ultérieurement. » — (Adopté.)

« Art. 8. — Des décrets pris sous le contreseing du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de la défense nationale pourront mettre à la disposition du ministre de la défense nationale, pour les mois de janvier et de février 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale, les crédits nécessaires aux services fonctionnant dans le cadre de ces budgets annexes. Ces crédits ne pourront dépasser les recettes corrélatives à provenir des versements du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.

« Des autorisations de programme pourront être accordées, dans les mêmes conditions, dans la mesure où elles correspondent à des autorisations de programme accordées au budget général. » — (Adopté.)

« Art. 9. — Le ministre de la défense nationale est autorisé, jusqu'au 29 février 1952, à engager, en excédent des crédits ouverts pour les deux premiers mois de l'année 1952, des dépenses égales au montant de ces crédits sur les chapitres ci-après :

Section air.

Chap. 3005. — Alimentation.

Chap. 3015. — Chauffage. — Eclairage. — Eau.

Chap. 3055. — Frais de transport de matériel.

Chap. 3125. — Fonctionnement des formations, unités et établissements de l'armée de l'air.

Chap. 3135. — Carburants.

Chap. 3145. — Entretien des immeubles et du domaine militaire

Section guerre.

- Chap. 3125. — Matériel automobile blindé et chenillé. — Entretien.
- Chap. 3135. — Matériel d'armement. — Entretien.
- Chap. 3145. — Munitions. — Entretien.
- Chap. 3135. — Matériel du génie. — Entretien.
- Chap. 3195. — Matériel du service des transmissions. — Entretien.
- Chap. 3225. — Etudes et expérimentations techniques.
- Chap. 3235. — Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire.

Section marine.

- Chap. 3005. — Alimentation.
 - Chap. 3015. — Habillement, campement, couchage et casernement.
 - Chap. 3045. — Frais d'instruction. — Ecoles. — Recrutement.
 - Chap. 3065. — Approvisionnements de la marine.
 - Chap. 3085. — Achat et entretien du matériel automobile.
 - Chap. 3125. — Entretien des bâtiments de la flotte.
 - Chap. 3145. — Entretien des immeubles et du domaine militaire.
 - Chap. 3155. — Achat et entretien du matériel roulant et spécialisé de l'aéronautique navale.
- En outre, le ministre de la défense nationale est autorisé, jusqu'au 29 février 1952, à engager des dépenses en excédent des crédits ouverts pour les deux premiers mois de l'année dans les limites ci-après fixés :

Section commune.

- Chap. 3190. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien du service de santé, 340 millions de francs.
- Chap. 3210. — Etudes et expérimentations techniques. — Service de santé, 6 millions de francs.

Section air.

« Chap. 3125. — Entretien et réparations des divers matériels assurés par le service du matériel de l'armée de l'air, 413 millions de francs. »

Section marine.

« Chap. 3135. — Combustibles et carburants, 1.300.000.000 de francs. » — *(Adopté.)*

« Art. 10. — Le ministre de la défense nationale est autorisé à prendre, à partir du 1^{er} janvier 1952, les mesures nécessaires en vue du renforcement des effectifs des armées de l'air et de mer, à concurrence de : 5.000 hommes de troupe servant, soit pendant la durée légale, pour l'armée de l'air; 1.500 matelots servant pendant la durée légale pour l'armée de mer. » — *(Adopté.)*

« Art. 11. — Les dispositions de l'article 37 de la loi de finances n° 51-651 du 24 mai 1951 sont prorogées jusqu'à la publication de la loi relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (défense nationale). » — *(Adopté.)*

« Art. 12. — Le sixième alinéa de l'article premier de l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 est remplacé par le suivant : « Les militaires non officiers de la disponibilité et des réserves ayant satisfait effectivement à leurs obligations militaires d'activité et qui sont convoqués en temps de paix pour accomplir des périodes d'instruction ont les mêmes droits à la solde mensuelle ou à la solde spéciale progressive que les militaires non officiers de même grade et de même ancienneté et titulaires de mêmes certificats ou brevets militaires, servant par contrat et ayant effectivement accompli la durée légale du service actif. » — *(Adopté.)*

« Art. 13. — A titre exceptionnel et jusqu'au 31 décembre 1952, les dépenses afférentes aux réquisitions françaises et alliées, opérées en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et de la loi du 11 juillet 1938 modifiée, ainsi que les dépenses prévues par le décret-loi du 1^{er} septembre 1939, relatif aux prises maritimes, sont imputables au budget de l'exercice en cours à la date de l'ordonnement. » — *(Adopté.)*

Je vais mettre aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

M. le rapporteur. La commission demande un scrutin.

M. Primet. Le groupe communiste votera contre l'ensemble.

M. Henri Barré. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Henri Barré.

M. Henri Barré. Le groupe socialiste votera les crédits demandés; il m'a cependant chargé de prier le Gouvernement de mesurer, avec la prudence coutumière à tout gouvernement, bien entendu, l'effort militaire qui peut être sollicité de ce pays. On a parlé avec juste raison du moral de la nation. Ce moral ne peut s'entendre que si cette nation vit dans des conditions matérielles, et je dirai morales, acceptables pour tout être humain.

Nous nous réservons, au nom du groupe socialiste, lors des prochaines discussions sur le budget des investissements la possibilité d'expliquer plus longuement quelles sont nos inquiétudes et nos préoccupations.

Pour l'instant, je me contente de vous dire que le groupe socialiste, fidèle en cela à ses traditions, votera le projet qui lui est soumis. *(Applaudissements. — Rires à droite.)*

Mme le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par la commission.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	293
Contre	19

Le Conseil de la République a adopté.

— 10 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

M. Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances. Je propose au Conseil de la République de bien vouloir se réunir en séance publique à seize heures aujourd'hui pour procéder à l'examen du budget des investissements économiques et sociaux. Si la discussion devait se prolonger, nous aurions la possibilité de siéger vendredi matin, mais il me paraît sage de l'entreprendre dès cet après-midi, car elle risque d'être longue.

Voix nombreuses. Dix-sept heures!

M. le rapporteur général. Si nos collègues préfèrent siéger à dix-sept heures, je n'y vois pas d'inconvénient.

Mme le président. M. le rapporteur général propose au Conseil de tenir séance aujourd'hui jeudi 3 janvier, à dix-sept heures.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée à cet après-midi, jeudi 3 janvier 1952, à dix-sept heures :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952. (N° 898, année 1951, et 1, année 1952, M. Pellenc, rapporteur; avis de la commission de l'agriculture, M. Dulin, rapporteur; et n° 2, année 1952, avis de la commission de la production industrielle, M. Longchambon, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 3 janvier 1952, à cinq heures cinq minutes.)

*Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.*

Errata

au compte rendu in extenso de la séance du dimanche 30 décembre 1951.
(Journal officiel du 31 décembre 1951.)

1° Page 3578, 2° colonne, Dépôt d'une proposition de loi, premier alinéa :

Ajouter in fine: « ...et tendant à faire bénéficier la voirie vicinale et rurale du « Fonds spécial d'investissement routier »;

2° Page 3630, 2° colonne, Transmission de proposition de loi, 3° ligne :

Au lieu de: « ...le premier alinéa de la loi... ».

Lire: « ...le premier alinéa de l'article 93 de la loi... »

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 2 JANVIER 1952

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

* Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

* *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contiennent aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.*

* Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

* *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

* *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.*

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Conseil de la République.)

Présidence du conseil.

N° 1534 Marc Rucart.

Secrétariat d'Etat.

N°s 3057 Gustave Sarrien; 3064 Gustave Sarrien; 3137 Jean Coupligny; 3185 Henri Borgeaud; 3198 Edouard Soldani.

Affaires étrangères.

N° 3028 Henri Maupoil

Agriculture.

N°s 3186 Jean Reynouard; 3199 Roger Fournier.

Anciens combattants et victimes de la guerre.

N°s 3124 Jean Fleury; 3125 Pierre Loison.

Budget.

N°s 2271 André Litaize; 2633 Luc Durand-Réville; 2704 Pierre de Villoutreys; 2769 Marcel Lemaire; 2803 René Depreux; 2804 René Depreux; 2805 René Depreux; 2877 René Depreux; 2879 René Depreux; 2880 René Depreux; 2947 René Depreux; 2948 René Depreux; 2949 René Depreux; 3070 Marcel Molle; 3071 Marcel Molle; 3140 Jean-Yves Chapalain; 3176 Yves Jaouen; 3187 Etienne Restat; 3188 Jacqueline Thome-Patenôtre.

Commerce et relations économiques extérieures.

N°s 2994 Jean Geoffroy; 3073 André Hauriou.

Défense nationale.

N°s 2135 Jean Bertaud; 2441 Jacques de Menditte; 317 Jean-Eric Bousch.

Secrétariat d'Etat.

(GUERRE)

N° 3168 Jean-Yves Chapalain.

Education nationale.

N°s 3076 Jean Bertaud; 3077 Jean-Yves Chapalain; 3169 Jean-Louis Tinaud; 3177 Gaston Chazette; 3191 Jean Durand.

Finances et affaires économiques.

N°s 767 Charles-Cros; 810 André Dulin; 1158 René Depreux.
N°s 274 Henri Rochereau; 691 Maurice Pic; 797 Paul Baratgin; 811 René Coty; 842 Henri Rochereau; 843 Jacques Gadoin; 899 Gabriel Tellier; 1082 Paul Baratgin; 1109 André Lassaune; 1285 Etienne Rabouin; 1305 Fernand Auberger; 1351 Jean Bertaud; 1370 Jean Clavier; 1393 Edgar Tailhades; 1402 Franck-Chante; 1434 Franck-Chante; 1499 Maurice Walker; 1500 Maurice Walker; 1529 Jacques de Menditte; 1761 Jean Durand; 1765 Alex Roubert; 1816 Raymond Bonnefous; 1836 Jean Doussot; 1891 Alfred Westphal; 1910 Marc Bardon-Damarzid; 1929 Edgar Tailhades; 1938 Maurice Pic; 1947 Yves Jaouen; 1948 Joseph-Marie Leccia; 2069 Jacques Beauvais; 2033 René Depreux; 2089 Camille Héline; 2694 André Lassaune; 2137 Gaston Chazette; 2227 Antoine Avinin; 2251 René Depreux; 2335 Jules Patient; 2479 Luc Durand-Réville; 2484 Maurice Pic; 2543 Pierre Romani; 2572 Joseph Lecacheux; 2573 Jules Patient; 2598 Albert Denvers; 2648 Jules Pouget; 2714 Jean Doussot; 2735 Camille Héline; 2756 Edgar Tailhades; 2764 André Litaize; 2791 Robert Hoeffel; 2945 Mamadou Dia; 2973 Jacques Bozzi; 2999 Paul Pauly; 3081 Michel Debré; 3085 André Hauriou; 3086 Marcel Lemaire; 3087 Marcel Lemaire; 3088 Marcel Lemaire; 3089 Jacques de Maupeou; 3091 Auguste Pinton; 3091 Joseph Voyant; 3130 Joseph Lasalarie; 3141 Jacques Debû-Bridel; 3154 Jean Bertaud; 3155 Marcel Boulangé; 3156 Albert Lamarque; 3200 André Canivez; 3201 Omer Capelle; 3202 Jacques Delalande.

Finances et affaires économiques.

(SECRETARIAT D'ÉTAT)

N°s 1916 Jean Geoffroy; 2041 Jean Geoffroy; 2772 Marcelle Devaud; 2864 Jean Geoffroy.

France d'outre-mer.

N° 2533 André Liotard.

Intérieur.

N°s 3010 Louis Namy; 3011 Louis Namy; 3180 Roger Menu; 3192 Marcel Boulangé; 3203 Marcel Boulangé.

Reconstruction et urbanisme.

N°s 3107 Jean Bertaud; 3109 Albert Denvers; 3143 Jean Reynouard; 3144 Jean Reynouard; 3133 Abel-Durand; 3134 Max Monichon; 3145 Georges Maire; 3462 Jean de Geoffre; 3183 Marcel Boulangé; 3193 Marcel Rupied.

Santé publique et population.

N°s 3172 Albert Denvers; 3204 Gaston Chazette.

Travail et sécurité sociale.

N°s 3119 Aristide de Bardonnèche; 3164 Marcel Boulangé; 3173 Martial Brousse; 3174 Yves Estève; 3175 Maurice Walker; 3194 Albert Denvers.

Travaux publics, transports et tourisme.

N° 3027 Maurice Pic.

COMMERCE ET RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

3277. — 2 janvier 1952. — M. Pierre de Villoutreys demande à M. le ministre du commerce et des relations économiques extérieures: 1° quel est le tonnage de bois de mine importé de chaque pays depuis le 1^{er} janvier 1951; 2° quel est le prix moyen, rendu port français, de ces bois importés, par pays; 3° quel motif a conduit le Gouvernement à autoriser ces achats alors que les exploitants français se plaignent de ne pouvoir écouler à un prix convenable les bois de mine français qui supportent, d'autre part, des charges fiscales exceptionnellement lourdes.

Erratum

à la suite du compte rendu in extenso de la séance du 31 décembre 1951.

(Journal officiel. — Débats du Conseil de la République du 4^{er} janvier 1952.)

QUESTIONS ECRITES

Page 3682, 2° colonne, Travaux publics, transports et tourisme?

Lire: « 3276 »,

Au lieu de: « 376 », au début de la question de M. Max Monichon.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mercredi 2 janvier 1952.

SCRUTIN (N° 2)

Sur la prise en considération du contre-projet (n° 1) opposé par M. Primet au budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952.

Nombre des votants.....	310
Majorité absolue.....	156
Pour l'adoption.....	80
Contre.....	230

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Assailly.
Auberger.
Aubert.
De Bardonnèche.
Barré (Henri), Seine.
Bène Jean,
Berlioz.
Boulangé.
Bozzi.
Brettes
Mme Brossolette
(Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Denvers.
Descamps (Paul-Emile).

Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille).
Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont
(Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferrant.
Fournier (Roger).
Puy-de-Dôme.
Francoschi.
Geoffroy (Jean).
Mme Girault.
Grégoiry.
Gustave.
Haidara (Mahamane).
Hauriou.
Laffargue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarie.
Léonetti.
Malécot.
Malonga (Jean).
Marrane.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).

M'Bodjé (Mamadou).
Méric.
Mouvielle
Mostefai (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Namy.
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Patent.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Pic.
Prime.
Pujoi.
Mine Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Ulrici.
Vanrullen.
Verdeille.

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand
Aric.
André (Louis).
D'Argenlieu
(Philippe Thierry).
Armengaud.
Aubé (Robert).
Augarde.
Avinin
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles),
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bels.
Benchiha (Abdelkader).
Benhabyles (Cherif).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bollifraud.
Bonnesfous (Raymond).
Borde-neuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Bouquerel.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.

Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chastel.
Chevalier (Robert).
Clareaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornu.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Michel Debré.
Debû-Brûel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Depreux (René).
Deutschmann.
Mme Marcelle Devaud.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Ehoudé.

Enjaibert.
Estève.
Ferhat (Marhoun).
Fléchet.
Fleury (Jean), Seine.
Fleury (Pierre).
Loire-Inférieure.
Fournier (Bénigne),
Cote-d'Or.
Fourrier (Gaston),
Niger.
De Fraissinette.
Franck-Chante.
Jacques Gadoin.
Gander (Lucien).
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
De Geoffre.
Giacomoni.
Giauque.
Gondjout.
De Gouyon (Jean).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimabi (Jacques).
Gros (Louis).
Guilher (Jean).
Hamon (Léo).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.

Jaouen (Yves).
Jézequel.
Jozeau-Marigné.
Kaid.
Kalenzaga.
De Lachomette.
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarosse.
Pe La Gontrie.
Landry.
Lassagne.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Le Bot.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Lemaître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaïse.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Nament.
Marcihacy.
Marcou.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
De Maupeou.
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).

Meillon.
De Mendille.
Menu.
Milh.
Molle (Marcel).
Monchion.
De Montalémbert.
De Montullé (Laillet).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Novat.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Paquirissampoullé.
Pascoud.
Patenôtre (François).
Pauquelle.
Pellenc.
Perdereau.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piates.
Pidoux de La Maduère.
Pinsard.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Plant.
Poisson.
De Pontbriand.
Pouget (Jules).
Raboin.
Rabus.
De Raucourt.
Randria.
Razac.
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.

Romani.
Routat.
Sacart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saller.
Saulba (Gontchame).
Sarrin.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Sene.
Serrure.
Sid-Cara (Cherif).
Sigué (Nounoun).
Sisbane (Cherif).
famzali (Abdenmour).
Teissetre.
Tellier (Gabriel).
Tchynock.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre
(Jacqueline).
Tinaud (Jean-Louis).
Torrès (Henry).
Lucel.
Vandaele.
Variot.
Vauthier.
Mme Vialé (Jane).
De Villontreys.
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafmahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Ourmar), Biaka Boda et Siout.

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	81
Contre.....	231

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 3)

Sur la prise en considération du contre-projet (n° 21) opposé par M. Courrière au budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952.

Nombre des votants.....	308
Majorité absolue.....	155
Pour l'adoption.....	80
Contre.....	228

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Assailly.
Auberger.
Aubert.
De Bardonnèche.
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.

Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Courrière.

Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Denvers.
Descamps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille).
Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont
(Yvonne), Seine.

Dupic.
Durieuz.
Dutoit.
Ferrant.
Fournier (Roger).
Puy-de-Jôme.
Franceschi.
Geoffroy (Jean).
Mme Girault.
Grégory.
Gustave.
Haidara (Mahamane).
Hauriou.
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarie.

Léonetti.
Malecot.
Malonga (Jean).
Marrane.
Mary (Pierre).
Masson Hippolyte.
M'Bodje (Mamadou).
Meric.
Minvielle.
Mostelal El-Hadi).
Moulet (Marius).
Namy.
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Patient.

Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Pic.
Prinet.
Pujol.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphon.
Faillhades (Edgard).
Ulrici.
Vanrullen.
Verdeille.

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
Alic.
André (Louis).
D'Argenteau.
(Philippe Thierry).
Armengaud.
Aube (Robert).
Aугарде.
Avinin.
Baraïgin.
Bardon Damarzid.
Barret (Charles).
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bels.
Benchiha (Abd-el-Kader).
Benhabyles (Cherif).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bouffraud.
Bonnelous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Bouquerel.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chastel.
Chevalier (Robert).
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornu.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Michel Debré.
Debô-Bridet.
(Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Depreux (René).
Deutschmann.
Mme Marcelle Devaud.
Dia (Mamadou).
Djah (Ali).
Dussot (Jean).
Driant.
Dubois (René).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Enjalbert.
Estève.

Ferhat (Marhoun).
Fléchet.
Fleury (Jean). Seine.
Fleury (Pierre).
Loire-Inférieure.
Fournier (Bénigne).
Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston).
Niger.
De Fraissinette.
Frank-Change.
Jacques Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatning.
Gautier (Julien).
De Geoffre.
Giacomini.
Giauque.
Gondjout.
De Guyon (Jean).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grinat (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Guiller (Jean).
Hamon (Léo).
Hebert.
Hélène.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destree.
Jaouen (Yves).
Jézouel.
Jozcau-Maigné.
Kalb.
Kalenzaga.
De Lachomette.
Lalfargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
De La Contrie.
Landry.
Lassagne.
Laurent-Thouvery.
Le Basser.
Le Bot.
Lecacheux.
Leccia.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léanne.
Lemaître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaïse.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Mantent.
Marcilhacy.
Marcou.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
De Maupeou.
Maupoit (Henri).
Maurice (Georges).
Meillon.
De Menditte.
Menu.
Mih.

Molle (Marcel).
Monichon.
De Montalembert.
De Montullé (Lailly).
Moret (Charles).
Mus'atelli.
Novat.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Paquirissamypoullé.
Pas'aud.
Patenôtre (François).
Paumelle.
Pellenc.
Perdureau.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pidoux de La Maduère.
Pinsard.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
De Fontbriand.
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
De Raincourt.
Randria.
Razac.
Restat.
Reveauud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rurart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saller.
Sagoulba (Gontchame).
Sarrien.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafier.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Cherif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Cherif).
Tanzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre.
(Jacqueline).
Tinaud (Jean-Louis).
Forrés (Henry).
Tucci.
Vandaele.
Varlot.
Vauthier.
Mme Vialle (Jane).
De Villoutreys.
Viltier (Pierre).
Vourenh.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Ounnar). Biaka Roda. Lemaire (Marcel).
Le Digade. Siat.

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	80
Contre.....	232

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 4)

Sur la prise en considération du contre-projet (n° 19) opposé par M. Pierre Boudet au budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952.

Nombre des votants.....	244
Majorité absolue.....	123
Pour l'adoption.....	21
Contre.....	223

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Boudet (Pierre).
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Claireaux.
Clerc.
Gatuing.
Giauque.

Grinat (Marcel).
Hamon (Léo).
Jaouen (Yves).
De Menditte.
Menu.
Novat.
Paquirissamypoullé.
Ernest Pezet.

Poisson.
Razac.
Ruin (François).
Vauthier.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
Alic.
André (Louis).
D'Argenteau.
(Philippe Thierry).
Armengaud.
Aube (Robert).
Aугарде.
Avinin.
Baraïgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles).
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bels.
Benchiha.
(Abdelkader).
Benhabyles (Cherif).
Berlioz.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bouffraud.
Bonnelous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.

Grinat (Marcel).
Hamon (Léo).
Jaouen (Yves).
De Menditte.
Menu.
Novat.
Paquirissamypoullé.
Ernest Pezet.

Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René).
Dulin.
Dumas (François).
M^{me} Dumont (Mireille).
Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont
(Yvonne) Seine.
Dupic.
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Dutoit.
Mme Eboué.
Enjalbert.
Estève.
Ferhat (Marhoun).
Fléchet.
Fleury (Jean), Seine.
Fleury (Pierre).
Loire-Inférieure.
Fournier (Bénigne).
Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston).
Niger.
De Fraissinette.
Franceschi.
Frank-Change.
Jacques Gadoin.
Gander (Lucien).
Gaspard.
Gasser.

Gautier (Julien). De Geoffre. Giacomoni. Mme Girault. Gondjout. De Gouyon (Jean). Grassard. Gravier (Robert). Grenier (Jean-Marie). Grimaldi (Jacques). Gros (Louis). Guiller (Jean). Haïdara (Mahamane). Hebert. Héline. Hoefel. Houcke. Ignacio-Pinto (Louis). Jacques-Destrée. Jézéquel. Jozeau-Marigné. Kalb. Kalenzaga. De Lachomette. Laffargue (Georges). Lafleur (Henri). Lagarrosse. De La Gontrie. Landry. Lassagne. Laurent-Thouvery. Le Basser. Lc Bot. Lecacheux. Leccia. Le Digabel. Léger. Le Guyon (Robert). Lelant. Le Léannec. Emilien Lieutaud. Lionel-Pélerin. Liotard. Litaïse. Lodéon. Loison.	Longchambon. Madelin (Michel). Maire (Georges). Manent. Mareilhac. Marcou. Maroger (Jean). Marrane. Jacques Masteau. Mathieu. De Maupeou. Maupoll (Henri). Maurice (Georges). Meillon. Milh. Molle (Marcel). Monichon. De Montalembert. De Montulé (Laillet). Morel (Charles). Mostefai (El-Hadi). Muscatelli. Namy. Olivier (Jules). Pajot (Hubert). Pascaud. Patenôtre (François). Paumelle. Pellenc. Perdereau. Pernot (Georges). Peschaud. Petit (Général). Piales. Pidoux de La Maduère. Pinsard. Pinton. Marcel Plaisant. Plait. De Pontbriand. Pouget (Jules). Primet. Rabouin. Radius. De Raincourt. Randria.	Restat. Réveillaud. Reynouard. Robert (Paul). Mme Roche (Marie). Rochereau. Rogier. Romani. Rotinat. Rucart (Marc). Rupied. Saller. Saoulba (Gontchame). Sarrien. Sauneau. Schleiter (François). Schwartz. Sclafier. Séné. Serrure. Sid-Cara (Chérif). Sigué (Nouhoum). Sisbane (Chérif). Souquière. Tanzali Abdennour. Teisseire. Teller (Gabriel). Ternynck. Tharradin. Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline). Tinaud (Jean-Louis). Torrès (Henry). Tucci. Ulrici. Vandaele. Variat. Mme Vialle (Jane). De Villoutreys. Vitter (Pierre). Vourc'h. Westphal. Yver (Michel). Zafmahova. Zussy.
---	--	--

Se sont abstenus volontairement :

MM. Assailit. Auberger. Aubert. De Bardonnèche. Barré (Henri), Seine Bène (Jean). Boulangé. Bozzi. Brettes. Mme Brossolette (Gilberte Pierre-). Canivez. Carcassonne. Champeix. Charles-Cros. Charlet (Gaston). Chazette. Chochoy. Courrière. Darmanthé. Dassaud.	Denvers. Descomps (Paul-Emile). Diop (Ousmane Socé). Doucouré (Amadou). Durieux. Ferrant. Fournier (Roger). Puy-de-Dôme. Geoffroy (Jean). Grégory. Gustave. Hauriou. Laffargue (Louis). Lamarque (Albert). Lamousse. Lasalarie. Léonetti. Malécot. Malonga (Jean). Marty (Pierre). Masson (Hippolyte).	M'Bodje (Mamadou). Mérie. Minvielle. Moutet (Marius). Naveau. N'Joya (Aronna). Okala (Charles). Paget (Alfred). Patient. Pauly. Péridier. Pie. Pujol. Roubert (Alex). Roux (Emile). Soldant. Southon. Symphor. Tailhades (Edgard). Vanrullen. Verdeille.
--	--	--

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Oumar). Biaka Boda.	Brune (Charles). Cornu. Duchet (Roger).	Lemaire (Marcel). Lemaître (Claude). Siaut.
-----------------------------------	---	---

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Laesalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 249
Majorité absolue..... 125

Pour l'adoption..... 21
Contre 228

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 5)

Sur le texte modifié de l'article 1^{er} ter du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952,

Nombre des votants..... 294
Majorité absolue..... 148

Pour l'adoption..... 189
Contre 165

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM. Abel-Durand. Alic. André (Louis). D'Argenlieu (Philippe Thierry). Aubé (Robert). Avinin. Baratgin. Bardon-Bamarzid. Barret (Charles). Haute-Marne. Bataille. Beauvais. Beis. Benchiba (Abdelkader). Benhabyles (Cherif). Bernard (Georges). Berthoin (Jean). Bialarana. Boisrond. Boivin-Champeaux. Bollifraud. Bonnetous (Raymond). Bordeneuve. Borgeaud. Bouquereil. Bouch. Brizard. Brousse (Martial). Brunet (Louis). Capelle. Cayrou (Frédéric). Chalamon. Chambriand. Chapalain. Chastel. Chevalier (Robert). Claparède. Clavier. Colonna. Cordier (Henri). Coty (René). Coupigny. Cozzano. Mme Crémieux. Michel Debré. Mme Delabie. Delalande. Delfortrie. Delorme (Claudius). Depreux (René). Dia (Mamadou). Djahah (Ali). Doussol (Jean). Driant. Dubois (René). Dulin. Dumas (François). Durand-Réville. Mme Eboué. Enjalbert. Estève. Ferhat (Marhoun). Fléchet.	Fleury (Pierre). Loire-Inférieure. Fournier (Bénigne). Côte-d'Or Fourrier (Gaston). Niger De Fraissinelle. Franck-Chante. Jacques Gadoin. Gander (Lucien). Gaspard. Gasser. Gautier (Julien). De Geoffre. Giacomoni. Gondjout. De Gouyon (Jean). Grassard. Gravier (Robert). Grenier (Jean-Marie). Grimaldi (Jacques). Gros (Louis). Hebert. Héline. Hoefel. Houcke. Ignacio-Pinto (Louis) Jézéquel. Jozeau-Marigné. Kalb. Kalenzaga. De Lachomette. Lafleur (Henri). Lagarrosse. De La Gontrie. Landry. Lassagne. Laurent-Thouvery. Le Basser. Le Bot. Lecacheux. Le Digabel. Léger. Le Guyon (Robert). Lelant. Le Léannec. Lemaire (Marcel). Lionel-Pélerin. Liotard. Litaïse. Lodéon. Loison. Longchambon. Madelin (Michel). Maire (Georges). Manent. Mareilhac. Marcou. Maroger (Jean). Jacques Masteau. Mathieu. De Maupeou. Maurice (Georges). Meillon. Milh.	Molle (Marcel). Monichon. De Montalembert. De Montulé (Laillet). Morel (Charles). Muscatelli. Olivier (Jules). Pajot (Hubert). Pascaud. Patenôtre (François). Paumelle. Pellenc. Perdereau. Pernot (Georges). Peschaud. Piales. Pidoux de La Maduère. Pinton. Marcel Plaisant. Plait. De Pontbriand. Pouget (Jules). Rabouin. Radius. De Raincourt. Randria. Restat. Reveillaud. Reynouard. Robert (Paul). Rochereau. Rogier. Romani. Rotinat. Rucart (Marc). Rupied. Saller. Saoulba (Gontchame). Sarrien. Satineau. Schleiter (François). Schwartz. Sclafier. Séné. Serrure. Sid-Cara (Cherif). Sigué (Nouhoum). Sisbane (Cherif). Tanzali (Abdennour). Teisseire. Teller (Gabriel). Ternynck. Tharradin. Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline). Tinaud (Jean-Louis). Tucci. Vandaele. Mme Vialle (Jane). De Villoutreys. Vitter (Pierre). Vourc'h. Westphal. Yver (Michel). Zafmahova. Zussy.
---	---	---

Ont voté contre :

MM. Armengaud. Assailit. Auberger. Aubert. De Bardonnèche. Barré (Henri), Seine. Bène (Jean). Berlitz. Boudet (Pierre). Boulangé. Bozzi. Brettes.	Mme Brossolette (Gilberte Pierre-). Calonne (Nestor). Canivez. Carcassonne. Mme Cardot (Marie-Hélène). Chaintron. Champeix. Charles-Cros. Charlet (Gaston). Chazette. Chochoy.	Claireaux. Clerc. Courrière. Darmanthé. Dassaud. David (Léon). Denvers. Descomps (Paul-Emile). Diop (Ousmane Socé). Doucouré (Amadou). Mlle Dumont (Mireille). Bouches-du-Rhône.
---	--	---

Mme Dumont (Yvonne) Seine.
 Dupic.
 Durieux.
 Dutoit.
 Ferrant.
 Fournier (Roger),
 Puy-de-Dôme.
 Franceschi.
 Gatuin.
 Geoffroy (Jean).
 Giaucue.
 Mme Girault.
 Grégory.
 Grimal (Marcel).
 Gustave.
 Hamon (Léo).
 Hauriou.
 Jaouen (Yves).
 Laffargue (Georges).
 Laffargue (Louis).
 Lamarque (Albert).
 Lamousse.
 Lasalarié.

Léonetti.
 Malécot.
 Malonga (Jean).
 Marrane.
 Marty (Pierre).
 Masson (Hippolyte).
 Maupoil (Henri).
 M'Bodje (Mamadou).
 De Menditte.
 Menu.
 Méric.
 Minvielle.
 Mostefai (El-Adi).
 Moutet (Marius).
 Nany.
 Naveau.
 N'Joya (Arouna).
 Novat.
 Okala (Charles).
 Paget (Alfred).
 Paquirissamypoullé.
 Patient.
 Pauv.
 Périquier.
 Petit (Général).

Ernest Pezet.
 Pic.
 Painsard.
 Poisson.
 Primet.
 Pujol.
 Razac.
 Mme Roche (Marie).
 Roubert (Alex).
 Roux (Emile).
 Ruin (François).
 Soldani.
 Souquière.
 Southon.
 Symphor.
 Tailhades (Edgard).
 Uricki.
 Vanrullen.
 Varlot.
 Vauthier.
 Verdeille.
 Voyant.
 Walker (Maurice).
 Wehrung.

Ont voté contre :

MM.

Abel-Durand.
 Airc.
 André (Louis).
 D'Argenlieu
 (Philippe Thierry).
 Armengaud.
 Aubé (Robert).
 Augarde.
 Avinin.
 Baratgin.
 Bardou-Damarzid.
 Barret (Charles).
 Haute-Marne.
 Bataille.
 Beauvais.
 Bels.
 Benchiha (Abdel-
 kader).
 Benhabyles (Cherif).
 Bernard (Georges).
 Bertaud.
 Berthoin (Jean).
 Biatarana.
 Boisrond.
 Boivin-Champeaux.
 Bolifraud.
 Bonnefous (Ray-
 mond).
 Bordeneuve.
 Borgeaud.
 Bouquerel.
 Bousch.
 Brizard.
 Brousse (Marlia).
 Brune (Charles).
 Brunet (Louis).
 Capelle.
 Cayrou (Frédéric).
 Chalamon.
 Chambriard.
 Chapalain.
 Chastel.
 Chevalier (Robert).
 Claparède.
 Clavier.
 Colonna.
 Cordier (Henri).
 Cornu.
 Coty (René).
 Coupigny.
 Cozzano.
 Mme Crémieux.
 Michel Debré.
 Debû-Bridel (Jacques).
 Mme Delabie.
 Delalande.
 Delfortrie.
 Delorme (Claudius).
 Depreux (René).
 Deutschmann.
 Dia (Mamadou).
 Djamah (Ali).
 Dussot (Jean).
 Driant.
 Dubois (René).
 Duchet (Roger).
 Dulin.
 Durand-Réville.
 Mlle Eboué.
 Enjalbert.
 Estève.

Ferhat (Marhoun).
 Fléchet.
 Fleury (Jean), Seine.
 Fleury (Pierre).
 Loire-Inférieure.
 Fournier (Bénigne),
 Côte-d'Or.
 Fourrier (Gaston),
 Niger.
 De Fraissinette.
 Franck-Chante.
 Jacques Gadoin.
 Gander (Lucien).
 Gaspard.
 Gasser.
 Gautier (Julien).
 De Geoffre.
 Giacomoni.
 Gondjout.
 De Gouyon (Jean).
 Grassard.
 Gravier (Robert).
 Grenier (Jean-Marie).
 Grimaldi (Jacques).
 Gros (Louis).
 Guittier (Jean).
 Hebert.
 Héline.
 Hoeffel.
 Houcke.
 Ignacio-Piñto (Louis).
 Jacques-Destrée.
 Jézéquel.
 Jozeau-Marigné.
 Kalb.
 Kalenzaga.
 De Lachomette.
 Laffargue (Georges).
 Laffeur (Henri).
 Lagarrosse.
 De La Gontroie.
 Landry.
 Lassagne.
 Laurent-Thouvery.
 Le Basser.
 Le Bot.
 Lecacheux.
 Leccia.
 Le Digabel.
 Léger.
 Le Guyon (Robert).
 Lelant.
 Le Léanner.
 Lemaire (Marcel).
 Lemaître (Claude).
 Emilien Lieutaud.
 Lionel-Pélerin.
 Liotard.
 Litaize.
 Lodéon.
 Loison.
 Longchambon.
 Madelin (Michel).
 Maire (Georges).
 Manent.
 Marilhacy.
 Marcou.
 Maroger (Jean).
 Jacques Masteau.
 Mathieu.
 De Maupeou.
 Maupoil (Henri).
 Maurice (Georges).
 Meillon.
 Milh.
 Molle (Marcel).
 Monichon.
 De Montalembert.
 De Montullé (Laillet),
 Morel (Charles).
 Muscatelli.
 Olivier (Jules).
 Pajot (Hubert).
 Pascaud.
 Palenôtre (François).
 Paumelle.
 Pellenc.
 Perdereau.
 Pernot (Georges).
 Peschaud.
 Piales.
 Pidoux de La Maduère.
 Painsard.
 Pinton.
 Marcel Plaisant.
 Plait.
 De Pontbriand.
 Pouget (Jules).
 Rabouin.
 Radius.
 De Raincourt.
 Randria.
 Restat.
 Reveillaud.
 Reynouard.
 Robert (Paul).
 Rochereau.
 Rogier.
 Romanl.
 Rotinat.
 Rucart (Marc).
 Rupied.
 Saller.
 Saoulba (Gontchame).
 Sarrien.
 Satineau.
 Schleiter (François).
 Schwarzl.
 Schaler.
 Séné.
 Serrure.
 Sid-Cara (Cherif).
 Sigué (Nouhoum).
 Sisbane (Cherif).
 Tamzali (Abdennour).
 Teisseire.
 Tellier (Gabriel).
 Ternynck.
 Tharradin.
 Mme Thome-Patenôtre
 (Jacqueline).
 Tinaud (Jean-Louis).
 Torrès (Henry).
 Tucci.
 Vandaele.
 Varlot.
 Mme Vialle (Jane).
 De Villoutreys.
 Vitter (Pierre).
 Your'ch.
 Westphal.
 Yver (Michel).
 Zafimahova.
 Zussy.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
 Bertaud.
 Debû-Bridel (Jacques).
 Deutschmann.

Durand (Jean).
 Fleury (Jean), Seine.
 Guittier (Jean).
 Jacques-Destrée.

Leccia.
 Emilien Lieutaud.
 Torrès (Henry).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
 Augarde.
 Ba (Oumar).
 Biaka Boda.

Brune (Charles).
 Cornu.
 Duchet (Roger).
 Haïdara (Mahamane).
 Lemaître (Claude).
 Siaut.

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	299
Majorité absolue.....	150
Pour l'adoption.....	196
Contre	103

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Dans le présent scrutin : MM. Robert Aubé, Coupigny et Grassard, portés comme ayant voté « pour », déclarent avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

SCRUTIN (N° 6)

Sur l'amendement (n° 2 rectifié) de M. Primet tendant à insérer un article additionnel 1^{er} quinquies dans le budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952.

Nombre des votants.....	226
Majorité absolue.....	114
Pour l'adoption.....	18
Contre	208

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Berlioz.
 Calonne (Nestor).
 Chaintron.
 David (Léon).
 Mme Dumont (Mireille),
 Bouches-du-Rhône.

Mme Dumont
 (Yvonne), Seine.
 Dupic.
 Dutoit.
 Franceschi.
 Mme Girault,
 Marrane.
 Mostefai (El-Adi).
 Nany.
 Petit (Général).
 Primet.
 Mme Roche (Marie).
 Souquière,
 Uricki.

Se sont abstenus volontairement :

MM.

Assailit.
 Auberger.
 Aubert.
 De Bardonnèche.
 Barré (Henri), Seine.
 Bène (Jean).
 Boulangé.
 Bozzi.
 Brettes.
 Mme Brossolette
 (Gilberte Pierre-).
 Canivez.
 Carcassonne.
 Champeix.
 Charles-Cros.
 Charlet (Gaston).
 Chazette.
 Chochoy.
 Courrière.
 Darmanthé.
 Dassaud.

Denvers.
 Descomps (Paul-
 Emile).
 Diop (Ousmane Socé).
 Doucouré (Amadou).
 Durand (Jean).
 Durieux.
 Ferrant.
 Fournier (Roger),
 Puy-de-Dôme.
 Geoffroy (Jean).
 Grégory.
 Gustave.
 Hauriou.
 Laffargue (Louis).
 Lamarque (Albert).
 Lamousse.
 Lasalarié.
 Léonetti.
 Malécot.
 Malonga (Jean).
 Marty (Pierre).
 Masson (Hippolyte).
 M'Bodje (Mamadou).
 Méric.
 Minvielle.
 Moutet (Marius).
 Naveau.
 N'Joya (Arouna).
 Okala (Charles).
 Paget (Alfred).
 Patient.
 Pauly.
 Périquier.
 Pic.
 Pujol.
 Roubert (Alex).
 Roux (Emile).
 Soldani.
 Southon.
 Symphor.
 Tailhades (Edgard).
 Vanrullen.
 Verdeille.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Oumar). Biaka Boda. Boudet (Pierre). Mme Cardot (Marie-Hélène). Claireaux. Clerc. Gatuing.	Giaoues. Grimal (Marcel). Haïdara (Mahamane). Hamon (Léo). Jaouen (Yves). De Menditte. Menu. Novat. Paquirissampoullé.	Ernest Pezet. Poisson. Razac. Ruïn (François). Siaut. Vauthier. Voyant. Walker (Maurice). Wehrung.
---	--	--

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Laesalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	230
Majorité absolue.....	116
Pour l'adoption.....	48
Contre	212

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 7)

Sur le troisième alinéa de l'article additionnel 1^{er} octies proposé par voie d'amendement (n° 5) par M. Primet au budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952.

Nombre des votants.....	307
Majorité absolue.....	154
Pour l'adoption.....	79
Contre	228

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Assaïlit. Auberger. Aubert. De Bardonnèche. Barré (Henri), Seine. Bène (Jean). Berlioz. Boulangé. Bozzi. Brettes. Mme Brossolette (Gilberte Pierre-). Calonne (Nestor). Canivez. Carcassonne. Chaintron. Champeix. Charles-Cros. Charlet (Gaston). Chazette. Chochoy. Courrière. Darmanthé. Dassaud. David (Léon). Denvers. Descomps (Paul-Emile).	Diop (Ousmane Socé). Doucouré (Amadou). Mlle Dumont (Mireille). Bouches-du-Rhône. Mme Dumont (Yvonne), Seine. Dupic. Durieux. Dutoit. Ferrant. Fournier (Roger), Puy-de-Dôme. Franceschi. Geoffroy (Jean). Mme Girault. Grégory. Gustave. Hauriou. Laffargue (Louis). Lamarque (Albert). Lamousse. Lasalarie. Léonetti. Malecot. Malonga (Jean). Marrane. Marty (Pierre). Masson (Hippolyte).	M'Bodje (Mamadou). Meric. Minvielle. Mostefal (El-Hadi). Moutet (Marius). Namy. Naveau. N'Joya (Arouna). Okala (Charles). Paget (Alfred). Patiënt. Pauly. Péridier. Petit (Général). Pic. Primet. Pujol. Mme Roche (Marie). Roubert (Alex). Roux (Emile). Soldani. Souquières. Southon. Symphon. Tailhades (Edgard). Ulrici. Vanrullen. Verdeille.
--	--	---

Ont voté contre :

MM. Abel-Durand. Alic. André (Louis). D'Argenlieu (Philippe Thierry). Armengaud. Aubé (Robert). Augarde. Avinia. Baratgin. Bardon-Damarzid.	Barret (Charles), Haute-Marne. Bataille. Beauvais. Beis. Benchiha (Abdelkader). Benhabyles (Cherif). Bernard (Georges). Bernard. Berthoin (Jean). Biatarana. Boisron.	Boivin-Champeaux. Bollifraud. Bonnefous (Raymond). Bordenave. Borgeaud. Boudet (Pierre). Bouquerel. Bousch. Brizard. Brousse (Martial). Brune (Charles). Brunet (Louis).
---	---	---

Capelle. Mme Cardot (Marie-Hélène). Cayrou (Frédéric). Chalamon. Chambriard. Chapalain. Chastel. Chevalier (Robert). Claireaux. Claparède. Clavier. Clerc. Colonna. Cordier (Henri). Cornu. Coty (René). Coupigny. Cozzaro. Mme Crémieux. Michel Debré. Debû-Bridel (Jacques). Mme Delabie. Delalande. Delfortrie. Delorme (Claudius). Depreux (René). Deutschmann. Dia (Mamadou). Djamah (Ali). Doussot (Jean). Driant. Dubois (René). Duchet (Roger). Dulin. Dumas (François). Durand-Réville. Mme Eboué. Injalbert. Estève. Ferhat (Marhoun). Fléchet. Fleury (Jean), Seine. Fleury (Pierre), Loire-Inférieure. Fournier (Bénigne), Côte-d'Or. Fournier (Gaston), Niger. De Fraissinette. Franck-Chante. Jacques Gadoin. Gander (Lucien). Gaspard. Gasser. Gatuing. Gautier (Julien). De Geoffre. Glacomoni. Glaque. Gondjout. De Gouyon (Jean). Grassard. Gravier (Robert). Grenier (Jean-Marie). Grimal (Marcel).	Grimaldi (Jacques). Gros (Louis). Guiter (Jean). Hamon (Léo). Hebert. Héline. Hoeffel. Houcke. Ignacio-Pinto (Louis). Jacques-Destrée. Jaouen (Yves). Jézéquel. Jozeau-Marigné. Kalb. Kalenzaga. De Lachomette. Laffargue (Georges). Lalleur (Henri). Lagarrosse. De La Gontrie. Landry. Lassagne. Laurent-Thouverey. Le Basser. Le Bot. Lecacheux. Leccia. Le Digabel. Léger. Le Guyon (Robert). Lelant. Le Léannec. Lemaire (Marcel). Lemaitre (Claude). Emilien Lieutaud. Lionel-Pélerin. Liotard. Litaise. Loison. Longchambon. Madelin (Michel). Maire (Georges). Manent. Marsilhacy. Marcou. Maroger (Jean). Jacques Masteau. Mathieu. De Maupeou. Maupoil (Henri). Maurice (Georges). Meillon. De Menditte. Menu. Milh. Molle (Marcel). Monichon. De Montalembert. De Montulé (Laillet). Morel (Charles). Muscatelli. Nova. Olivier (Jules). Pajot (Hubert). Paquirissampoullé. Pascaud. Patenôtre (François).	Paumelle. Pellenc. Perdereau. Pernot (Georges). Peschaud. Ernest Pezet. Piales. Picoux de La Maduère. Pinsard. Pinton. Marcel Plaisant. Plaît. Poisson. De Pontbriand. Pouget (Jules). Rabouin. Radium. De Raincourt. Randria. Razac. Restat. Reveillaud. Reynouard. Robert (Paul). Rochereau. Rogier. Romani. Rotinat. Rucart (Marc). Ruïn (François). Rupied. Saller. Saouiba (Gontchame). Sarrin. Satineau. Schleiter (François). Schwartz. Solfer. Séné. Serrure. Sid-Cara (Cherif). Signé (Nounoum). Sibane (Cherif). Tamzali (Abdennour). Teisseire. Tellier (Gabriel). Fernynck. Tharradin. Mme Thorne-Patenôtre (Jacqueline). Tinaud (Jean-Louis). Torrès (Henry). Tucci. Vandaele. Varet. Vauthier. Mme Vialle (Jane). De Villontreys. Vitter (Pierre). Vourch. Voyant. Walker (Maurice). Wehrung. Westphal. Yver (Michel). Zafimahova. Zussy.
---	---	--

S'est abstenu volontairement :

M. Durand (Jean).

N'ont pas pris part au vote :

MM Ba (Oumar),	Biaka Boda Haïdara (Mahamane).	Lodéon. Siaut
-------------------	-----------------------------------	------------------

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Laesalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	311
Majorité absolue.....	156
Pour l'adoption.....	84
Contre	227

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 8)

Sur l'amendement (n° 8 rectifié) de M. Primet tendant à modifier l'article 6 bis du budget annexe des prestations familiales agricoles.

Nombre des votants.....	310
Majorité absolue.....	156
Pour l'adoption.....	79
Contre.....	231

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Assailit.
Auberger.
Aubert.
De Bardonnèche.
Barré (Henri), Seine
Bène Jean.
Berloz.
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette
(Gilberte Pierre).
Caonne (Nestor).
Canvez.
Carcassonne.
Chainiron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David Léon.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucoure (Amadou).
Mlle Dumont (Mirault),
(Bouches-du-Rhône).
Mme Dumont
(Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Duloit.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-
de-Dôme.
Franceschi.
Geoffroy (Jean).
Mme Girault.
Gregory.
Gustave.
Haouriou.
Laforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarie.
Léonelli.
Malérot.
Maionga (Jean).
Marrane.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).

Méric.
Minvielle.
Mostefal (El Hadi).
Mouter (Marius).
Namy.
Naveau.
N'Joya (Aronna).
Ojala (Charles).
Paget (Alfred).
Patienc.
Pauvy.
Péridier.
Petit (Général).
Pic.
Primet.
Pujol.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Utrici.
Vancullen.
Verdeille.

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
Alic.
André (Louis).
D'Argenlieu
(Philippe Thierry).
Armengaud.
Aubé Robert.
Augardé.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles),
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bels.
Benchihia (Abdelkader).
Benhabyles (Cherif).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bouffraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Bouquerel.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Bruné (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Mme Cardot (Marie-
Hélène).
Cayrou (Frédéric).
Chalameau.
Chambriard.
Chapalain.
Chastel.
Chevalier (Robert).
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornu.
Coty (René).
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Miche Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Deabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Depreux René.
Deutschmann.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Boussot (Jean).
Driant.
Dubois (René).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Mme Eboué.
Enjalbert.
Estève.
Ferhat (Marhoun).
Fléchet.
Fleury (Jean), Seine.
Fleury (Pierre).
Loire-Inférieure.
Fournier (Bénigne),
Côte-d'Or.
Fouquier (Gaston),
Niger.
De Fraissinette.
Franck-Chante.
Jacques Gadoin.
Gander (Lucien).
Gaspard.
Gasser.
Gatuign.
Gautier (Julien).
De Geoffre.
Giacomoni.

Glaucque.
Gondjout.
De Gouyon (Jean).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Guillet (Jean).
Hamon (Léo).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destree.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Jozeau-Marigné
Kalb.
Kalenzaga.
De Lachomette.
Laffargue (Georges).
Lalleur (Henri).
Lagarrosse.
De La Gontrie.
Landry.
Lassagne.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Le Bot.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léanec.
Lemaire (Marcel).
Lemaire (Claude).
Emilien Lieutaud
Lionel-Pélerin.
Liouard.
Litaize.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.

Madelin (Michel).
Maure (Georges).
Manent.
Marcilhacy.
Marcou.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
De Maupéou.
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Meillon.
De Menditte.
Menu.
Millé.
Molle (Marcel).
Monichon.
De Montalembert.
De Montullé (Laillet).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Novat.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Paquirissamy-poullé.
Pascaud.
Patenôtre (François).
Paumelle.
Pellenc.
Perdereau.
Pernot (Georges).
Peschaud.

Ernest Pezet.
Praies.
Pidoux de La Maduère.
Pinsard.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
De Pontbriand.
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
De Raincourt.
Randria.
Razac.
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rochetti.
Romani.
Rotinat.
Ruzart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saller.
Saoulba (Gontchame).
Sarrien.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.

Sclafér.
Séné.
Serrure.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzall (Abdenour).
Teisseire.
Tallier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre
(Jacqueline).
Tinaud (Jean-Louis).
Torres (Henry).
Tucci.
Vandaele.
Varlot.
Vauthier.
Rogier.
De Villoultreys.
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafmahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ba (Oumar). Biaka Boda. Haldara (Mahamane).

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et La Salle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	309
Majorité absolue.....	155
Pour l'adoption.....	75
Contre.....	234

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 9)

Sur la première partie de l'article 6 bis A (alinéa a) du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952.

Nombre des votants.....	295
Majorité absolue.....	148
Pour l'adoption.....	192
Contre.....	103

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand.
Alic.
André (Louis).
D'Argenlieu
(Philippe Thierry).
Augarde.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles),
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Brizard.
Brousse (Martial).
Benchihia (Abdelkader).
Benhabyles (Cherif).
Bernard (Georges).
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bouffraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).

Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cayrou (Frédéric).
Chalameau.
Chambriard.
Chapalain.
Chastel.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornu.
Coty (René).

Cozzano.
Mme Crémieux.
Michel Debré.
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie
Delorme (Claudius).
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Djama (Ali).
Doussot (Jean).
Driant
Dubois (René).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand-Réville.
Mme Eboué.
Enjalbert.
Estève.
Ferhat (Marhoun).
Fléchet.
Fleury (Pierre).
Loire-Inférieure.
Fournier (Bénigne),
Côte-d'Or
Fourrier (Gaston),
Niger.
Franck-Chante.
Jacques Gadoin.
Gander (Lucien).
Gaspard.
Gasser.
Gautier (Julien).
De Geoffre.
Giacomoni.
Gondjout.
De Guyon (Jean).
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jézéquel
Jozeau-Marigné.
Kalb
Kalenzaga.
De Lachomette.

Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
Landry.
Lassagne
Laurent-Thouerey.
Le Basser.
Le Bot.
Lecacheux.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Lemaître (Claude).
Lionel-Pélerin.
Liottard.
Lilaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marcelliac.
Marcou.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
De Maupeou.
Maurice (Georges).
Meillon.
Milh.
Molle (Marcel).
Monichon.
De Montalembert.
De Montullé (Laillet).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François).
Paumelle.
Pellenc.
Perdureau.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pidoux de La Maduère.
Pinsard.

Pinton
Marcel Plaisant.
Plait.
De Pontbriand.
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius
De Raincourt.
Randria.
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Saller.
Scoliba (Gontchame).
Sarrtien.
Sattineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sciater.
Séné.
Serrure
Sid-Cara (Cherif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Cherif).
Tanzali (Abdennour).
Teisseire
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre
(Jacqueline).
Tinaud (Jean-Louis).
Tucci
Vandaele.
Varlot
Mme Vialle (Jane).
De Villoutreys.
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Ont voté contre :

Mlle Dumont (Mireille).
Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne).
Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit
Ferrant.
Fournier (Roger),
Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégoire.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
De La Gontrie.
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarie.
Léonelli.
Malécot.
Malonga (Jean).
Marrane.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Maupoil (Henri).
M'Bodje (Mamadou)
De Menditte.
Menu.
Méric.

Ont voté pour :

M. M.
Abel-Durand.
Aberic.
André (Louis).
Avinin.
Baratin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles),
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bels.
Penchiha
(Abdelkader).
Benhabyles (Cherif).
Bernard (Georges).
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisron.
Boivin-Champeaux.
Boisraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bousch.
Brizarg.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capellié.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chastel.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornu
Coty (René).
Cozzano.

Se sont abstenus volontairement :

Deutschmann.
Durand (Jean).
Fleury (Jean), Seine.
Grassard.
Guiter (Jean).

Ont voté pour :

M. M.
Jacques-Destrée.
Leccia.
Emilien Lieutaud.
Torres (Henry).

N'ont pas pris part au vote :

M. M. | Ba (Oumar). | De Fraissinette.
Armengaud. | Biaka Boda. | Haïdara (Manamane).

Excusés ou absents par congé :

M. M. Gilbert Jules et Lalsalie-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 237
Majorité absolue..... 144

Pour l'adoption..... 185
Contre 102

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 10)

Sur l'alinéa b de l'article 6 bis A du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952. (Résultat du pointage.)

Nombre des votants..... 238
Majorité absolue..... 145

Pour l'adoption..... 182
Contre 106

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

Mme Crémieux.
Michel Debré.
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Djama (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand-Réville.
Mme Eboué
Ferhat (Marhoun).
Fiéchet.
Fleury (Pierre).
Loire-Inférieure.
Fournier (Bénigne),
Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston),
Niger.
Franck-Chante.
Jacques Gadoin.
Gander (Lucien).
Gaspard.
Gasser.
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gondjout.
De Guyon (Jean).
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques),
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.

Kalb
Kalenzaga.
De Lachomette.
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
Landry.
Lassagne.
Laurent-Thouerey.
Le Basser.
Le Bot.
Lecacheux.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Lemaître (Claude).
Lionel-Pélerin.
Liottard.
Lilaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon
Madelin (Michel),
Maire (Georges).
Manent.
Marcelliac.
Marcou.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu
De Maupeou.
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Meillon.
Milh.
Molle (Marcel).
Monichon.
De Montalembert.
De Montullé (Laillet)
Morel (Charles).
Muscatelli
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).

Pascaud.	Restat.	Tamzall (Abdenmour).
Patenôtre (François).	Reveilland.	Teisseire.
Paumelle.	Reynouard.	Tellier (Gabriel).
Pellenc.	Rochereau.	Fernynck.
Perdereau.	Romani.	Tharradin.
Pernot (Georges).	Rouinat.	Mme Thome-Patenôtre
Peschaud.	Rucart (Marc).	(Jacqueline).
Piales.	Saller.	Tucci.
Pidou de La Maduère.	Saoulba (Gontchame).	Vandaele.
Pinton.	Sarrien.	Varlot.
Marcel Plaisant.	Satineau.	Mme Vialle (Jane),
Plait.	Schweiter (François).	De Villoutreys.
De Pontbriand.	Schwartz.	Vitter (Pierre).
Pouget (Jules).	Sclafier.	Vourc'h.
Rabouin.	Séné.	Westphal.
Radius.	Serrure.	Yver (Michel).
De Raincourt.	Sid-Cara (Cherif).	Zafmahova.
Randraia.	Signé Nounoun.	Zussy.
	Sisbane (Cherif).	

Ont voté contre :

MM.	Mme Dumont	Mostefaï (El-Hadi).
Assailit.	(Yvonne), Seine.	Moulet (Marius).
Auberger.	Dupic.	Namy.
Aubert.	Durand (Jean).	Naveau.
De Bardonnèche.	Durieux.	N'Joya (Arouna).
Barre (Henri), Seine	Dutoit.	Novat.
Bène (Jean).	Ferrant.	Okala (Charles).
Bertoz.	Fourrier (Roger).	Paget (Alfred).
Boudet (Pierre).	Puy-de-Dôme.	Paquirissampoullé.
Boulangé.	Franceschi.	Patient.
Bozzi.	Gatuing.	Pauly.
Brettes.	Geoffroy (Jean).	Péridier.
Mme Brossolette	Glaugues.	Petit (Général).
(Gilberte Pierre-)	Mme Girault.	Ernest Pezet.
Calonne (Nestor).	Grégory.	Pic.
Canivez.	Grimal (Marcel).	Poisson.
Carcassonne.	Gustave	Primet.
Mme Cardot (Marie-)	Haïdara (Mahamane).	Pujol.
Hélène).	Hamon (Léo).	Razac.
Chaintron.	Hauriou.	Robert (Paul).
Champeix.	Jaouen (Yves).	Mme Roche (Marie).
Charles-Cros.	Lafforgue (Louis).	Roubert (Alex).
Charlet (Gaston).	De La Gontrie.	Roux (Emile).
Chazette.	Lamarque (Albert).	Ruin (François).
Chochoy.	Lamousse.	Rupied.
Claireaux.	Lasalarié.	Siaut.
Clerc.	Léonetti.	Soldani.
Courrière.	Malecot.	Souquières.
Darmanthé.	Malonga (Jean).	Southon.
Dassaud.	Marrane.	Symphor.
David (Léon).	Marty (Pierre).	Tailhades (Edgard).
Denvers.	Masson (Hippolyte).	Utrici.
Descamps (Paul-)	M'Bodje (Mamadou).	Vanrullen.
Emile).	De Menditte.	Vauthier.
Diop (Ousmane-Socé).	Menu.	Verdeille.
Doucouré (Amadou).	Méric.	Voiant.
Mlle Dumont (Mireille)	Minvielle.	Walker (Maurice).
Bouches-du-Rhône.		Wehrung.

Se sont abstenus volontairement :

MM.	Deutschmann.	Jacques-Destrée.
D'Argenlieu	Enjalbert.	Leccia.
(Philippe Thierry).	Estève.	Le Digabel.
Aubé (Robert).	Fleury (Jean), Seine.	Emilien Lieutaud.
Berlaud.	De Geoffre.	Rogier.
Couigny.	Grassard.	Torrès (Henry).
Debû-Bridel (Jacques).	Guittier (Jean).	

N'ont pas pris part au vote :

MM.	Ba (Oumar).	Pinsard.
Armengaud.	Riaka Boda.	Tinaud (Jean-Louis).
Augarde.	De Fraissinette.	

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin (après pointage) : MM. Michel Debré et Henri Maupoil, portés comme ayant voté « pour », déclarent avoir voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 11)

Sur l'amendement (n° 29) de M. Courrière, tendant à supprimer l'article 6 bis B du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952. (Résultat du pointage.)

Nombre des votants..... 294
Majorité absolue..... 148

Pour l'adoption..... 83
Contre 211

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Doucouré (Amadou).	M'Bodje (Mamadou).
Assailit.	Mlle Dumont (Mireille)	Méric.
Auberger.	Bouches-du-Rhône.	Minvielle.
Aubert.	Mme Dumont	Mostefaï (El-Hadi).
De Bardonnèche.	(Yvonne), Seine.	Moulet (Marius).
Barré (Henri), Seine	Dupic.	Namy.
Bène (Jean).	Durand (Jean).	Naveau.
Bertoz.	Durieux.	N'Joya (Arouna).
Boulangé.	Dutoit.	Okala (Charles).
Bozzi.	Ferrant.	Paget (Alfred).
Brettes.	Fourrier (Roger).	Patient.
Mme Brossolette	Puy-de-Dôme.	Pauly.
(Gilberte Pierre-)	Franceschi.	Péricier.
Calonne (Nestor).	Geoffroy (Jean).	Petit (Général).
Canivez.	Mme Girault.	Pic.
Carcassonne.	Grégory.	Primet.
Chaintron.	Gustave.	Pujol.
Champeix.	Haïdara (Mahamane)	Mme Roche (Marie).
Charles-Cros.	Hauriou.	Roubert (Alex).
Charlet (Gaston).	Lafforgue (Louis).	Roux (Emile).
Chazette.	De La Gontrie.	Siaut.
Chochoy.	Lamarque (Albert).	Soldani.
Courrière.	Lamousse.	Souquières.
Darmanthé.	Lasalarié.	Southon.
Dassaud.	Léonetti.	Symphor.
David (Léon).	Malécot.	Tailhades (Edgard).
Denvers.	Malonga (Jean).	Utrici.
Descamps (Paul-)	Marrane.	Vanrullen.
Emile).	Marty (Pierre).	Vauthier.
Diop (Ousmane Socé).	Masson (Hippolyte).	Verdeille.

Ont voté contre :

MM.	Colonna.	Grimal (Marcel).
Abel-Durand.	Cordier (Henri).	Grimaldi (Jacques).
Alric.	Cornu.	Gros (Louis).
André (Louis).	Coly (René).	Hamon (Léo).
Augarde.	Cozzano.	Hebert.
Avinin.	Mme Crémieux.	Héline.
Baralgin.	Michel Debré.	Hoefel.
Bardou-Damarzid.	Mme Delabie.	Houcke.
Barret (Charles),	Delalande.	Ignacio-Pinto (Louis).
Haute-Marne.	Delfortrie.	Jaouer (Yves).
Bataille.	Delorme (Claudius).	Jézéquel.
Beauvais.	Depreux (René).	Jozeau-Marigné.
Bels.	Dia (Mamadou).	Kalb.
Benchihha (Abdel-)	Djamah (Ali).	Kalenzaga.
kader).	Doussot (Jean).	De Lachomette.
Benhabyles (Cherif).	Driant.	Laffargue (Georges).
Bernard (Georges).	Dubois (René).	Lafleur (Henri).
Berthoin (Jean).	Duchet (Roger).	Lagarrosse.
Biatarana.	Dulin.	Landy.
Boisron.	Dumas (François).	Lassagne.
Boivin-Champeaux.	Durand-Réville.	Laurent-Thouvere.
Bollfraud.	Mme Ehoué.	Le Basser.
Bonnefous (Raymond).	Enjalbert.	Le Bot.
Bordereuve.	Estève.	Lecacheux.
Borgeaud.	Ferhat (Marhoun).	Le Digabel.
Boudet (Pierre).	Fléchet.	Léger.
Bouquereil.	Fleury (Pierre).	Le Guyon (Robert).
Bousch.	Loire-Inférieure.	Lelant.
Brizard.	Fournier (Bénigne).	Le Léannee.
Brousse (Martial).	Côte-d'Or.	Lemaire (Marcel).
Brune (Charles).	Fourrier (Gaston).	Lemaitre (Claude).
Brunet (Louis).	Niger.	Lionel-Pélerin.
Capelle.	Frack-Chante.	Liotaru.
Mme Cardot (Marie-)	Jacques Gadoin.	Litaise.
Hélène).	Gander (Lucien).	Lodéon.
Cayrou (Frédéric).	Gaspard.	Loison.
Chalamon.	Gasser.	Longchambon.
Chambriard.	Gatuing.	Madelin (Michel).
Chapalain.	Gautier (Julien).	Maire (Georges).
Chastel.	Giacconi.	Manent.
Clavallier (Robert).	Glaugue.	Marcilhacy.
Claireaux.	Gondjout.	Marcou.
Claparède.	De Gouyon (Jean).	Mariger (Jean).
Clavier.	Gravier (Robert).	Jacques Masteau.
Clerc.	Grenier (Jean-Marie).	Mathieu.

De Maupeou.
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Meillon.
De Menditte.
Menu.
Milh.
Molle (Marcel).
Monichon.
De Montalembert.
De Montulé (Laillet).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Novat.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Paquirissampoullé.
Pascaud.
Patenôtre (François).
Pauquelle.
Pellenc.
Perdereau.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pidoux de La Maduère.
Pinton.

Marce: Plaisant.
Plait.
Poisson.
De Pontbriand.
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radium.
De Raincourt.
Randria.
Razac.
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romant.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saller.
Saoulha (Gontchame).
Sarrien.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
S-lafer.
Séné.

Serrure.
Sid-Cara (Cherif).
Sigue (Nouhoum).
Sisbane (Cherif).
Tamzali (Abdenour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).
Tinaud (Jean-Louis).
Tucci.
Vandaele.
Varlot.
Vauthier.
Mme Vialle (Jane).
De Villoutreys.
Vitter Pierre).
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafmahova.
Zussy.

Diop (Ousmané Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille).
Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durioux.
Dutoit.
Ferrant.
Fournier (Roger).
Puy-de-Dôme.
De Fraissinette.
Franceschi.
Gatung.
Geoffroy (Jean).
Glaque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Hebert.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
De La Gontrie.
Lamarque (Albert).

Lamousse.
Lasalarié.
Lecacheux.
Léger.
Léonetti.
Malécol.
Malonga (Jean).
Marrane.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Maupoil (Henri).
M'Bodie (Mamadou).
Meillon.
De Menditte.
Menu.
Méric.
Minvielle.
De Montalembert.
Mostefal (El-Hadi).
Moulet (Marius).
Namy.
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissampoullé.
Patient.

Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primeot.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Rupied.
Soldani.
Souquièrre.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tirci.
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Yver (Michel).

Se sont abstenus volontairement :

MM.
D'Argenlieu
(Philippe Thierry).
Bertaud.

Cornpigny.
Debù-Bridel (Jacques).
Deutschmann.
Feury (Jean), Seine.
De Geoffre.

Guitier (Jean).
Jacques-Destrée.
Leccia.
Emilien Lieutaud.
Torrès (Henry).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Armengaud.

Aubé (Robert).
Ba (Oumar).
Biaka Boda

De Fraissinette.
Grassard.
Pinsard.

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin (après pointage) : M. Emilien Lieutaud, porté comme « s'étant abstenu volontairement », déclare avoir voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 12)

Sur l'amendement (n° 25) de M. Louis André tendant à rétablir l'article 6 quater du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952.

Nombre des votants.....	258
Majorité absolue.....	130
Pour l'adoption.....	112
Contre.....	146

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
André (Louis).
Armengaud.
Assailit.
Aubergier.
Aubert.
De Bardonnèche.
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Boudet (Pierre).
Boulangé.

Bozzi.
Brettes.
Mme Brosselette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.

Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).

MM.

Abel-Durand.
Alic.
Aubé (Robert).
Augarde.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bels.
Benchiha (Abdelkader).
Benhabyles (Cherif).
Bernard (Georges).
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisron.
Boivin-Champeaux.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cavrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriand.
Châstel.
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornu.
Coty (René).
Mme Crémieux.
Mme Debié.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Djama (Ali).
Driant.
Dubois (René).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).

Ont voté contre :

Durand Réville.
Eujalbert.
Ferbat (Marhoun).
Féchet.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Franck-Chante.
Jacques Gadoin.
Gaspard.
Gasset.
Gautier (Julien).
Giacomini.
Gondjout.
De Gouyon (Jean).
Grassard.
Gravric (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi Jacques).
Gros (Louis).
Héline.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jézéquel.
Kalenzaga.
De Lachomette.
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
Landry.
Laurent-Thouvery.
Le Basser.
Le Digabel.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannee.
Lemaire (Marcel).
Lemaître (Claude).
Liottard.
Litaie.
Lodéon.
Longchambon.
Maire (Georges).
Manent.
Marcelhacy.
Marcou.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.

De Montulé (Laillet).
Morel (Charles).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François).
Pauquelle.
Pellenc.
Perdereau.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinsard.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pouget Jules).
De Raincourt.
Randria.
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Rochereau.
Rogier.
Romant.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Saller.
Sarrien.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Cherif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Cherif).
Tamzali (Abdenour).
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).
Tinaud (Jean-Louis).
Tucci.
Vandaele.
Varlot.
Mme Vialle (Jane).
De Villoutreys.
Zafmahova.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
D'Argenlieu
(Philippe Thierry).
Bataille.
Beauvais.
Bertaud.
Bollifraud.
Bouquerel.
Bousch.
Chapalain.
Chevalier (Robert).
Coupigny.
Cozzaro.
Michél Debré.

Debù-Bridel (Jacques).
Deutschmann.
Doussot (Jean).
Mme Eboue.
Estève.
Fléury (Jean), Seine.
Fléury (Pierre).
Loire-Inférieure.
Fourrier (Gaston).
Niger.
Gander (Lucien).
De Geoffre.
Guitter (Jean).

Hoeffel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Kalb.
Lassagne.
Le Bot.
Leccia.
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Loison.
Madelin (Michel).
Milh.
Muscatelli.
Olivier (Jules).

Pidoux de La Maduère. Saoulba (Gontchame). Vitter (Pierre).
De Pontbriand. Teisseire. Vourc'h.
Raboun. Tharradin. Westphal.
Radius. Torrès (Henry). Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ba (Oumar). | Haïdara (Mahamane) | Robert (Paul).
Biaka Boda. | Jozeau-Marigné. | Siaut.

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	261
Majorité absolue.....	131
Pour l'adoption.....	114
Contre	147

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 13)

Sur l'amendement (n° 27) de M. Pierre Boudet à l'article 1^{er} bis
du budget annexe des prestations familiales agricoles.

Nombre des votants.....	309
Majorité absolue.....	155
Pour l'adoption.....	102
Contre	207

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Assailit. Aubergier. Aubert. De Bardonnèche. Barré (Henri), Seine. Bène (Jean). Berlioz. Boudet (Pierre). Boulangé. Bozzi. Brettes. Mme Brossolette (Gilberte Pierre-). Calonne (Nestor). Canivez. Carcassonne. Mme Cardot (Marie- Hélène). Chaintron. Champeix. Charles-Cros. Charlet (Gaston). Chazette. Chochoy. Claireaux. Clerc. Courrière. Darmanthé. Dassaud. David (Léon). Denvers. Descomps (Paul- Emile). Diop (Ousmane Socé). Doucouré (Amadou).	Mlle Dumont (Mireille). Bouches-du-Rhône. Mme Dumont (Yvonne) Seine. Dupic. Durieux. Dutoit. Ferrant. Fournier (Roger), Puy- de Dôme. Franceschi. Gatuing. Geoffroy (Jean). Giauque. Mme Girault. Grégory. Grimal (Marcel). Gustave. Haïdara (Mahamane). Hamon (Léo). Hauriou. Jaouen (Yves). Lafforgue (Louis). Lamarque (Albert). Lamousse. Lasalarié. Léonetti. Malécot. Malonga (Jean). Marrane. Marty (Pierre). Masson (Hippolyte). M'Bojje (Mamadou). Menditte (de). Menn. Méric. Minvielle.	Mostefaï (El-Hadi). Moutet (Marius). Namy. Naveau. N'Joya (Arouna). Novat. Okata (Charles). Paget (Alfred). Paquissamypoullé. Patient. Pauly. Péridier. Pelit (Général). Ernest Pezet. Pic. Poisson. PrimeL. Pujol. Razac. Mme Roche (Marie). Roubert (Alex). Roux (Emile). Ruiz (François). Siaut. Soldani. Souquiére. Southon. Symphor. Faihades (Edgard). Ulrici. Vanrullen. Vauthier. Verdeille. Voyant. Walker (Maurice). Wehrung.
--	--	--

Ont voté contre :

MM. Abel-Durand. Alic. André (Louis). D'Argenlieu (Philippe Thierry).	Armengaud. Aubé (Robert). Aucarde. Avinin. Baratgin. Bardon-Damarzid.	Barret (Charles), Haute-Marne. Bataille. Beauvais. Bels. Benchiha (Abdelkader)
--	--	---

Benhabyles (Cherif). Bernard (Georges). Berthaud. Berthoin (Jean). Biatarana. Boisrond. Boivin-Champeaux. Bouifraud. Bonnefous (Raymond). Bordeneuve. Borgeaud. BouquereL. Bousch. Brizard. Brousse (Martial), Brune (Charles). Brunet (Louis). Capelle. Cayrou (Frédéric). Chalamon. Chambriard. Chapalain. Chastel. Chevalier (Robert). Claparède. Clavier. Colonna. Cordier (Henri). Cornu. Coty (René). Coupigny. Cozzano. Mme Crémieux. Michel Debré. Dehu-Bridel (Jacques). Mme Delabie. Delalande. Delfortrie. Delorme (Claudius). Depreux (René). Deutschmann. Dia (Mamadou). Djamah (Ali). Doussot (Jean). Driant. Dubois (René). Duchet (Roger). Dulin. Dumas (François). Durand (Jean). Durand-Réville. Mme Eboué. Enjabert. Estève. Ferhat (Marhoun). Fléchet. Fleury (Jean), Seine. Fleury (Pierre). Loire-Inférieure. Fournier (Bénigne), Côte-d'Or. Fourrier (Gaston), Niger. De Fraissinette. Franck-Chante. Jacques Gadoin.	Gander (Lucien). Gaspard. Gasser. Gautier (Julien). De Geoffre. Giacomoni. Gondjout. De Gouyon (Jean). Grassard. Gravier (Robert). Grenier (Jean-Marie). Grimaldi (Jacques). Gros (Louis). Guiler (Jean). Hebert. Héline. Hoeffel. Houcke. Ignacio-Pinto (Louis). Jacques-Destrée. Jézéquel. Jozeau-Marigné. Kalb. Kalenzaga. De Lachomette. Laffargue (Georges). Laffeur (Henri). Lagarosse. De La Gontrie. Landry. Lassagne. Laurent-Thouvery. Le Basser. Le Bot. Lecacheux. Leccia. Le Digabel. Léger. Le Guyon (Robert). Lelant. Le Léannec. Lemaire (Marcel). Lemaire (Claude). Emilien Lieutaud. Lionel-Pélerin. Liotard. Litaise. Lodéon. Loison. Madelin (Michel). Maire (Georges). Manent. Marcihacy. Marcou. Maroger (Jean). Jacques Masteau. Mathieu. De Maupeou. Maupou (Henri). Maurice (Georges). Meillon. Milh. Molle (Marcel). Monichon. De Montalembert. De Montullé (Laillet).	Morel (Charles), Muscatelli. Olivier (Jules). Pajot (Hubert). Pascaud. Patenôtre (François), Pelenc. Perdereau. Pernot (Georges). Peschaud. Piales. Pidoux de La Maduère. Pinsard. Pinton. Marcel Plaisant. Plait. De Pontbriand. Pouget (Jules). Rabouin. Radius. De Raincourt. Randria. Restat. Réveillaud. Reynouard. Robert (Paul). Rochereau. Rogier. Roman. Rotinat. Rucart (Marc). Rupied. Saller. Saoulba (Gontchame). Sarrien. Satineau. Schleiter (François). Schwartz. Sclafer. Séne. Serrure. Sid-Cara (Cherif). Sigué (Nouhoum). Sisbane (Cherif). Tamzali (Abdenour), Teisseire. Tellier (Gabriel). Ternynck. Tharradin. Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline). Tinaud (Jean-Louis). Torrès (Henry). Tucci. Vandaele. Varlot. Mme Vialle (Jane). De Villoutreys. Vitter (Pierre). Vourc'h. Westphal. Yver (Michel). Zafimahova. Zussy.
---	---	--

N'ont pas pris part au vote :

MM. | Biaka Boda. | Paumelle.
Ba (Oumar). | Longchambon.

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	102
Contre	210

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 14)

Sur les deux premiers alinéas de l'article additionnel premier octies
proposé par voie d'amendement (n° 5) par M. Primet au budget
annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952.

Nombre des votants..... 285
Majorité absolue 143

Pour l'adoption 80
Contre 235

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Assailly,
Aubergier,
Aubert,
De Bardonnèche,
Barré (Henri), Seine,
Bène (Jean),
Berlioz,
Boulangé,
Bozzi,
Brettes,
Mme Brossolette
(Giberte Pierre-),
Calonne (Nestor),
Canivez,
Carcassonne,
Chaintron,
Champeix,
Charles-Cros,
Charlet (Gaston),
Chazette,
Chochoy,
Courrière,
Darmanthé,
Dassaud,
David (Léon),
Denvers,
Descamps (Paul-
Ernile),

Diop (Ousmane-Socé),
Doucouré (Amadou),
Mlle Dumont (Mireille),
Bouches-du-Rhône,
Mme Dumont
(Yvonne), Seine,
Dupic,
Durieux,
Dutoit,
Ferrant,
Fournier (Roger),
Puy-de-Dôme,
Franceschi,
Geoffroy (Jean),
Mme Girault,
Grégory,
Gustave,
Haïdara (Mahamane),
Hauriou,
Laforgue (Louis),
Lamarque (Albert),
Lamousse,
Lasalarié,
Léonetti,
Malécot,
Malonga (Jean),
Marrane,
Marty (Pierre),
Masson (Hippolyte),
M' Bodje (Mamadou),
Méric,
Minvielle,
Mostefai (El-Hadi),
Moutet (Marius),
Namy,
Naveau,
N'Joya (Arouna),
Okala (Charles),
Paget (Alfred),
Paiient,
Pauly,
Péridier,
Petit (Général),
Pic,
Primet,
Pujol,
Mme Roche (Marie),
Roubert (Alex),
Roux (Emile),
Soldani,
Souquière,
Southon,
Symphor,
Tailhades (Edgard),
Tirici,
Vanrullen,
Verdeille,

Ont voté contre :

MM.
Abé-Durand,
Alic,
André (Louis),
D'Argenlieu
(Philippe Thierry),
Armengaud,
Aubé (Robert),
Augarde,
Avinin,
Baratgin,
Bardon-Damarzid,
Barret (Charles),
Haute-Marne,
Bataille,
Beauvais,
Bels,
Benchicha (Abdelkader),
Benhabyles (Cherif),
Bernard (Georges),
Bertaud,
Berthoin (Jean),
Biatarana,
Boisrond,
Boivin-Champeaux,
Bollifraud,
Bonnafous (Raymond),
Bordeneuve,
Borgeaud,
Bouquerel,
Bousch,
Brizard,
Brousse (Martial),
Brune (Charles),
Brunet (Louis),
Capelle,
Cayrou (Frédéric),
Chalamon,
Chambriard,
Chapalain,
Chastel,
Chevalier (Robert),
Claparède,
Clavier,
Colonna,
Cordier (Henri),
Cornu,
Coty (René),
Coupigny,
Cozzano,
Michel Debré,
Debu-Bridel (Jacques),
Mme Delabie,
Delalande,
Delfortrie,
Delorme (Claudius),
Depreux (René),
Deutschmann,
Dia (Mamadou),
Djamaï (Ali),
Doussot (Jean),
Driant,
Dubois (René),
Duchet (Roger),
Dulin,
Dumas (François),
Durand (Jean),
Durand-Réville,
Mme Eboué,
Enjalbert,
Estève,
Ferhat (Marhoun),
Fléchet,
Fleury (Jean), Seine,
Fleury (Pierre),
Loire-Inférieure,
Fournier (Bénigne),
Côte-d'Or,
Fourrier (Gaston),
Niger,
Franck-Chante,
Jacques Gadoin,
Gander (Lucien),
Gaspard,
Gasser,
Gautier (Julien),
De Geoffre,
Giacomoni,
Gondjoul,
De Guyon (Jean),
Grassard,
Gravier (Robert),
Grenier (Jean-Marie),
Grimaldi (Jacques),
Gros (Louis),

Gultter (Jean),
Hebert,
Héline,
Hoefel,
Houcke,
Ignacio-Pinto (Louis),
Jacques-Destrée,
Jézéquel,
Jozeau-Marigné,
Kalb,
Kalenzaga,
De Lachomette,
Laffargue (Georges),
Laffleur (Henri),
Lagarrosse,
De La Gontrie,
Landry,
Lassagne,
Laurent-Thouvery,
Le Basser,
Le Bol,
Lecacheux,
Leccia,
Le Digabel,
Léger,
Le Guyon (Robert),
Lelant,
Le Léannec,
Lemaire (Marcel),
Le Maître (Claude),
Lionel-Pélerin,
Liotard,
Litaise,
Lodéon,
Loison,
Longchambon,
Madelin (Michel),
Maire (Georges),
Manent,
Marcilhacy,
Marcou,
Maroger (Jean),
Jacques Masteau,
Mathieu,
De Maupeou,
Maupoil (Henri),
Maurice (Georges),
Meillon,

Milh,
Molle (Marcel),
Monichon,
De Montalembert,
De Montulé (Laillet),
Muscatelli,
Olivier (Jules),
Pajot (Hubert),
Pascaud,
Patenôtre (François),
Paumelle,
Pellenc,
Perdereau,
Pernot (Georges),
Pescaud,
Piales,
Pidoux de La Maduère,
Pinsard,
Pinton,
Marcel Plaisant,
Plait,
De Pontbriand,
Pouget (Jules),

Rabouin,
RADIUS,
De Raincourt,
Randria,
Restat,
Réveillaud,
Reynouard,
Robert (Paul),
Rochereau,
Rogier,
Romani,
Rotinat,
Rucart (Marc),
Rupied,
Saller,
Saouiba (Gontchame),
Sarrien,
Satineau,
Schleifer (François),
Schwarzl,
Sclafier,
Séné,
Serrure,

Sid-Cara (Chérif),
Sigué (Nouhoun),
Sisbane (Chérif),
Tamzali (Abdennour),
Teisseire,
Tellier (Gabriel),
Ternynck,
Tharradin,
Mme Thome-Patenôtre
(Jacqueline),
Tinaud (Jean-Louis),
Torrès (Henry),
Tucci,
Vandaele,
Vartot,
Mme Vialle (Jane),
De Villoutreys,
Vitter (Pierre),
Vourc'h,
Westphal,
Yver (Michel),
Zafimahova,
Zussy,

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ba (Oumar),
Biaka Boda,
Boudet (Pierre),
Mme Cardot
(Marie-Hélène),
Claireaux,
Clerc,
Mme Crémieux,
De Fraissinette,

Gatuing,
Giauque,
Grimal (Marcel),
Eamon (Léo),
Jaouen (Yves),
Emilien Lieutaud,
De Menditte,
Menu,
Morel (Charles),
Novat,

Paquirissamypoullé,
Ernest Pezei,
Poisson,
Razac,
Ruin (François),
Siout,
Vauthier,
Voyant,
Walker (Maurice),
Wehrung,

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassaie-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 291
Majorité absolue 146
Pour l'adoption 80
Contre 211

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 15)

Sur l'ensemble de l'avis sur le budget annexe des prestations
familiales agricoles pour l'exercice 1952.

Nombre des votants..... 232
Majorité absolue des membres composant le
Conseil de la République..... 159
Pour l'adoption..... 211
Contre 21

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand,
Alic,
André (Louis),
D'Argenlieu
(Philippe Thierry),
Augarde,
Avinin,
Baratgin,
Bardon-Damarzid,
Barret (Charles),
Haute-Marne,
Bataille,

Beauvais,
Bels,
Benchicha (Abdelkader),
Benhabyles (Cherif),
Bernard (Georges),
Berthoin (Jean),
Biatarana,
Boisrond,
Boivin-Champeaux,
Bollifraud,
Bonnafous (Raymond),
Bordeneuve,
Borgeaud,

Boudet (Pierre),
Bouquerel,
Bousch,
Brizard,
Brousse (Martial),
Brune (Charles),
Brunet (Louis),
Capelle,
Mme Cardot (Marie-
Hélène),
Cayrou (Frédéric),
Chalamon,
Chambriard,

Chapalain.
Chastel.
Chevalier (Robert).
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornu.
Coty (René).
Cozzano.
Mme Crémioux.
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Lubois (René).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand-Réville.
Mme Eboué.
Enjalbert.
Estève.
Ferhat (Marhoun).
Fléchet.
Fleury (Pierre).
Loire-Inférieure.
Fournier (Bénigne).
Côte-d'Or.
Fouquier (Gaston).
Niger.
De Fraissinette.
Frank-Chante.
Jacques Gadoin.
Gander (Lucien).
Gaspard.
Gasser.
Gatuig.
De Geoffre.
Giacomoni.
Giauque.
Gondjout.
De Gouyon (Jean).
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hamon (Léo).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.

Ignacio-Pinto (Louis).
Jouen (Yves).
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kaib.
Kalenzaga.
De Lachomette.
Laffargue (Georges).
Laffeur (Henri).
Lagarrosse.
Landry.
Lassagne.
Laurent-Thouvery.
Le Bot.
Lecacheux.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léanec.
Lemaire (Marcel).
Lemaître (Claude).
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marcilhacy.
Marcou.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
De Maupeou.
Maurice (Georges).
Meillon.
De Menditte.
Menu.
Milh.
Moïlle (Marcel).
Monichon.
De Montalembert.
De Montulé (Laillet).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Novat.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Paquirissampoullé.
Pascaud.
Patenôtre (François).
Paumelle.
Pellenc.
Perdereau.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.

Piales.
Pidoux de La Maduère.
Pinsard.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
De Pontbriand.
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radium.
D. Raïncourt.
Randria.
Razac.
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romanl.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saller.
Saoulba (Gontchame).
Sarrien.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serure.
Siaut.
Sid-Cara (Cherif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Cherif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Teillier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre
(Jacqueline).
Tinard (Jean-Louis).
Tucci.
Vandaele.
Vauthier.
Mme Vialle (Jane).
De Villoutreys.
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafmahova.
Zussy.

Pic.
Pujol.
Roubert (Alex).
Roux (Émile).

Soldani.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).

Torrès (Henry).
Vanrullen.
Varlot.
Verdeille.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Oumar), Biaka Boda et Haïdarâ (Mahamane).

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lascalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et Mme Marcelle Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	236
Majorité absolue des membres composant le Conseil de la République.....	159
Pour l'adoption.....	215
Contre	21

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 16)

Sur la prise en considération du contre-projet (n° 3) opposé par
M. Léon David au projet de loi relatif aux dépenses militaires pour
l'exercice 1952 (États associés. — France d'outre-mer.)

Nombre des votants.....	310
Majorité absolue.....	156
Pour l'adoption.....	19
Contre	291

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Berlioz.
Catonne (Nestor).
Chaintron.
David (Léon).
Mlle Dumont (Mi-
reille), Bouches-du-
Rhône.

Mme Dumont
(Yvonne), Seine.
Dupic.
Dutoit.
Franceschi.
Mme Girault.
Haïdarâ (Mahamane).
Marrane.

Mostefal (El-Hadi),
Namy.
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie),
Souquière,
Ulrici.

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
Aric.
André (Louis).
D'Argenlieu
(Philippe Thierry).
Armengaud.
Assaillet.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
Augarde.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
De Bardonnière.
Bari (Henri), Seine.
Barret (Charles),
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bels.
Benchiha (Abdelka-
der).
Bène (Jean).
Benhabyles (Cherif).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.

Boivin-Champeau.
Bollifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bouquereil.
Bousch.
Bozzi.
Brettes.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-
Hélène).
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Champeix.
Chapaïin.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chastel.
Chazette.
Chevalier (Robert).
Chochoy.

Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornu.
Coty (René).
Coupigny.
Courrière.
Cozzano.
Mme Crémioux.
Darmanthé.
Dassaoud.
Michel Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Denvers.
Depreux (René).
Descomps (Paul-
Émile).
Deutschmann.
Mme Marcelle Devaud.
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Doussot (Jean).

Ont voté contre :

MM.
Armengaud.
Berlioz.
Catonne (Nestor).
Chaintron.
David (Léon).
Mlle Dumont (Mireille),
Bouches-du-Rhône.

Mme Dumont
(Yvonne), Seine.
Dupic.
Durand (Jean).
Dutoit.
Franceschi.
Mme Girault.
Marrane.

Maupoll (Henri).
Mostefal (El-Hadi).
Namy.
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Souquière.
Ulrici.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Assaillet.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
De Bardonnière.
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Bertaud.
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette
(Gilberte Pierre).
Canivez.
Carcassonne.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Coupigny.
Courrière.

Darmanthé.
Dassaoud.
Michel Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Denvers.
Descomps (Paul-
Émile).
Deutschmann.
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Durioux.
Ferrant.
Fleury (Jean), Seine.
Fournier (Roger), Puy-
de-Dôme.
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Grassard.
Grégory.
Guittier (Jean).
Gustave.
Hauriou
Jacques-Destrée.

Laffargue (Louis).
De La Gontrie.
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Le Basser.
Luccia.
Léonetti.
Emilien Lieutaud.
Malécot.
Malonga (Jean).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Rodje (Mamadou).
Méric.
Minvielle.
Moulet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Patient.
Pauly.
Péridier.

Driant.
 Dubois (René-Emile).
 Duchet (Roger).
 Dulin.
 Dumas (François).
 Durand (Jean).
 Durand-Réville.
 Durieux.
 Mme Eboüé.
 Enjalbert.
 Estève.
 Ferhat (Marhoun).
 Ferrant.
 Fléchet.
 Fleury (Jean), Seine.
 Fleury (Pierre),
 Loire-Inférieure.
 Fournier (Bénigne),
 Côte-d'Or.
 Fournier (Roger),
 Puy-de-Dôme.
 Fourrier Gaston),
 Niger.
 De Fraissinette.
 Franck-Chante.
 Jacques Gadoin.
 Gander (Lucien).
 Gaspard.
 Gasser.
 Gatuing.
 Gautier (Julien).
 De Geoffre.
 Geoffroy (Jean).
 Giacomoni.
 Giauque.
 Gondjout.
 Gouyon (Jean de).
 Grassard.
 Gravier (Robert).
 Grégoiry.
 Grenier (Jean-Marie).
 Grimal (Marcel).
 Grimaldi (Jacques).
 Gros (Louis).
 Guiter (Jean).
 Gustave.
 Hamon (Léo).
 Hauriou.
 Hebert.
 Hélène.
 Hoefel.
 Houcke.
 Ignacio-Pinto (Louis).
 Jacques-Destrée.
 Jaouen (Yves).
 Jézéquel.
 Jozeau-Marigné.
 Kalb.
 Kalenzaga.
 De Lachomette.
 Laffargue (Georges).
 Laffargue (Louis).
 Laffleur (Henri).
 Lagarrosse.
 De La Gontrie.
 Lamarque (Albert).
 Lamousse.
 Landry.
 Lasalarié.
 Lassagne.
 Laurent-Thouverej.
 Le Bassier.
 Le Bot.
 Lecacheux.
 Leccia.
 Le Digabel.
 Léger.
 Le Guyon (Robert).
 Lelan.
 Le Lannec.
 Lemaire (Marcel).
 Lemaître (Claude).
 Lénetti.
 Emilien Lieutaud,
 Lionel-Pélerin.
 Liotard.
 Litaise.
 Lodéon.
 Loison.
 Longchambon.
 Madelin (Michel).
 Maire (Georges).
 Malécot.
 Malonga (Jean).
 Manent.
 Marcilhacy.
 Marcou.
 Maroger (Jean).
 Marty (Pierre).
 Masson (Hippolyte).
 Jacques Masteau.
 Mathieu.
 De Maupeou.
 Maupöil (Henri).
 Maurice (Georges).
 M'Rodje (Mamadou).
 Meillon.
 De Menditte.
 Menu.
 Méric.
 Milh.
 Minvielle.
 Molle (Marcel).
 Monichon.
 De Montalembert.
 De Montullé (Laillet).
 Morel (Charles).
 Moutet (Marius).
 Muscatelli.
 Naveau.
 N'Joya (Arouna).
 Novat.
 Okak (Charles).
 Olivier (Jules).
 Pagez (Alfred).
 Pajot (Hubert).
 Paquirissampoullé.
 Pascaud.
 Paterôtre (François).
 Patient.
 Paulv.
 Paumelle.
 Pellenc.
 Perdereau.
 Péririer.
 Pernot (Georges).
 Peschaud.
 Ernest Pezet.
 Piales.
 Pic.
 Pidoux de La Maduère.
 Pinsard.
 Pinton.
 Marcel Plaisant.
 Plait.
 Poisson.
 De Pontbriand.
 Pouget (Jules).
 Pujol.
 Rabouin.
 Radium.
 De Raincourt.
 Randria.
 Razac.
 Restat.
 Réveillaud.
 Reynouard.
 Robert (Paul).
 Rochereau.
 Rogier.
 Romani.
 Rotinat.
 Roubert (Alex).
 Roux (Emile).
 Rucart (Marc).
 Ruin (François).
 Rupied.
 Saller.
 Saoulba (Gontchame).
 Sarrien.
 Satireau.
 Schleiter (François).
 Schwarz.
 Schlafer.
 Séné.
 Serrure.
 Sid-Cara (Chérif).
 Sigué (Nouhoum).
 Sissane (Chérif).
 Soldani.
 Southon.
 Symphor.
 Tailhades (Edgard).
 Tamzali (Abdennour).
 Teisseire.
 Tellier (Gabriel).
 Ternynck.
 Tharradin.
 Mme Thome-Paterôtre
 (Jacqueline).
 Tinaud (Jean-Louis).
 Tora-s (Henry).
 Tucci.
 Vandaele.
 Vanrullen.
 Varlot.
 Vauthier.
 Verdeille.
 Mme Vialle (Jane).
 Villoutreys (de).
 Vitter (Pierre).
 Voure'h.
 Voyant.
 Walker Maurice.
 Wehrung.
 Westphal.
 Yver (Michel).
 Zafimahova.
 Zussy.

SCRUTIN (N° 17)

Sur l'ensemble de l'avis sur le projet de loi relatif aux dépenses militaires pour l'exercice 1952 (Etats associés. — France d'outre-mer).

Nombre des votants..... 308
 Majorité absolue..... 155
 Pour l'adoption..... 289
 Contre 19

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Abel-Durand.
 Atric.
 André (Louis).
 D'Argenneu
 (Philippe Thierry).
 Armengaud.
 Assailit.
 Aubé (Robert).
 Auberger.
 Aubert.
 Avinon.
 Baratgin.
 Bardon-Damarzid.
 De Bardonneche.
 Barré (Henri), Seine
 Barré (Charles).
 Haute-Marne.
 Baillie.
 Beauvais.
 Belis.
 Benchicha (Abdel-
 kader).
 Bène (Jean).
 Benhabyles (Cherif).
 Bernard (Georges).
 Bertaud.
 Berthoin (Jean).
 Biatarana.
 Boisroné.
 Boivin-Champeaux.
 Bollfraud.
 Bonnefous (Raymond).
 Bordeneuve.
 Borgeaud.
 Boudet (Pierre).
 Boulangé.
 Rouquerel.
 Bousch.
 Bozzi.
 Brettes.
 Brizard.
 Brousse (Martial).
 Brune Charles).
 Brunet (Louis).
 Canivez.
 Capelle.
 Carcassonne.
 Mme Cardot (Marie-
 Hélène).
 Cayrou (Frédéric).
 Chalamon.
 Chambriard.
 Champeix.
 Chapatain.
 Charles-Cros.
 Charlet (Gaston).
 Chastel.
 Chazette.
 Chevalier (Robert).
 Chochoy.
 Claireaux.
 Claparède.
 Clavier.
 Clère.
 Colonna.
 Cordier (Henri).
 Cornu.
 Coty (René).
 Coupigny.
 Courrière.
 Cozzano.
 Mme Crémieux.
 Barmanthé.
 Dassaud.
 Michel Debré.
 Debü-Bridel (Jacques)
 Mme Delabie.
 Delalande.
 DeFortrie.
 Delorme (Claudius).
 Denvers.
 Dèpreux (René).
 Descomps (Paul-
 Emile).
 Deutschmann.
 Mme Marcelle Devaud.
 Dia (Mamadou).
 Diop (Ousmane Socé).
 Djamah (Ali).
 Djucouré (Amadou).
 Doussot (Jean).
 Driant.
 Dubois (René).
 Duchet (Roger).
 Dulin.
 Dumas (François).
 Durand (Jean).
 Durand-Réville.
 Mme Eboüé.
 Enjalbert.
 Estève.
 Ferhat (Marhoun).
 Ferrant.
 Fléchet.
 Fleury (Jean), Seine.
 Fleury (Pierre).
 Loire-Inférieure.
 Fournier (Bénigne),
 Côte-d'Or.
 Fournier Roger).
 Puy-de-Dôme.
 Fourrier (Gaston).
 Niger.
 De Fraissinette.
 Franck-Chante.
 Jacques Gadoin.
 Gander (Lucien).
 Gaspard.
 Gasser.
 Gatuing.
 Gautier (Julien).
 De Geoffre.
 Geoffroy (Jean).
 Giacomoni.
 Giauque.
 Gondjout.
 De Gouyon (Jean).
 Grassard.
 Gravier (Robert).
 Grégoiry.
 Grenier (Jean-Marie).
 Grimal (Marcel).
 Grimaldi (Jacques).
 Gros (Louis).
 Guiter (Jean).
 Gustave.
 Hamon (Léo).
 Hauriou.
 Hebert.
 Hélène.
 Hoefel.
 Houcke.
 Ignacio-Pinto (Louis).
 Jacques-Destrée.
 Jaouen (Yves).
 Jézéquel.
 Jozeau-Marigné.
 Kalb.
 Kalenzaga.
 De Lachomette.
 Laffargue (Georges).
 Laffargue (Louis).
 Laffleur (Henri).
 Lagarrosse.
 De La Gontrie.
 Lamarque (Albert).
 Lamousse.
 Landry.
 Lasalarié.
 Lassagne.
 Laurent-Thouverej.
 Le Bassier.
 Le Bot.
 Lecacheux.
 Leccia.
 Le Digabel.
 Léger.
 Le Guyon (Robert).
 Lelan.
 Le Lannec.
 Lemaire (Marcel).
 Lemaître (Claude).
 Lénetti.
 Emilien Lieutaud.
 Lionel-Pélerin.
 Liotard.
 Litaise.
 Lodéon.
 Loison.
 Longchambon.
 Madelin (Michel).
 Maire (Georges).
 Malécot.
 Malonga (Jean).
 Manent.
 Marcilhacy.
 Marcou.
 Maroger (Jean).
 Marty (Pierre).
 Masson Hippolyte).
 Jacques Masteau.
 Mathieu.
 De Maupeou.
 Maupöil (Henri).
 Maurice (Georges).
 M'Rodje (Mamadou).
 Meillon.
 De Menditte.
 Menu.
 Méric.
 Milh.
 Minvielle.
 Molle (Marcel).
 Monichon.
 De Montalembert.
 De Montullé (Laillet).
 Morel (Charles).
 Moutet (Marius).
 Muscatelli.
 Naveau.
 N'Joya (Arouna).
 Novat.
 Okak (Charles).
 Olivier (Jules).
 Pagez (Alfred).
 Pajot (Hubert).
 Paquirissampoullé.
 Pascaud.
 Paterôtre (François).
 Patient.
 Paulv.
 Paumelle.
 Pellenc.
 Perdereau.
 Péririer.
 Pernot (Georges).
 Peschaud.
 Ernest Pezet.
 Piales.
 Pic.
 Pidoux de La Maduère.
 Pinsard.
 Pinton.
 Marcel Plaisant.
 Plait.
 Poisson.
 De Pontbriand.
 Pouget (Jules).
 Pujol.
 Rabouin.
 Radium.
 De Raincourt.
 Randria.
 Razac.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Oumar), Biaka Boda et Siout.

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lasselé-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 311
 Majorité absolue..... 156
 Pour l'adoption..... 19
 Contre 292

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saller.
Saoulba (Gontchame).
Sarrien.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.

Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Cherif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Cherif).
Soldani.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tanzali (Abdennour).
Teisseire.
Teller (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).
Tinaud (Jean-Louis).
Torrès (Henry).

Tucci.
Vandaele.
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdille.
Mme Vialle (Jane).
De Villoutreys.
Vitter (Pierre).
Vourch.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Fourrier (Gaston).
Niger.
Franceschi.
Gander (Lucien).
De Geoffre.
Mme Girault.
Guiller (Jean).
Hebert.
Hoefel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Kalb.
Lassagne.
Le Basser.
Le Bot.
Leccia.

Léger.
Emilien Lientaud.
Lionel-Pélerin.
Loison.
Madelin (Michel).
Marrane.
Meillon.
Milh.
De Montalembert.
Mostefai (El-Hadi).
Muscatelli.
Namy.
Olivier Jules.
Pelit (Général).
Pidoux de La Maduère.
De Pontbriand.

Primet.
Rabouin.
Radium.
Mme Roche (Marie).
Saoulba (Gontchame).
Souquièrre.
Teisseire.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Ulrici.
Vitter (Pierre).
Vourch.
Westphal.
Zussy.

Ont voté contre :

MM.
Berlioz.
Calonne (Nestor).
Chaintron.
David (Léon).
Mlle Dumont (Mireille).
Bouches-du-Rhône.

Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Duloit.
Franceschi.
Mme Girault.
Haidara (Mahamane).
Marrane.

Mostefai (El-Hadi).
Namy.
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Souquièrre.
Ulrici.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Augarde.

Ba (Oumar).
Biaka Boda.

Durieux.
Siaut.

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	293
Contre	19

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 18)

Sur le renvoi de la discussion du projet de loi relatif aux crédits militaires provisionnels à la séance du jeudi 3 janvier 1952.

Nombre des votants.....	302
Majorité absolue.....	152
Pour l'adoption.....	74
Contre	228

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
D'Argenlieu (Philippe Thierry).
Bataille.
Beauvais.
Eerhcz.
Bertaud.
Bolifraud.
Bouquerel.
Bousch.
Calonne (Nestor).
Chaintron.

Chapalain.
Chevalier (Robert).
Coupgny.
Cozzano.
David (Léon).
Michel Debré.
Debû-Bridet (Jacques).
Deutschmann.
Mme Marcelle Devaud.
Doussot (Jean).
Driant.

Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Duloit.
Mme Eboué.
Estève.
Fleury (Jean), Seine.
Fleury (Pierre), Loire-Inférieure.

MM.

Abel-Durand.
Alic.
André (Louis).
Assaillit.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baraquin.
Bardon-Damarzid.
De Bardonnèche.
Barré (Henri), Seine.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bels.
Benchaha (Abdelkader).
Béne Jean.
Benhabyles (Cherif).
Berrard (Georges).
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisron.
Boivin-Champeaux.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chastel.
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Coty René.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Denvers.
Depreux (René).
Descamps (Paul-Emile).
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Dubois (René).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Durieux.

Ont voté contre :

Enjalbert.
Ferhat (Marhoun).
Ferrant.
Féchet.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
De Fraissinette.
Francq-Chante.
Jacques Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Giacomoni.
Giauque.
Gondjout.
De Gouyon (Jean).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grégory.
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldt (Jacques).
Gros (Louis).
Gustave.
Hamon (Léon).
Hauriou.
Héline.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jaouen (Yves).
Jézequel.
Jozeau-Marigné.
Kalenzaga.
De Lachomette.
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Laffeur (Henri).
Lagarrosse.
De La Gontrie.
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Landry.
Lasalarié.
Laurent-Thouverej.
Lecacheux.
Le Digabel.
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Léonetti.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Longchambon.
Maire (Georges).
Malécot.
Malonga (Jean).
Manent.
Marchihacy.
Marcou.
Maroger (Jean).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Jacques Masteau.
Mathieu.
De Maupeou.
Maupoi (Henri).
Maurice (Georges).
M'Bodje (Mamadou).
De Menditte.
Menu.
Méric.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monichon.
De Montullé (Laillet).

Morel (Charles).
Moulet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Pajot (Hubert).
Paquirissamy-poullé.
Pascud.
Patenôtre (François).
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Pellenc.
Perdereau.
Péridier.
Pernet (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinsard.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
Pouget (Jules).
Pujol.
De Raincourt.
Randria.
Razac.
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romant.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saller.
Sarrien.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Cherif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Cherif).
Soldani.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tanzali (Abdennour).
Teller (Gabriel).
Ternynck.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).
Tinaud (Jean-Louis).
Tucci.
Vandaele.
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
De Villoutreys.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Yver (Michel).
Zafimahova.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Armengaud, Augarde, Ba (Oumar).	Biaka Boda, Brune (Charles), Cornu, Duchet (Roger).	Haïdara (Mahamane), Le Guyon (Robert), Lemaître (Claude), Siaut.
--	--	---

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassaie-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	307
Majorité absolue.....	154
Pour l'adoption.....	75
Contre	232

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 19)

Sur l'ensemble de l'avis sur le projet de loi relatif aux crédits
provisionnels militaires pour les deux premiers mois de l'exer-
cice 1952.

Nombre des votants.....	309
Majorité absolue.....	155
Pour l'adoption.....	290
Contre	19

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM. Abel-Durand, Alric, André (Louis), D'Argenlieu (Philippe Thierry), Assaillet, Aubé (Robert), Auberger, Aubert, Augarde, Avinin, Baratgin, Bardon-Damarzid, De Bardonnèche, Barré (Henri), Seine- Maritime, Bataille, Beauvais, Beis, Benchiha (Abdelkader), Bercé (Jean), Benhabyles (Cherif), Bernard (Georges), Bertaud, Berthoin (Jean), Biatarana, Boisrond, Boivin-Champeaux, Bollifraud, Bonnefous (Ray- mond), Bordeneuve, Borgeaud, Boudet (Pierre), Boulangé, Bouquerel, Bousch, Bozzi, Brettes, Brizard, Brousse (Martial), Brune (Charles), Brunet (Louis), Canivez, Capelle, Carcassonne,	Mme Cardot (Marie- Hélène), Cayrou (Frédéric), Chalamon, Chambriard, Champeix, Chapalain, Charles-Cros, Charlet (Gaston), Chastel, Chazette, Chevalier (Robert), Chochoy, Claireaux, Claparède, Clavier, Claret (Charles), Colonna, Cordier (Henri), Cornu, Coty (René), Coupinoy, Courrière, Cozzano, Mme Crémieux, Darmanthé, Dassaud, Michel Debré, Debù-Bridel (Jacques), Mme Delabie, Delalande, Delfortrie, Delorme (Claudius), Denvers, Depreux (René), Descomps (Paul- Emile), Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, Dia (Mamadou), Diop (Ousmane Socé), Djamah (Ali), Doucouré (Amadou), Doussot (Jean), Drant, Dubois (René), Duchet (Roger), Duhn,	Dumas (François), Durand (Jean), Durand-Réville, Durieux, Mme Eboué, Enjalbert, Estève, Ferhat (Marhoun), Ferrant, Fléchet, Fleury (Jean), Seine- Maritime, Fleury (Pierre), Loire-Inférieure, Fournier (Hémine), Côte-d'Or, Fournier (Roger), Puy-de-Dôme, Clerc, Fourrier (Gaston), Niger, De Fraissinette, Francq-Chante, Jacques Gadoin, Gander (Lucien), Gaspard, Gasser, Gatuang, Gautier (Julien), De Geoffre, Geoffroy (Jean), Giacomoni, Giauque, Gondjout, De Gouyon (Jean), Grassard, Gravier (Robert), Grégory, Greiner (Jean-Marie), Grimal (Marcel), Grimaldi (Jacques), Gros (Louis), Guiter (Jean), Gustave, Hamon (Léo), Hauriou, Hebert, Héline, Hoeffel, Houcke
---	--	---

Ignacio-Pinto (Louis), Jacques-Destrée, Jaouen (Yves), Jézéquel, Jozeau-Marigné, Kalb, Kalenzaga, De Lachomette, Laffargue (Georges), Lafforgue (Louis), Lafleur (Henri), Lagarrosse, De La Gontrie, Lamarque (Albert), Lamousse, Landry, Lasalarié, Lassagne, Laurent-Thouverey, Le Basser, Le Bot, Lecacheux, Leccia, Le Digabel, Léger, Le Guyon (Robert), Lelant, Le Léannec, Lemaire (Marcel), Lemaître (Claude), Léonetti, Emilien-Lientaut, Lionel-Pélerin, Liotaud, Litaise, Lodéon, Loison, Longchambon, Madelin (Michel), Maire (Georges), Malécot, Malonga (Jean), Manent, Marcihacy, Marcou, Maroger (Jean), Marty (Pierre), Masson (Hippolyte), Jacques Masteau, Mathieu, De Maupéu, Maupoil (Henri), Maurice (Georges),	M'Bodje (Mamadou), Meillon, De Menditte, Menu, Méric, Milh, Minvielle, Molle (Marcel), Monichou, De Montalembert, De Montullé (Laillet), Morel (Charles), Moutet (Marius), Muscatelli, Naveau, N'Joya (Arouna), Novat, Okata (Charles), Olivier (Jules), Paget (Alfred), Pajot (Hubert), Paquirissampoullé, Pascaud, Patenôtre (François), Patirot, Pauly, Paumelle, Peilenc, Perdureau, Péridier, Pernot (Georges), Peschaud, Ernest Pezet, Piales, Pic, Pidoux de La Maduère, Pinsard, Pinton, Marcel Plaisant, Plait, Poisson, De Pontbriand, Pouget (Jules), Pujol, Rabouin, Radium, De Raincourt, Randria, Razac, Restat, Réveillard, Reynouard, Robert (Paul),	Rochereau, Rogier, Romani, Rotinat, Roubert (Alex), Roux (Emile), Rucart (Marc), Ruin (François), Rupied, Saller, Saoulba (Gontchame), Sarrin, Satineau, Schleuter (François), Schwartz, Sclafar, Séné, Serrure, Sid-Cara (Cherif), Sigué (Nouhoum), Sisbane (Cherif), Soldani, Southon, Symphor, Tailhades (Edgard), Tamzali (Abdenour), Teisseire, Tellier (Gabriel), Ternynck, Tharradin, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Tinaud (Jean-Louis), Torrès (Henry), Tucci, Vandaele, Vanrullen, Varlot, Vauthier, Verdeille, Mme Vialle (Jane), De Villoutreys, Vittet (Pierre), Vourc'h, Voyant, Walker (Maurice), Wehrung, Westphal, Yver (Michel), Zafmahova, Zussy,
---	--	---

Ont voté contre :

MM. Perlicz, Calonne (Nestor), Chaintron, David (Léon), Mile Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône,	Mme Dumont (Yvonne), Seine, Dupic, Dutoit, Franceschi, Mme Girault, Haïdara (Mahamane), Marrane,	Mostefai (El-Hadi), Namy, Petit (Général), Primet, Mme Roche (Marie), Souquière, Ulrici.
---	---	--

N'ont pas pris part au vote :

MM. Armengaud,	Ba (Oumar), Biaka Boda,	Siaut.
-------------------	----------------------------	--------

Excusés ou absents par congé :

MM. Gilbert Jules et Lassaie-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	293
Contre	19

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Errata

au compte rendu in extenso de la séance du vendredi

23 décembre 1951.

(Journal officiel du 20 décembre 1951.)

Scrutin (n° 286) sur l'amendement (n° 2) de Mme Marie Roche au chapitre 1000 du budget de la radiodiffusion pour l'exercice 1952: Le nom de M. Leccia, omis par suite d'une erreur matérielle, doit être rétabli dans la liste des sénateurs « n'ayant pas pris part au vote ».

Scrutin (n° 287) sur l'amendement (n° 5) de Mme Marie Roche au chapitre 1010 du budget de la radiodiffusion pour l'exercice 1952: Le nom de M. de Geoffre, omis par suite d'une erreur matérielle, doit être rétabli dans la liste des sénateurs « n'ayant pas pris part au vote ».

Rectifications

au compte rendu in extenso de la séance
du dimanche 30 décembre 1951.

(Journal officiel du 31 décembre 1951.)

Dans les scrutins concernant le projet de loi relatif aux assemblées locales d'Afrique française:

N° 296, sur l'amendement (n° 28) de M. Chaintron à l'article 1^{er}.

N° 303, sur l'article 2,

N° 304, sur la première partie de l'amendement (n° 45) de M. Grassard à l'article 3,

N° 305, sur l'amendement (n° 1 bis rectifié) de M. Coupigny à l'article 3,

N° 307, sur l'amendement (n° 39) de M. Ousmane Socé Diop à l'article 3,

N° 312, sur l'amendement (n° 15) de M. Louis Gros, présenté au nom de la commission du suffrage universel, à l'article 19:

MM. Ferhat Marhoun et Tamzali Abdennour, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu « s'abstenir volontairement »;

N° 297, sur l'amendement (n° 27) de Mme Jane Vialle à l'article 1^{er},

N° 293, sur l'article 1^{er},

N° 299, sur l'amendement (n° 3) de M. Amadou Doucouré à l'article 2,

N° 300, sur l'amendement (n° 38 rectifié) de M. Amadou Doucouré, repris par M. Saller, à l'article 2,

N° 301, sur l'amendement (n° 41) de M. Louis Ignacio-Pinto à l'article 2,

N° 302, sur l'amendement (n° 20) de M. Arouna N'Joya à l'article 2,

N° 306, sur l'amendement (n° 23) de M. Saller à l'article 3,

N° 308, sur l'article 3,

N° 309, sur l'amendement (n° 30) de M. Chaintron à l'article 4,

N° 310, sur l'amendement (n° 22) de M. Mamadou M'Bodje tendant à rétablir, dans le texte adopté par l'Assemblée nationale, l'article 6,

N° 313, sur le premier alinéa de l'amendement (n° 18) de M. Louis Gros à l'article 25:

MM. Ferhat Marhoun et Tamzali Abdennour, portés comme ayant voté « pour », déclarent avoir voulu « s'abstenir volontairement »;

N° 311, sur l'amendement (n° 32) de M. Chaintron à l'article 14,

N° 314, sur l'ensemble de l'avis:

MM. Ferhat Marhoun et Tamzali Abdennour, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

Ordre du jour du jeudi 3 janvier 1952.**A dix-sept heures. — SÉANCE PUBLIQUE**

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952. (N° 898, année 1951, et 1, année 1952. — M. Pellenc, rapporteur; et n° , année 1952, avis de la commission de l'agriculture. — M. Duflin, rapporteur, et n° 2, année 1952, avis de la commission de la production industrielle. — M. Longchambon, rapporteur).

Liste des documents mis en distribution le jeudi 3 janvier 1952.

N° 838 (année 1951). Rapport de M. Zussy sur la proposition de résolution tendant à revaloriser l'indemnité de difficultés administratives dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle.

N° 906 (année 1951). Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à préciser que la poliomyélite donne droit au bénéfice du congé de longue durée.

N° 1 (année 1952). Rapport de M. Pellenc sur le projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux.